UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE : MISE EN ŒUVRE ET DÉFINITION

Le regard des acteurs communautaires du quartier Rosemont à Montréal.

Par

Maude COURNOYER-GENDRON

B.Sc. en géographie

Mémoire présenté pour obtenir le grade de

Maître ès sciences, M.Sc.

Maîtrise en études urbaines

Programme offert conjointement par l'INRS et l'UQAM

Novembre 2014

© Maude COURNOYER-GENDRON, 2014

Ce mémoire intitulé

LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE : MISE EN ŒUVRE ET DÉFINITION

Le regard des acteurs communautaires du quartier Rosemont à Montréal.

et présenté par

Maude COURNOYER-GENDRON

a été évalué par un jury composé de

Mme Sandra BREUX, directrice de recherche, INRS-UCS

M. Gilles SÉNÉCAL, examinateur interne, INRS-UCS

M. Laurent DEVISME, examinateur externe, ENSA-Nantes

RÉSUMÉ

La ville est un lieu où se matérialisent de nombreux enjeux environnementaux. Ceux-ci se trouvent, par ailleurs, au centre de certains conflits portant sur l'accès à des espaces verts ou encore sur des revendications en matière de qualité de la vie et de l'environnement. Ces conflits reposent notamment sur les divers sens que prend le terme de développement durable selon différents acteurs ayant des positions idéologiques diverses, ainsi que ses applications multiples.

Ce mémoire de maîtrise s'intéresse à la mise en œuvre locale du développement urbain durable au regard du discours et des pratiques de la part d'acteurs communautaires de quartier, dans le contexte montréalais. Il repose sur une démarche de recherche qualitative basée sur des entretiens semi-dirigés menés avec différents intervenants du milieu communautaire du quartier Rosemont à Montréal, et d'une analyse documentaire des rapports d'activités de ces organisations.

L'objectif est de comprendre de quelles façons les acteurs communautaires de ce quartier favorisent la mise en œuvre du développement urbain durable à l'échelle locale du quartier.

Mots-clés : Développement urbain durable, développement local et communautaire, acteurs communautaire, Rosemont, mise en œuvre du développement durable.

ABSTRACT

The city is a place where many environmental issues are emerging. And these issues are at the heart of disputes regarding access to green space or demands in the areas of quality of life and the environment. These disputes are rooted especially in the many meanings that the term sustainable development takes in the eyes of the different actors, with their differing ideological positions, and in their multiple applications of sustainable development.

This work focuses on the local implementation of sustainable urban development from the perspective of the discourses and practices of community actors in the context of Montréal. It is based on a qualitative study that used semi-structured interviews with various community actors in the Rosemont neighbourhood of Montréal, and on a document analysis of Annual reports from these organizations.

Our objective is to understand how community actors in this neighbourhood are fostering the implementation of sustainable urban development at the local level.

Keywords: Sustainable urban development, community development, community actors, Rosemont, implementation of sustainable development.

REMERCIEMENTS

Je ne peux passer sous silence la contribution de Jean-Pierre Collin qui nous a quittés en décembre 2013. C'est lui qui a su me convaincre de venir étudier à l'INRS, et c'est sous sa supervision et avec ses bons conseils que j'ai amorcé mon parcours en recherche. Merci Jean-Pierre.

Mes remerciements vont ensuite à ma directrice de recherche, Sandra Breux, qui a assumé avec brio les rôles de codirectrice, puis de directrice pour ce mémoire. Je tiens à la remercier pour son écoute et pour la diligence qu'elle met dans son travail de supervision. C'est deux années ont été riches en apprentissages. Merci Sandra.

Ensuite, je tiens à saluer mes camarades de la maîtrise pour ces années remplies d'activités académiques, de voyages, d'actions politiques et d'activités sociales. Un salut particulier à mes collègues Gabrielle Perras St-Jean, Maude Séguin, Sara-Maude Boyer-Gendron, Dounia Salamé et Laurence Morin avec qui j'ai partagé les dernières étapes de ce parcours! Je veux aussi remercier les collègues du 6^{e} étage pour toutes les heures de lunch et les pauses divertissantes.

Merci à mon amie Charlie d'avoir été une oreille attentive à mes tourments, et d'avoir toujours su me rendre le sourire dans les moments les plus difficiles.

Merci à mes parents, Johanne et François, qui m'ont encouragé et supporté tout au long de mon parcours académique.

Enfin, merci à tous les participants et à toutes les participantes à cette recherche qui ont généreusement accepté de me rencontrer, votre contribution est essentielle à ce mémoire.

Cette recherche a été financée par le Conseil de la Recherche en Sciences Humaines.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux ..... **xi**
Liste des figures ..... **xi**
Liste des abréviations et des sigles ..... **xii**
Introduction **1**
Chapitre 1 : Définir et mettre en œuvre le développement durable et le développement local **7**
1.1 Le développement durable : de la polysémie aux positions idéologiques 7
1.1.1 Une mise en œuvre malaisée *13*
1.2 Le développement local et communautaire : la spécificité du territoire 16
1.3 L'articulation des enjeux : développement urbain durable, développement social et développement communautaire durable 21
Conclusion 24
Chapitre 2 : Cadre d'analyse et méthodologie **26**
2.1 Questions, objectifs et hypothèse de la recherche 27
2.2 Quelques définitions 29
2.2.1 La mise en œuvre *29*
2.2.2 Le développement urbain durable *30*
2.2.3 Acteurs communautaires *34*
2.3 Variables et indicateurs 35
2.4 Cadre spatio-temporel de la recherche 39
2.4.1 Apparition de la notion de développement durable dans le débat public montréalais *39*
2.4.2 Le terrain de recherche : le quartier Rosemont à Montréal *40*
2.5 Outil de collecte de l'information 46
2.5.1 Observation documentaire *47*
2.5.2 Entretiens semi-dirigés *51*
2.5.3 Portrait des organisations à l'étude : champs d'intervention et missions, sources de financement, échelles d'action et partenariat *54*
2.6 Traitement des données 58

Conclusion 59

Chapitre 3 : Résultats 61

3.1. Résultats de l'analyse documentaire 61

3.1.1 L'utilisation du terme de développement durable dans les documents officiels 61

3.1.2 Définition et interprétation du développement urbain durable 63

3.1.3 Les actions et pratiques 68

3.2 Résultats de l'analyse thématique 74

3.2.1 Utilisation : Le développement durable, présent ou absent du discours des acteurs communautaires? 74

3.2.2 Définition du développement urbain durable 76

3.2.3 Les pratiques mises en lumière par les entretiens 85

3.2.4 La mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale 93

Conclusion 101

Chapitre 4 : Analyse et interprétation 103

4.1 L'utilisation du développement durable par les acteurs du milieu communautaire 104

4.2 Une vision orientée vers les pratiques 109

4.2.1 La façon « communautaire » de faire le développement durable 114

4.3 Un projet de ville : entre finalité et processus 118

Conclusion 128

Conclusion 130

Annexe 1 135

Annexe 2 144

Annexe 3 145

Annexe 4 149

Annexe 5 153

Bibliographie 155

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Variables et indicateurs.....38

Tableau 2.2 : Champs d'intervention et missions des organisations communautaires participantes 49

Tableau 2.3 : Corpus de documents – les rapports d'activités des années 2005 à 2013 54

Tableau 3.1 : Présence du développement durable dans les rapports d'activités des organisations étudiées (2005-2013): 62

Tableau 3.2 : Présence des dimensions du développement durable dans les rapports d'activités (2005-2013) :. 64

Tableau 3.3 : Utilisation faite du développement durable.....76

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Zones de négociations et de conflits à la convergence des trois dimensions du développement durable.....10

Figure 2.1 : Le quartier Rosemont à Montréal 43

Figure 3.1 : Dimensions des pratiques de développement durable identifiées par les acteurs.....86

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ACA	Action Communautaire Autonome
AGA	Assemblée générale annuelle
CA	Conseil d'administration
CDC	Corporation de Développement Communautaire
CDEC	Corporation de Développement Économique Communautaire
CLSC	Centre local de services communautaires
CMED	Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement
CSDM	Commission scolaire de Montréal
DD	Développement durable
DUD	Développement urbain durable
FRAPPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
GES	Gaz à effets de serre
MAMROT	Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire
MSSS	Ministère de la Santé et des Services Sociaux
ONU	Organisation des Nations Unies
PALÉE	Plan d'action local pour l'économie et l'emploi
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
RAPSIM	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
SACAIS	Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome à Initiative Sociale
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SODER	Société de développement environnemental de Rosemont
TROVEP	Table régionale des organisations volontaires en éducation populaire

INTRODUCTION

L'émergence du développement durable et du développement communautaire au courant des années 1960 et 1970 trouve son origine dans une prise de conscience collective des limites du développement industriel traditionnel. Le rythme que suit ce développement est alors remis en cause, et la croissance – de la population comme de la consommation des ressources – soulève une inquiétude quant aux futurs possibles (Meadows, Randers et Meadows 1972). Cette prise de conscience est double : d'un côté, il y a ce qui a été nommé la « crise environnementale » qui porte sur la menace que pose un tel développement sur l'environnement. De l'autre se trouve une prise de conscience des injustices sociales et économiques causées par ce type de développement.

La prise en compte du problème environnemental se fait d'abord à l'échelle internationale sous une dimension politico-administrative (Hamman 2012). Plusieurs conférences internationales se succèdent, à commencer par la conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement humain de 1972, la conférence sur l'environnement urbain de 1976 à Vancouver, la conférence de Rio de 1992 et la conférence d'Aalborg en 1994. Par ailleurs, un nouvel organe de l'ONU prend forme avec la création de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) en 1983. Cette commission sera à la base d'un document fondateur pour le terme du développement durable, communément appelé le rapport Brundtland (Brundtland 1987). Ces années sont aussi celles de l'apparition de nombreux ministères de l'Environnement dans plusieurs pays. Le terme de développement durable, d'abord apparu sous le vocable d'écodéveloppement (Sachs 1997), est alors proposé comme une solution à la « crise environnementale ». Ainsi posé comme une façon de régler les problèmes que pose le développement sous sa forme traditionnelle, le développement durable prend son sens dans différentes actions. En 1992, au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, le programme des agendas 21 prévoit 21 actions pour le 21^{e} siècle, afin de mettre en œuvre le développement durable. Plus qu'un guide pour la mise en œuvre, l'Agenda 21 est aussi une incitation à passer à l'action (Organisation des Nations Unies 1992; Vaillancourt 2004). Par ailleurs, le territoire de la ville est aussi ciblé comme acteur-clé pour l'action environnementale, notamment lors de la Conférence de Vancouver et celle d'Aalborg.

Cette émergence du problème environnemental sur la scène internationale se fait en parallèle et en réaction, à une sensibilité et à une prise de conscience au sein de la société civile. De nombreux ouvrages, certains à caractère scientifique et d'autres à caractère plus politique,

portent cet enjeu dans le débat public. Il faut penser ici à l'ouvrage de Rachel Carson, *Le printemps silencieux*, ou encore à *Halte à la croissance*, du Club de Rome (Carson 1961; Meadows, Randers et Meadows 1972). Le premier ouvrage cible la perte de biodiversité entrainée par l'utilisation de pesticides et le second identifie les problèmes que pose une croissance continue de la population et de la consommation. Cette prise de conscience est alimentée par des incidents à caractère environnemental ayant un impact parfois direct, parfois indirect sur les populations, en termes de pollution, de radioactivité ou de perte de biodiversité. Certains de ces évènements à plus grande ampleur telle que l'explosion du réacteur nucléaire à Tchernobyl ou la contamination de l'eau à Bhopal en Inde sont fortement médiatisées. Ils contribuent ainsi à l'émergence de nouvelles préoccupations environnementales, et notamment au sein des villes. Ainsi, la ville est un lieu où se matérialisent plusieurs de ces enjeux environnementaux. La ville est ciblée comme un lieu de pollution, où surviennent certains conflits entourant l'accès à des espaces verts et des revendications pour une meilleure qualité de vie (Fontan, Hamel et Morin 2012). Il est alors question de justice et d'injustice environnementales puisque des parties de la population, souvent les plus pauvres, se retrouvent surexposées à certaines sources de pollution et isolées des services ou infrastructures. C'est un phénomène qui a été largement étudié aux États-Unis, mais aussi en Grande-Bretagne. (Morello-Frosch, Pastor et Sadd 2001; Gottlieb et al. 2006; Walks 2009).

Plusieurs organisations, telles que des associations de citoyens, des groupes écologiques ou des organisations communautaires, se saisissent de ces enjeux parfois globaux, où la ville est un lieu de revendication, d'autres fois plus spécifiques, où la ville est l'objet de revendication pour des questions d'aménagement ou d'accessibilité (Fontan, Hamel et Morin 2012). C'est notamment le cas dans le contexte montréalais, où plusieurs organisations communautaires se sont formées en réaction à des opérations de rénovations urbaines (Tardif 2007). Au Québec, et à Montréal plus particulièrement, les bases du milieu communautaire apparaissent au courant de la Révolution tranquille, dans une période de reconfiguration institutionnelle et de dynamisme social. C'est au fil des années 1960 et 1970 que sont apparus le mouvement souverainiste et le mouvement étudiant qui, associés à d'autres mouvements sociaux de l'époque ont été nommés la « nouvelle gauche » (Tardif 2007). Les groupes communautaires sont apparus à la suite de ces mouvements (Fontan, Hamel et Morin 2012). Si certaines organisations se concentrent sur l'échelle locale des projets de rénovation urbaine, d'autres organisations sont plus centrées sur la dimension politique de la défense de droits. Il y a ainsi une divergence dans les approches, soit radicales, libérales ou progressistes, mais les différents organismes se regroupent tout de

même sous l'appellation de l'action communautaire autonome[1]. Les objectifs de ses différents groupes convergent en un point, celui d'œuvrer dans une perspective de transformation sociale. La création de ces nombreuses organisations communautaires se fait dans le désir de mobiliser des gens autour de divers enjeux sociaux et d'ainsi contester l'ordre social établi (Shragge 2006). Vient ensuite une période de diversification des organisations à partir des années 1980.

Toutefois, avec la mondialisation néolibérale de l'économie mondiale qui entraîne à la fois une crise au niveau de l'emploi et une crise au niveau des services publics, certains désavantages (et avantages) territoriaux apparaissent, à l'échelle mondiale (dans les rapports Nord et Sud) et à l'échelle nationale ou régionale (comme c'est le cas de certaines régions éloignées, ou certains quartiers centraux, pour le cas québécois) (Lévesque et Klein 2004; Fontan et al. 1999; Lebel 2010). Des territoires se retrouvent désavantagés dans cette nouvelle compétition internationale pour la localisation de certaines activités économiques, et l'on assiste notamment à la désindustrialisation de certains quartiers centraux (Favreau 2008). Cette période est caractérisée par une nouvelle approche par l'État québécois, plus axée sur le développement territorial et sur des principes de participation et de concertation amenant une nouvelle gouvernance régionale (Tardif 2007). À travers des sommets et des publications, le gouvernement tente de confier un rôle plus important aux acteurs locaux sur le plan du développement social et économique[2]. Les années 1980 sont donc celles de la multiplication des organisations et de la formation de réseaux régionaux et nationaux (Tardif 2007). Ces nouveaux groupes se spécialisent en champ d'action spécifique, s'intéressant à différents thèmes (handicap, femmes, environnement, jeunes, aînés). Dans l'objectif de réduire ses dépenses, l'État québécois amorce un certain transfert de compétences en matière de santé et de services sociaux vers le milieu communautaire. Ceci se fait notamment sous la forme de partenariat. En conséquence, c'est un processus d'institutionnalisation de l'action communautaire qui se crée, ce milieu se substituant à l'État dans l'offre de services sociaux (Fontan et al. 2006). Mentionnons aussi, l'adoption en 2001 d'une politique gouvernementale qui vient souligner le rôle de l'action communautaire dans le développement social du Québec

[1] Le qualificatif autonome, ajouté au terme action communautaire ou organisme communautaire fait référence à la définition de l'Action Communautaire Autonome (ACA) qui en plus des quatre critères qui définissent les organisations communautaires (être à but non lucratif, être enraciné dans la communauté, entretenir une vie démocratique et associative et être libre de déterminer sa mission, ses orientations, etc.) y ajoute quatre autres critères pour que de tels organismes puissent se dire autonomes, c'est-à-dire d'être constitué à l'initiative des gens de la communauté, de poursuivre une mission sociale qui lui est propre, avoir une approche citoyenne large pour des problèmes pris en compte dans leur globalité, et être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public) (RQ-ACA 1996).

[2] À ce sujet, voir les documents suivant : Le choix des régions, en 1983 et Développer les régions du Québec, en 1992.

(Gouvernement du Québec 2001). Dans un contexte de restructuration de l'emploi et de polarisation sociale combinés à un délaissement de certains services par l'État, l'intervention communautaire se fait de plus en plus diverse (Favreau et Lévesque 1996). À partir du milieu des années 1990, on observe l'émergence de l'économie sociale, une nouvelle forme issue de la mouvance communautaire. Ce sont ainsi des entreprises dotées d'une mission sociale, et où le profit n'est pas nécessairement recherché (Favreau et Lévesque 1996).

En somme, le développement communautaire vient en partie répondre à une série de besoins sociaux et économiques. Il est une réponse locale à des problèmes présents sur le territoire. De cette façon, il prend différentes formes selon le contexte géographique. De cette façon, des territoires distincts présentent des façons de faire différentes. Les acteurs du développement durable et du développement communautaire se trouvent ainsi dans une position de dénonciation du développement économique traditionnel. Ils se trouvent aussi dans un rapport de négociation et de partenariat avec l'État, afin de changer des politiques publiques. En plus de ce rôle plus politique, cette quête de la transformation sociale se fait à travers différentes actions à portée locale. C'est là deux tableaux complémentaires sur lesquels jouent les acteurs du milieu communautaire, étant à la fois critiques de l'État et des dynamiques qui prennent forme à macro-échelle; mais étant aussi pragmatiques dans leurs actions locales (notamment en offrant souvent des services). C'est au niveau de la poursuite de ces objectifs communs que la ligne qui sépare développement durable et développement communautaire semble plus floue. En effet, il semble y avoir une appropriation de cet enjeu par des acteurs du milieu communautaire. Par ailleurs, le développement durable est bel et bien ancré dans le débat public. Il est un mot clé autour duquel s'est développé un consensus apparent et qui est maintenant utilisé par une série d'acteurs, des politiciens, aux chefs d'entreprises, et n'est plus le seul ressort des militants (Gendron 2006).

Le terme sous-entend une transversalité qui interpelle une variété d'acteurs, qui peuvent ainsi s'y intéresser et se l'approprier. L'émergence du développement durable dans le débat public, et la transversalité que sous-entend un tel terme laisse la place à l'appropriation de cet enjeu par des acteurs du milieu communautaire. Ainsi, le développement durable, comme enjeu urbain, n'est pas totalement absent des considérations des acteurs communautaires. À titre d'exemple le Regroupement des CDEC du Québec s'est doté d'une politique d'approvisionnement responsable au courant des dernières années, jugée comme un élément essentiel de la mise en

œuvre du développement durable[3]. Le programme des Éco-quartiers à Montréal est un autre exemple de l'implication du milieu communautaire dans la question de la ville durable à l'échelle locale. L'objectif est d'améliorer les milieux de vie et favoriser l'écocivisme des Montréalais, et ce mandat a été confié à des organismes de quartier à partir de 1995 (Regroupement des Éco-quartiers 2014; Sénécal 2002)

La transformation progressive et comparable de ces deux termes est d'autant plus intéressante qu'ils sont souvent mis en lien dans le débat public contemporain. Il s'avère ainsi pertinent de se demander comment les acteurs du développement local mettent en pratique le développement durable en milieu urbain. Dans le cadre de cette recherche, nous chercherons à documenter les façons dont les acteurs communautaires le définissent et contribuent à la mise en œuvre du développement durable à l'échelle d'un quartier.

Dans le premier chapitre de ce mémoire, il sera question des différentes définitions de la notion de développement durable et de la notion de développement local et communautaire, ainsi que des limites et difficultés identifiées dans la littérature, pour finalement discuter des propositions corollaires de ces deux types de développement. Le deuxième chapitre présente la question spécifique de la recherche, ainsi que l'hypothèse avancée. Les variables sont alors définies et déclinées en différents indicateurs. Le cadre spatio-temporel de la recherche est par la suite justifié. Enfin, les outils de collecte de l'information seront présentés. Le troisième chapitre est celui de la présentation des résultats de l'analyse documentaire et de l'analyse thématique des entretiens semi-dirigés, selon les variables de l'utilisation, de la définition et de la mise en œuvre du développement urbain durable. Le quatrième chapitre porte sur l'interprétation et l'analyse des données présentées au chapitre trois. Il s'agira alors de faire des liens entre les différents éléments observés afin de répondre à la question de recherche.

[3] Pour le Regroupement des CDEC du Québec, la qualité de l'environnement est présentée comme intrinsèque à leur vision du développement (Regroupement des CDEC du Québec 2014).

CHAPITRE 1 : DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

La construction de l'objet de la recherche s'est fait à partir d'une réflexion sur la convergence des notions de développement durable et de développement local et communautaire. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre d'introduction, l'émergence de ces deux termes se fait dans un contexte de prise de conscience généralisée des limites du développement industriel traditionnel. Cette crise du développement traditionnel repose à la fois sur des problèmes environnementaux et sur les injustices sociales et économiques engrangées par ce modèle de développement. Le développement durable tout comme le développement local et communautaire apparaissent comme deux propositions alternatives au développement industriel traditionnel. Au cours de ce chapitre, il sera d'abord question des multiples significations de ces termes et de leurs variations. Par la suite, les difficultés qui entourent la définition de ces termes seront abordées. Enfin, la traduction de ces notions dans la mise en œuvre sera regardée, en détaillant les maintes difficultés qui y sont relatives. Nous conclurons en situant le contexte montréalais et en faisant état des notions les plus récentes qui tentent d'arrimer les enjeux sociaux et environnementaux du développement.

1.1 Le développement durable : de la polysémie aux positions idéologiques

Le développement durable et sa mise en pratique en milieu urbain ont été l'objet de maintes discussions dans les champs de l'aménagement du territoire, des études urbaines et de l'urbanisme (M. Gauthier et al. 2008; M. Gauthier 2009; Campbell 1996). Il a suscité de nombreuses réflexions, autant sur la façon de le traiter, comme concept, théorie ou comme objet, ainsi que sur la posture prise par les chercheurs qui décident de l'étudier (Pinson, Béal et Gauthier 2011). Son statut de concept a été largement remis en question, et la faiblesse conceptuelle du développement durable est mise en lumière par ses ambiguïtés et ses contradictions (J.-P. Lévy 2010).

Par ailleurs, le terme a été utilisé par divers acteurs issus du milieu académique, professionnel, politique ou militant (; Ville de Montréal 2010b). Ainsi la notion de développement durable, comme celle de la durabilité, a été reprise, discutée, appropriée ou théorisée selon différents angles par les professionnels comme par les chercheurs. En résulte une multiplicité de

compréhensions qui rendent le concept vague et imprécis. Cette faiblesse conceptuelle vient affaiblir la portée du terme. En effet, le sens accordé au développement durable a évolué au fil des multiples sommets mondiaux, des documents officiels publiés et des lois votées, mais aussi par l'appropriation du terme par certains acteurs[4]. Au Canada, plusieurs gouvernements et administrations municipales se dotent de leur propre version de la définition du terme développement durable dans la mise en place de politiques publiques, comme l'ont fait le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. À titre d'exemple, il est possible de mentionner le gouvernement du Québec qui a apposé le terme de développement durable au nom du Ministère de l'Environnement au courant de l'année 2004-2005, et qui a par la suite mis sur pied la Loi sur le développement durable, la pièce maitresse du Plan d'action pour le développement durable au Québec. Dans ces documents, le développement durable est défini ainsi :

> Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.[5]

Cette définition est fortement inspirée de la définition mise de l'avant par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, avec quelques variations. De son côté, la Ville de Montréal souscrit aussi, de façon générale, à la définition proposée dans le Rapport Brundtland publié par la CMED, tout en y ajoutant sa propre version :

> Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision. (Ville de Montréal 2010a)

Cette définition, issue du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ajoute la dimension de la gouvernance aux trois principales dimensions du concept, que sont l'économie, l'environnement et la société. Par ailleurs, il est possible de souligner que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a fait la promotion de l'Agenda 21c[6]

---

[4] Il est parfois question de la polysémie du développement durable en lien avec la multiplication des définitions et l'appropriation sectorielle de la notion.

[5] Extrait provenant de la Loi sur le développement durable du Québec. *Loi sur le développement durable* L.R.Q. 2006. c. 1 a. 1 Disponible en ligne :
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html

[6] Cette forme d'Agenda 21 a vu le jour à la suite de grandes rencontres internationales qui se sont concentrées sur la dimension culturelle du développement durable, comme la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO, ou la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005

qui établit des principes pour guider l'action et qui tient lieu de charte d'engagement. L'accent est ainsi mis sur la dimension culturelle du développement durable, qui reste toutefois liée avec les autres sphères : l'environnement, la dimension sociale et l'économie (Gouvernement du Québec 2010). Ceci témoigne par ailleurs d'une certaine appropriation sectorielle du terme de développement durable et de la notion d'Agenda 21 de la part du Ministère de la Culture et des Communications. Ceci témoigne de la multiplicité de définitions rattachées au développement durable au sein même de l'appareil de l'État, selon différentes visions sectorielles et différentes échelles d'intervention.

Conséquemment, le développement durable peut prendre un sens différent selon le contexte dans lequel il est utilisé et selon la personne qui l'emploie. D'ailleurs, de nombreuses différences peuvent surgir entre la façon de comprendre et de faire le développement durable en lien avec les différentes idéologies auxquelles se réfèrent les acteurs (Audet, Vaillancourt et Gendron 2011; Gendron 2004; Latouche 2003). De cette façon, dépendamment de la position idéologique, le développement durable peut être un pléonasme (le réel développement est nécessairement durable), ou un oxymore (le développement fait référence à la croissance – qui ne peut être durable puisqu'elle met en péril l'équilibre écologique). Il semble donc y avoir un désaccord au niveau de la définition même du développement durable, ce qui témoigne de la difficulté d'arrimer les intérêts divergents issus des différentes sphères d'intervention. Il existe donc des contradictions inhérentes au concept de développement durable témoignant de la difficulté de résoudre un problème à trois voies. La représentation graphique du terme se fait souvent sous la forme d'un diagramme de Venn où les trois sphères principales se croisent. Elle montre ainsi les endroits où se superposent les intérêts des différents acteurs sectoriels, créant des zones de négociation et de collaboration. Cependant, ces zones sont aussi le lieu d'émergence de conflits et de contestations (B. Gauthier 2004; Manzi et al. 2010; Bernié-Boissard et Chevalier 2011). Ces conflits peuvent être accentués par le manque de critères précis pour définir et pour mettre en œuvre le développement durable (Des Rochers 2009).

Figure 1 : Zones de négociations et de conflits à la convergence des trois dimensions du développement durable

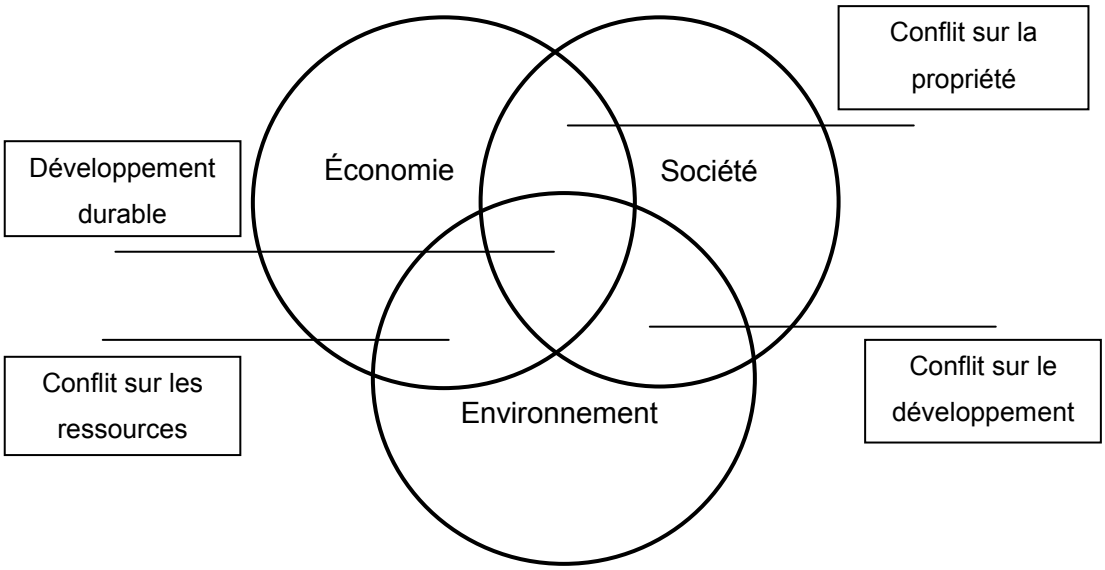

Source : (Campbell 1996, 298; Manzi et al. 2010, 3)

L'ambiguïté du terme n'émerge pas seulement de la polysémie, elle peut aussi être inhérente à une seule définition. À titre d'exemple, le Rapport Brundtland reste imprécis sur le compromis qui doit être fait au niveau de la croissance. D'un côté, il est mentionné que les pays doivent réduire leur consommation de biens manufacturés et de l'autre, il est dit que le niveau de vie des pays émergents doit atteindre celui des pays industrialisés (Latouche 1994, 2003). Par ailleurs, cette ambiguïté ouvre la porte à différentes interprétations de la notion. Ceci pourrait en conséquence entrainer, comme le mentionne Godard (2005 : 14), un « triple processus d'affadissement, de réduction et de mystification » de la notion. Cette ambiguïté entourant le terme est en partie nourrie par la récupération qu'en font certains acteurs économiques ou politiques. Cette vision critique du développement durable s'inscrit dans une posture radicale parfois issue de la géographie sociale anglo-saxonne. Certains auteurs soulèvent précisément ce danger et adoptent une méfiance, voire un rejet, envers le terme de développement durable, affirmant qu'il est maintenant repris dans le discours néolibéral (Keil 2007; Swyngedouw 2007; Pinson, Béal et Gauthier 2011). En effet, le développement durable peut être interprété de façon à ne pas remettre réellement en question ni la notion de croissance ni le système économique

capitaliste (Keil 2007; Krueger et Gibbs 2007; Swyngedouw 2007). Cette interprétation du développement durable a, selon Keil (2007), réussi à recadrer les écrits du Club de Rome et le Rapport Brundtland comme une « recette » pour la survie du capitalisme, en étant centrée sur le principe de modernisation écologique[7] (Keil 2007). En ce sens, Swyngedouw (2007) mentionne que le seul fait qu'il y ait un large consensus entourant le développement durable est suspicieux. Cette critique se base sur le fait qu'à l'heure actuelle, les problèmes sociaux et environnementaux sont envisagés comme des externalités négatives qui doivent être atténuées. Une telle façon d'aborder les enjeux repose sur une vision à court terme, sans prendre en considération leurs caractères structurels. Ainsi, le développement durable devient un exercice technocratique où l'enjeu environnemental se règle avec une simple avancée technologique (Keil 2007; Swyngedouw 2007). Cependant, les causes de ces problèmes sociaux et environnementaux sont plus profondes, et il est nécessaire de comprendre le contexte plus large de la dynamique entre la société et l'environnement afin de s'y attaquer (Whitehead 2003). Certains auteurs, sans nécessairement en appeler au rejet complet de ce terme, soulignent la vigilance requise dans son utilisation (Keil 2007; Swyngedouw 2007). Clarke et Agyeman (2011) parlent de leur côté de « *just sustainability* » et proposent une compréhension du développement durable qui fait appel à la dimension citoyenne, y apposant ainsi la notion de droits et de responsabilités relatifs à l'environnement. Les auteurs s'inscrivent ainsi dans le thème de la justice environnementale et spatiale, et soutiennent que certains territoires accumulent des problèmes environnementaux, en plus des problèmes sociaux, en prenant pour exemple les communautés composées de minorités culturelles au Royaume-Uni. Ils avancent que ces communautés défavorisées développent un discours différent en matière de droits et de responsabilités environnementales, insistant notamment sur leur droit à une meilleure qualité de vie (Clarke et Agyeman 2011).

Ainsi, la position idéologique peut modifier la vision ou la compréhension de ce concept (Audet, Vaillancourt et Gendron 2011; Gendron et Reveret 2000; Mancebo 2008; Keil 2007; Swyngedouw 2007). À ce sujet, Gendron et Reveret (2000) distinguent trois idéaux types de ce concept, pouvant être soit conservateurs, modérés ou progressistes (Gendron et Reveret 2000; Audet, Vaillancourt et Gendron 2011). La vision conservatrice ne voit pas de contradiction entre la logique économique et la dynamique environnementale, elle poursuit l'idée de la croissance durable, à la recherche d'optimum et d'efficacité. Elle est centrée sur des principes économiques et s'inscrit à la suite du modèle traditionnel. La vision modérée considère les sphères

[7] La modernisation technologique réfère à la « restructuration des processus de production et de consommation par le contexte écologique » (Gendron 2006)

économiques et environnementales comme étant (parfois) en contradiction et recherche leur harmonisation. Il est donc surtout question d'internalisation de l'environnement (des coûts environnementaux notamment). La vision progressiste est celle où le développement durable se situe à l'intersection des trois pôles. Toutefois, il n'existe pas de consensus sur la priorité à donner aux différentes dimensions. Ainsi, la vision progressiste peut en être une de durabilité faible, qui permet la substitution des bénéfices environnementaux et sociaux; une avancée environnementale peut se faire sur la base d'un recul social. À l'inverse, la durabilité forte n'envisage pas la substituabilité, c'est-à-dire que le capital social ne peut être substitué au capital naturel et l'inverse. L'environnement est donc présent comme une condition (Gendron et Revéret 2000; Mancebo 2008). Une autre façon de catégoriser ceci peut être la distinction faite entre la vision écologiste et la vision environnementaliste, sur la base du rapport aux institutions. Les écologistes remettent en cause à la fois la croissance, le modèle productiviste et les inégalités sociales engendrées. La vision écologiste se divise en deux courants : l'écologie sociale[8] qui s'intéresse aux différentes dominations entre humains, et entre l'humain et la nature (amenant l'idée que les problèmes environnementaux sont issus de problèmes à caractère social); et l'écologie profonde, qui s'intéresse aussi aux rapports entre l'humain et la nature, mais qui vise à changer l'anthropocentrisme des institutions. De leur côté, les environnementalistes ne remettent pas en cause le modèle dominant, et considèrent qu'il y a des solutions techniques et technologiques à la dégradation environnementale (Gendron 2006). Des Rochers a d'ailleurs bien démontré, dans leur recherche portant sur les représentations du développement durable par les dirigeants de petites et moyennes entreprises, que le concept peut être orienté de différentes façons, sur la fonction de l'équité, la fonction sociale, la fonction écologique, la fonction économique ou selon un réel équilibre qui constitue le développement durable (Des Rochers 2009).

Cette flexibilité dans la définition du développement durable, en dépit des nombreuses critiques qui lui ont été adressées, pourrait s'avérer une force, dans le sens où cela permet de créer un large consensus autour de la question. Ainsi, une appropriation locale du terme, plus en phase avec les enjeux locaux, est possible. Or, cette appropriation locale du développement est mise à l'épreuve lorsqu'il est question de la mise en œuvre. C'est là un autre obstacle associé au développement durable et qui est souligné dans la littérature.

[8] À ce sujet, se référer aux travaux de Murray Bookchin, et plus particulièrement à son chapitre intitulé *What is Social Ecology?* dans le livre de Micheal Zimmerman, *Environmental Philosophy : From animal rights to radical ecology. (Bookchin 1993)*L'article et de nombreux textes de Bookchin sont disponibles en ligne, sur le site www.social-ecology.org

1.1.1 Une mise en œuvre malaisée

Les difficultés reliées à la mise en œuvre du développement durable ont été identifiées à de multiples reprises (Mancebo 2008; Guay et al. 2004; Des Rochers 2009). Le problème de la performativité a été spécifiquement soulevé par Mancebo (2008) au sujet de la mise en place des Agendas 21 locaux en France. En effet, selon un rapport de l'ONU datant de 1997, l'application de ceux-ci, cinq ans après leur naissance, restait encore faible et mitigée (Mancebo 2008). Le caractère flou et ambigu, ainsi que les multiples définitions existantes contribuent en partie aux obstacles de la réalisation du développement durable. Le problème sémantique n'est cependant pas le seul. Ce concept holistique sous-entend des interventions à plusieurs niveaux, sur plusieurs territoires et dans divers champs de spécialisation. Il demande aussi de faire un effort de prospection en considérant les impacts présents et futurs de chacune de celles-ci. Ce sont là maintes difficultés apposées à la mise en œuvre du développement durable. Ainsi, la transversalité du concept requiert une collaboration entre les échelles, entre les domaines de spécialisation et entre les territoires, ce qui est en soi un défi de taille. Cette collaboration doit être à la fois verticale, entre les différents paliers de gouvernement, et horizontale, entre les acteurs et entre les territoires. Ainsi, le succès de projets locaux peut dépendre d'une bonne articulation entre les échelles, ces derniers relevant parfois d'une politique publique au niveau national ou encore de financement au niveau international (Chaboud, Froger et Méral 2009). L'arrimage entre les échelles n'est cependant pas toujours au rendez-vous, et est parfois difficile lors de la prise en charge de problèmes environnementaux d'envergure planétaire. Ainsi, certains enjeux environnementaux nécessitent des actions locales, nationales et internationales. Il faut penser ici aux changements climatiques ou encore aux pluies acides, dont les causes et les impacts dépassent les frontières nationales.

Un autre obstacle présent dans la mise en œuvre du développement durable est de considérer la vision à long terme que suggère le développement durable, dans la notion d'équité intergénérationnelle. Cette équité intergénérationnelle demande de penser aux conséquences futures de chacune des actions entreprises. La vision à court terme du domaine politique et les façons de financer les différents projets sont ainsi décalées vis-à-vis de ce que propose le développement durable.

La dernière des difficultés mentionnée est celle de la conciliation des objectifs liés aux trois sphères. Par exemple, il peut exister une difficulté dans le fait d'arriver à un compromis entre

des impératifs de réductions de la pauvreté et de protection de l'environnement (Chaboud, Froger et Méral 2009).

Dans leur recherche sur les cas de Montpellier et de Nîmes, Bernié-Boissard et Chevalier (2011) illustrent bien l'importance de prendre en compte la spécificité des territoires au moment de la mise en œuvre du développement urbain durable. En effet, ils trouvent un décalage entre les discours et les pratiques territorialisées. Les auteurs dénotent ainsi une opposition entre les définitions du développement durable des communes centrales et celles des communes périphériques. On assiste donc, au sein d'une même région métropolitaine, à un décalage entre les définitions et les pratiques locales de développement durable (Bernié-Boissard et Chevalier 2011). Ces variations interterritoriales dans les discours et les pratiques en matière de développement durable soulignent l'importance de la considération de la spécificité des différents territoires, dans la mise en œuvre du développement urbain durable. De cette façon, le territoire se présente à la fois comme un enjeu pour la durabilité, et comme une solution dans la mise en œuvre. L'enjeu territorial du développement durable est basé sur une compréhension inspirée de Laganier, Villalba et Zuindeau (2002), qui mentionnent l'importance de l'articulation entre les principes d'interdépendances et d'équité. L'interdépendance est à la fois temporelle (prise en compte des impacts futurs, responsabilité envers les générations à venir) et sectorielle (collaboration entre secteurs de spécialisation) comme il en a été question dans la section précédente, mais elle est aussi spatiale. L'interdépendance spatiale sous-entend notamment que les interventions locales entrainent des effets sur les autres territoires, limitrophes ou non. Inversement, les sources de la pollution peuvent ainsi dépasser les frontières, et avoir des impacts sur d'autres territoires, comme dans le cas des pluies acides. Cette interdépendance entre territoires au niveau de la durabilité, soulève l'importance de l'équité. Sans cette équité entre territoires, la durabilité locale pourrait être atteinte au détriment d'un autre lieu (Laganier, Villalba et Zuindeau 2002). Il serait alors possible d'exporter les activités polluantes locales vers l'extérieur. Cela s'est fait dans certains pays développés qui ont délocalisé certaines activités plus polluantes vers des pays en développement, où les régulations sont moins fermes et où les coûts de dépollution sont moins élevés en raison du coût plus faible de la main-d'œuvre (Latouche 1994). La durabilité externe serait ainsi sacrifiée pour l'atteinte de la durabilité interne. À ce sujet, Nijkamp parle de sacrifices territoriaux dans le cas où le développement durable d'un territoire se fait aux dépens d'un autre (Nijkamp 1992, cité dans Laganier, Villalba et Zuindeau 2002).

Le territoire, comme lieu d'ancrage et d'identité, comme lieu de développement et comme lieu de la démocratie locale, est un lieu d'interaction entre les acteurs, de différents milieux et de différentes échelles (Debarbieux 2003; Favreau 2008; Laganier, Villalba et Zuindeau 2002; J. Lévy 2003c). Le territoire aussi le lieu des expériences sensibles de l'habitant (Faburel 2010). Il est aussi présenté comme un élément clé pour la mise en œuvre du développement durable, comme dans le cas du dispositif des Agendas 21. C'est également à l'échelle du territoire local plutôt que national ou international qu'une grande partie des problèmes environnementaux et sociaux sont visibles, voire sensibles, et c'est aussi cette échelle qui permet une mobilisation plus concrète des acteurs pour mener à l'action, autant sur des enjeux locaux que sur des enjeux globaux (Sébastien et Brodhag 2004; Theys 2002). Il est alors présenté comme une variable centrale dans l'apparition de nouvelles formes de gouvernance qui permettraient d'arrimer et de faire converger les intérêts de multiples acteurs et de différents territoires. Ces formes ne doivent cependant pas se résumer à cette vision normative de la « bonne gouvernance » telle que proposée par l'OCDE notamment, puisque la gouvernance doit être un champ de réflexion sur les modes d'organisation des acteurs (Laganier, Villalba et Zuindeau 2002).

L'approche territoriale permet ainsi d'avoir une vision transversale et de surmonter l'obstacle de la vision sectorielle du développement territorial (Favreau 2008). Il faut toutefois noter que de s'intéresser à la durabilité d'un territoire spécifique ne doit pas l'isoler. Il faut considérer les actions et les lieux selon leur impact écosystémique, et ainsi considérer l'interdépendance spatiale dans la durabilité (Hamman 2012; Laganier, Villalba et Zuindeau 2002). Le développement durable pris en compte dans un contexte urbain doit comprendre une articulation de plusieurs échelles, et entre différentes frontières dans la ville (Hamman 2012). Par ailleurs, il faut garder à l'esprit la grande variabilité et les importantes inégalités interterritoriales qui font qu'une solution ou un modèle d'intervention et de gouvernance n'est pas nécessairement transférable d'un territoire à l'autre.

C'est dans cette perspective de la reconnaissance de la spécificité des territoires que s'inscrit le développement local et communautaire. En effet, c'est en réponse à des besoins spécifiques du territoire qu'il s'inscrit. Il se fait par la mobilisation des acteurs locaux, notamment issus du milieu communautaire. Comme le développement durable, le développement local et communautaire possède ses propres critiques et ses propres difficultés. Une partie d'entre elles concordent toutefois avec ce qui a été reproché au développement durable, notamment au sujet de l'ambiguïté de sa définition et les limites de sa mise en œuvre.

1.2 Le développement local et communautaire : la spécificité du territoire

Les termes de développement local, développement économique communautaire et développement communautaire, sont parfois interchangés et d'autres fois établis comme des concepts bien distincts. Ces derniers ont été traités respectivement dans le champ du travail social et de la sociologie, pour ce qui est du développement communautaire, et de la géographie et du développement territorial pour ce qui est du développement local et du développement économique communautaire.

Au sujet du développement communautaire, Hautekeur (2005) mentionne, à partir de ses recherches sur le cas européen, qu'il y a une pluralité des significations du développement communautaire entre les contextes nationaux et régionaux, variant selon le degré d'organisation de la société civile, les programmes sociaux présents, et le sens pris par le mot communautaire sur un territoire défini. Le développement communautaire peut ainsi être l'appui donné par des professionnels aux groupes locaux, il peut être le fait d'identifier localement les problèmes de la communauté, celui d'augmenter l'*empowerment*[9] de la population afin que les problèmes soient pris en charge localement, ou encore de prendre en considération les plus démunis, de mettre sur pied une communauté durable ou encore la remise en cause des structures sociales (Hautekeur 2005).

Hautekeur (2005) fait ainsi ressortir six principes communs aux différentes définitions. Il y a ainsi un consensus entourant les changements qui doivent survenir, à l'échelle de l'individu ou de la communauté. De façon générale, il y aurait aussi une tension entre le désir d'obtenir des résultats concrets et les processus de changements qui sont beaucoup plus lents, mais continus. De plus, ce type de développement accorde une importance plus grande aux plus démunis. Une autre constante du développement communautaire serait l'importance de la participation de la population pour mener à un *empowerment* local des communautés. Une des stratégies de ce développement réside dans la prévention, qui se fait au travers du partage de connaissances et des apprentissages. L'objectif est donc d'amener un changement pour la communauté ou encore d'influencer les politiques publiques (Hautekeur 2005).

Cependant, ces points convergents établis par Hautekeur en 2005 ne permettent pas de distinguer spécifiquement le développement communautaire du développement local ou du

[9] Ici, *empowerment* signifie un processus par lequel une personne, un ménage ou un groupe social, acquiert un plus grand pouvoir sociopolitique ou psychologique et trouve les moyens de mener des actions qui auront un impact sur sa vie, sur la communauté ou sur la société de façon plus générale (Nagar 2009).

développement économique communautaire, notamment par les différents sens que prend le mot communautaire au Québec et en Europe. Ici, le terme « communautaire » fait référence à la communauté, tel qu'il est compris dans la littérature anglo-saxonne portant sur le « community development », le développement local et communautaire (Garkovich 2011).

Par ailleurs, Garkovich (2011) mentionne les différentes visions du développement communautaire parmi différents acteurs dans une communauté. Le développement communautaire peut aussi être considéré comme un procédé, comme un programme, comme un résultat à atteindre ou encore comme une idéologie. Ces visions peuvent être mises en opposition sur quatre points : celui de vouloir changer ou non le système social en place, sur l'identification des acteurs du changement, sur le rôle des institutions et des individus dans ce changement et sur la primauté des résultats ou des processus. Malgré ces différentes visions, il reste la présence d'un thème récurrent, celui du changement structurel, planifié ou non, dans la communauté. Ce changement peut survenir à travers trois approches centrales à la pratique du développement communautaire, l'assistance technique, le développement autocentré et le conflit. L'utilisation des différentes approches et la situation de complémentarité et de tension entre ces dernières varient selon les acteurs en présence, ainsi que selon le contexte politique (Garkovich 2011). Il existe ainsi une diversité d'organisations, avec des visions et des approches différentes, qui composent le développement communautaire.

De plus, mentionnons le développement économique communautaire qui est défini comme un processus de mobilisation d'acteurs dans l'élaboration de stratégies d'adaptation aux contraintes extérieures sur une base d'identification collective. Il regroupe donc des acteurs aux intérêts divers qui coordonnent leurs actions dans le but de renouveler les bases économiques d'un territoire (Pecqueur 1994). Il a émergé des suites des mutations structurelles de l'économie, avec l'apparition des nouvelles technologies, l'évolution de la demande, la nouvelle organisation de la production plus flexible et la mondialisation des échanges au courant des années 1980 et 1990 (Pecqueur 1994).

Pour Tremblay et Van Schendel (1991), le développement local est le pendant québécois du développement économique communautaire qui est surtout présent au Canada anglais et aux États-Unis. Il est vrai que les deux termes sont parfois utilisés de façon parallèle, comme c'est le cas pour les corporations de développement économique communautaire montréalaises qui sont aussi des centres locaux de développement (Tremblay et Van Schendel 1991). Le développement local serait une approche centrée sur la revitalisation économique et sociale d'un territoire. Il favorise généralement la diversification des activités économiques, et la mise en

valeur des ressources locales. Autre point à mentionner, le développement local vise souvent des objectifs d'*empowerment* de la communauté. De façon générale, le milieu communautaire joue un rôle dans la dynamique territoriale de développement local, surtout au Québec, avec la présence des Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) et des Corporations de développement communautaire (CDC) (Favreau et Lévesque 1996). La notion de prise en charge des problèmes par la communauté est plus présente dans cette version du développement local que dans la définition du développement économique communautaire que présente Pecqueur (1994), et ne prend pas seulement en considération les problèmes économiques du territoire.

Les définitions du développement local, du développement communautaire et du développement économique communautaire rassemblent différentes notions, à la fois économiques (comme le définit Pecqueur, avec le cas des districts industriels ou des milieux innovateurs) et politiques (où il est question de la gestion politique locale, en partenariat avec des acteurs multiples). S'ajoute à cela l'idée du bien-être de la population et de systèmes économiques parallèles au circuit traditionnel (Plet 2003).

Ces définitions multiples qui semblent se chevaucher ont par ailleurs été critiquées par Polèse (1996) qui soulève l'existence d'une polysémie entourant le concept, parallèlement à l'unanimité qui l'entoure. Ceci rend possible son utilisation à des fins idéologiques puisque la flexibilité des contours du concept permet ainsi d'y associer ce qui plaît (Polèse 1996). Le développement local peut ainsi porter un message individualiste, faisant glisser la responsabilité de la collectivité vers celle de l'individu. Selon cette vision, toutes les régions peuvent se développer, il suffit pour les acteurs d'en avoir la volonté. Le développement local pourrait ainsi nourrir des arguments au sujet de la décentralisation qui peut mener à un affaiblissement de l'État central et à la fin des politiques de redistribution (Polèse 1996).

Une mise en garde vis-à-vis de quelques pièges à éviter lorsqu'il est question de développement local est aussi faite par Polèse (1996). D'abord, il soulève la projection morale à laquelle le développement local est souvent soumis, passant ainsi d'un concept à un idéal, et mentionne le danger de perdre tout sens critique. Ensuite, il remet en question le fait de justifier le développement local sur la base de l'échec du développement industriel traditionnel, qui amènerait *de facto* une supériorité au modèle alternatif qu'est le développement local (Polèse 1996). Cette critique soulève plusieurs problèmes associés au développement local et au développement communautaire, et amène à considérer ses limites.

Une tendance générale est dénotée dans la professionnalisation du secteur communautaire (Hautekeur 2005; Hamel 2008; Lebel 2010). Cette professionnalisation prend forme dans un contexte qui est qualifié de désengagement de l'État par certains (Lebel 2010), ou bien de simple changement dans les façons de faire par d'autres (Hautekeur 2005). Au Québec, le résultat est souvent une contractualisation du secteur communautaire et une communautarisation des services publics. Ce qui fait que les organisations communautaires se substituent à l'État dans l'offre de services. Ce phénomène fut observé au courant des années 1990 en Grande-Bretagne, mais aussi au Québec (Lebel 2010). L'action communautaire devient donc de plus en plus dépendante du financement de l'État, mais les mouvements associatifs (autonomes ou non) restent critiques envers le gouvernement et participent à la redéfinition de la sphère publique dans une dynamique de conflit et de collaboration avec l'État. En résulte la position ambivalente des acteurs communautaires, puisqu'ils se retrouvent pris entre la proximité du milieu local et des citoyens, et le lien entretenu avec l'appareil étatique, par le financement ou la définition du mandat (Maheu 2005; Fontan et al. 2006).

Cette position ambigüe est fortement liée au financement, qui est un enjeu central pour les organisations, dans le sens où une grande partie de leur tâche consiste à remplir des demandes de financement et à produire des rapports de reddition de comptes. Leur position vis-à-vis de l'État les rend par ailleurs vulnérables aux aléas des réductions budgétaires (Lebel 2010).

Dans ce nouveau contexte de partenariat et de collaboration avec l'État, il est aussi possible que certains enjeux ou dimensions du développement communautaire soient laissés de côté en raison de leur caractère conflictuel (Hautekeur 2005). Les dangers d'une trop grande institutionnalisation du milieu communautaire sont d'avoir une bureaucratie trop importante, et de ne pas faire le développement avec la population. Cette ambivalence dans la relation entre l'État et les organisations constitue une des limites de l'action communautaire. En effet, leur position va souvent dans le sens des politiques publiques, bien qu'elle reste aussi, dans une certaine mesure et de façon variée, une position critique vis-à-vis des politiques de l'État.

Le milieu communautaire québécois, comme le milieu associatif en France, reste très diversifié en termes de degré d'institutionnalisation des organisations, des différents niveaux d'autonomie, de diverses sources de financement, et en lien avec les différentes structures qui amènent des variations dans la vie associative et démocratique des organisations. Cette diversité n'est pas seulement liée à la position de l'organisation vis-à-vis de l'État, elle est aussi très liée à la réalité des territoires dans lesquels sont ancrés les organismes. La réponse du communautaire est une réaction aux besoins du milieu, et se fait souvent avec l'offre de services de proximité (mais pas

uniquement). Des territoires différents mèneront donc à diverses réponses en matière de développement local et communautaire. Ainsi, comme mentionné plus tôt, il est difficile de transposer des solutions d'un endroit à l'autre, puisqu'il n'y a pas de modèles généralisables pour ce type de développement (Polèse 1996).

Dans le cas de Montréal, la naissance du développement communautaire est issue d'une remise en question du modèle de gouvernance d'alors, et est portée par des acteurs sociaux locaux et des mouvements urbains de contestation (Fontan et al. 2006). Les années 1960 et 1970 sont celles où apparaissent de nombreux groupes populaires dans les quartiers centraux défavorisés (Fontan et al. 2006). Si cette apparition de groupes ou comités de citoyens n'est pas nouvelle (il y avait déjà la présence de tels groupes dans les quartiers de classes moyennes et en banlieue), l'élément qui est nouveau est leur localisation dans les quartiers défavorisés. Ces groupes communautaires se sont formés à la fois comme un résultat de la vive réaction des groupes défavorisés vis-à-vis de leur condition de vie, et par des pratiques sociales innovatrices mises sur pied par des organisations de bien-être. Ces pratiques sociales sont centrées sur l'organisation communautaire, et sur la participation des citoyens à la résolution de leurs problèmes (Godbout et Collin 1977). Au courant des années 1970 et 1980, la crise du modèle fordiste, la mondialisation des échanges économiques et le processus de métropolisation amènent une reconfiguration de l'État-nation qui vient transformer le rapport entre l'État et le milieu communautaire (Fontan, Hamel et Morin 2012). Ces années sont marquées par la récession et une restructuration de l'économie qui sont à la base d'une augmentation du chômage et de la pauvreté, en parallèle de certaines réductions de l'investissement de l'État dans les programmes sociaux, causant une dégradation des conditions de vie pour une partie de la population. Ceci donne lieu à des mobilisations dans la ville au sujet de ces enjeux de société. La ville est ainsi une arène pour le débat public entourant ces enjeux (Fontan, Hamel et Morin 2012). Parallèlement à ces revendications générales qui dépassent le cadre montréalais, des enjeux urbains sont soulevés, notamment en matière de logement, d'accès aux services, de développement des quartiers et de démocratie municipale.

C'est aussi au courant des années 1980 qu'on assiste au processus d'institutionnalisation du milieu communautaire montréalais, qui agit maintenant davantage en partenariat avec l'État dans l'offre de services sociaux (Fontan et al. 2006). Si cette institutionnalisation leur donne de la crédibilité et est en soi une reconnaissance du travail des acteurs communautaires, elle vient aussi diminuer la possibilité pour ces acteurs d'être critiques par rapport à la position de l'État. Ce financement du communautaire par l'État entraine certaines tensions dans le milieu, entre

les partisans d'un mouvement communautaire autonome, et les partisans d'un milieu communautaire plus institutionnalisé. Le milieu communautaire en est d'autant plus diversifié. On retrouve alors des groupes qui œuvrent au niveau de la défense de droits voulant protéger les quartiers contre les promoteurs du développement urbain, des groupes qui se spécialisent dans la prestation de services et travaillent à l'amélioration des équipements urbains, ainsi que des groupes qui composent avec ces deux fonctions, faisant à la fois pression sur le gouvernement et développant des services de proximité, en faisant la promotion de la démocratie et du développement local (Fontan, Hamel et Morin 2012; Tardif 2007).

Avec le phénomène de la métropolisation vient une considération plus grande pour l'échelle de l'agglomération, ce qui rend plus abstrait le lieu territorial communautaire qui est souvent plus axé sur des enjeux de proximité. On retrouve à présent (au moins) trois échelles parallèles de développement, ce qui est d'autant plus ardu à arrimer. Des orientations prises au niveau national viennent influencer la mise en place de différents modèles de développement. Ensuite, la région métropolitaine, qui est insérée dans l'économie mondiale, possède son propre rythme et ses propres objectifs de développement qui sont parfois en décalage par rapport à ceux exprimés localement (Fontan et al. 2006). L'échelle locale reste cependant une échelle d'intervention pour le milieu communautaire québécois et montréalais, quoique la question métropolitaine demeure un enjeu majeur avec lequel les acteurs communautaires doivent maintenant composer (Sénécal, Germain et Bénard 2002; Sénécal, Germain et Morin 2005).

1.3 L'articulation des enjeux : développement urbain durable, développement social et développement communautaire durable

Plusieurs propositions tentent d'arrimer les enjeux sociaux et environnementaux du développement. Dans le champ du développement territorial, le développement communautaire durable a émergé comme l'une des façons de réaliser le développement local, endogène, qui se fait à l'échelle des communautés (Bryant 1995b, 1995a; Bryant et Cofsky 2004; Dale et Sparkes 2011). Dans le domaine des études urbaines et de l'urbanisme, c'est le développement urbain durable (DUD) qui est proposé comme solution de remplacement au développement traditionnel de la ville avec comme idéal à atteindre, la ville durable. Il est toutefois possible de reprocher au DUD le fait que le changement se situe surtout dans le changement des politiques urbaines et des schémas d'aménagement, et qu'il se fait plutôt à l'échelle de la ville et de la région métropolitaine (B. Gauthier 2004). Dans le champ de la sociologie urbaine est apparue la notion

de durabilité sociale qui insiste sur la dimension sociale du développement durable, en s'attardant sur des enjeux d'équité, d'accès aux ressources, de participation publique et de capital social. C'est par la considération de ces enjeux que la notion de développement durable social, ou de durabilité sociale, rejoint le mouvement de la justice environnementale plus répandu aux États-Unis et en Grande-Bretagne, qui insiste sur les inégalités sociales et environnementales (Manzi et al.2010, Hamman 2012).

Du côté des politiques publiques, notons que dans le cadre de son Plan d'action de développement durable 2009-2013, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) présente un guide pour l'urbanisme durable afin que les municipalités puissent se doter de ces outils spécifiques d'intervention. L'urbanisme durable est alors établi comme un moyen de faire émerger des ensembles urbains conformes aux principes de collectivités viables et de *smart growth*. L'accent est ainsi mis sur la mixité des fonctions, un environnement bâti compact, une diversité de la typologie résidentielle, des milieux propices aux transports actifs, préservation des espaces verts, le développement de l'identité territoriale, la participation des citoyens et le développement économique équitable (Gouvernement du Québec 2009). Il reste que ce document demeure un simple guide, qui, en prenant la notion d'urbanisme durable en exemple, veut inciter les municipalités à mener des interventions spécifiques sur différents problèmes environnementaux (changements climatiques, perte de biodiversité), sociaux (santé publique, sécurité) et économiques (attractivité et compétitivité) (Gouvernement du Québec 2009). Les solutions proposées demeurent plus techniques, et ne s'adressent pas à l'ensemble des acteurs sur le territoire.

D'autres termes ont été mis de l'avant pour adresser l'enjeu de la durabilité, faisant appel aux multiples acteurs territoriaux. Ainsi est apparu, à la convergence du développement communautaire et du développement durable, le développement communautaire durable qui, dans les faits, est beaucoup discuté par les chercheurs qui s'intéressent au développement territorial et au développement local. Il consiste en l'implication des résidents dans le façonnement de leur propre environnement (Bryant et Preston 1987, cité dans Bryant 1995b). De façon simple, il est dit qu'il s'agit du développement pour la communauté et par la communauté. Ce type de développement se situe surtout dans l'objectif d'amélioration de la qualité de vie que peut porter le développement durable. Il sous-tend aussi la réalisation d'une vision d'ensemble pour la communauté, qui se doit d'être réaliste et largement acceptée. Cette acceptation est validée par une base élargie de gens impliqués dans les différentes étapes de la construction et de la mise en place de cette vision. Le développement communautaire durable

nécessite donc une participation communautaire, la coopération et la concertation entre les acteurs, ainsi que la création de partenariats. Cependant, il faut noter la présence de nombreux intérêts divers dans le milieu communautaire, ainsi que dans la communauté. C'est donc un défi que d'atteindre une cohérence tout en reconnaissant les différents groupes et organisations. Cette vision élaborée dans la communauté se traduira ensuite par des stratégies, ou des orientations stratégiques, qui respectent les dimensions environnementales, sociales et culturelles, tout en étant viables économiquement. Le développement communautaire durable veut aussi amener une vision holistique qui prend en compte la position de la communauté au sein d'un système plus large (Bryant 1995a). Par ceci, il faut comprendre qu'une certaine équité territoriale est sous-entendue. Il faut aussi noter que le développement communautaire durable reste un processus itératif. Les orientations stratégiques évolueront donc selon les perceptions de la communauté et les actions évolueront selon les activités planifiées et les ressources présentes (Bryant 1995a). Ce qui est proposé est ainsi plus une démarche qu'une fin en soi. La notion de développement communautaire durable repose plutôt sur la mise sur pied de dispositifs qui donneront à une population précise les moyens de construire leur propre solution « durable » pour leur territoire.

Le développement social est aussi un concept présent dans le milieu communautaire comme dans le milieu politique (Bouthillier 2000; Corporation de Développement Communautaire de Rosemont 2011b; Conseil Régional des Élus de Montréal 2013). Il est apparu lors du Sommet mondial pour le développement social qui a été tenu en 1995 par l'Organisation des Nations Unies. Les principaux thèmes alors abordés étaient la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale (Bouthillier 2000). Ce type de développement est généralement plus centré sur la médiation entre le développement économique et ses externalités sociales. Plus récemment, les auteurs Lévesque et Lajeunesse-Crevier (2005) évoquent notamment la dimension du bien-être et de la citoyenneté comme des thèmes devant être pris en compte dans le développement social (Lévesque et Lajeunesse-Crevier 2005).

Dans ces propositions qui tentent d'arrimer les enjeux environnementaux et sociaux à la base du développement durable et du développement communautaire, les acteurs locaux, dont les acteurs communautaires, sont souvent identifiés comme partie prenante à la mise en œuvre de l'un ou de l'autre de ces mots d'ordre (et souvent des deux). Par ailleurs, il a été établi que différents acteurs présentent différentes définitions et utilisation de ces concepts. Ainsi, il est pertinent de se demander de quelles façons les acteurs communautaires, avec leur compréhension et leur utilisation du développement durable, participent à la mise en œuvre

locale du développement durable urbain. Avec leur présence à l'échelle locale, les acteurs communautaires ont un rôle central dans la mise en œuvre du développement durable urbain. Sans acteurs pour le porter, le développement durable reste à l'état d'abstraction et ne possède aucun aboutissant. Ces derniers peuvent ainsi être des catalyseurs ou des inhibiteurs de la mise en œuvre locale du développement durable, faisant aller de l'avant une certaine définition et certaines pratiques, orientant ainsi la mise en œuvre locale du développement durable dans la ville.

Conclusion

En résumé, la littérature sur le développement durable et sur le développement local et communautaire a su démontrer l'ambiguïté qui réside dans la définition des deux termes, ainsi que de diverses appropriations, sectorielle comme idéologique, pouvant survenir. Additionnés à cette difficulté conceptuelle, nous notons un nombre important de problèmes associés à la mise en pratiques et en actions. Parmi celles-ci, rappelons les difficultés d'arrimer les différentes échelles d'intervention, et de dépasser les visions sectorielles pour en arriver à une conciliation d'intérêts divers (Latouche 1994; Polèse 1996; Godard 2005; Hamel 2008; Lebel 2010). La prise de connaissance de ces problèmes associés à la mise en œuvre du développement durable et du développement communautaire va de pair avec une reconnaissance de la spécificité des territoires. L'objectif de la présente recherche est ainsi d'éclairer l'apport des acteurs issus du milieu communautaire à la mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale. C'est aussi de comprendre, de quelles façons ces acteurs arrivent à surmonter les différents obstacles énumérés précédemment, en dépit des contraintes propres au milieu communautaire montréalais. La question posée est la suivante : de quelles façons, les acteurs du milieu communautaires montréalais, à l'aide de leurs discours et de leurs pratiques, mettent-ils en œuvre le développement urbain durable à l'échelle du quartier? L'hypothèse posée est qu'il y a effectivement une appropriation du développement urbain durable par les acteurs du milieu communautaire, qui vient redéfinir l'enjeu autour des objectifs sociaux de la notion. L'utilisation du terme de développement durable sert donc à un recadrage vers une mise en œuvre à plus grande portée sociale, en y incorporant des notions de justice, d'équité et de démocratie. De cette façon, ces acteurs se positionnent à l'encontre d'une vision néolibérale ou néoclassique du développement durable, qui considère la modernisation écologique comme la solution principale

aux externalités du développement que sont les dommages causés à l'environnement et les inégalités sociales.

Cette conception du développement urbain durable est de plus en plus présente comme paradigme de la production de l'urbain. Dans cette vision, l'accent est mis sur la dimension économique et la performance environnementale. La dimension sociale reste souvent celle qui est le moins prise en considération. Il est donc d'autant plus intéressant de s'intéresser à la dimension sociale du développement durable, et de donner la parole à cette catégorie d'acteurs.

En raison de la transversalité de la notion de développement urbain durable, la contribution d'un ensemble acteurs est nécessaire pour une mise en œuvre territorialisée (Zuindeau 2000). Toutefois, les recherches portent souvent sur les acteurs publics ou privés, en l'occurrence les techniciens et administrateurs (Hamman 2012), et les entreprises (Des Rochers 2009). En effet, le développement urbain durable est souvent regardé du point de vue des politiques urbaines, ou encore selon une perspective plus technique associée à l'urbanisme durable et l'aménagement (Vaillancourt 1996; Béal 2009; M. Gauthier 2009; Hamman 2012). Une part moins grande de la littérature porte sur la dimension sociale du développement durable (Theys 2002). Par ailleurs, peu de chercheurs ont traité précisément du rôle des acteurs communautaires dans la mise en œuvre du développement urbain durable (Chevalier 2009; Sénécal, Germain et Bénard 2002).

Malgré les nombreuses difficultés énumérées, il reste que la simple présence du DUD dans le débat public peut engranger certains changements, dans les discours comme dans les pratiques de tout un ensemble d'acteurs. Il est ainsi pertinent d'étudier le développement durable à l'aube des définitions, de l'utilisation qu'il en est fait et des actions que différents acteurs mettent de l'avant. Ces derniers, par leur conscience de ce qui est en train de se faire, viennent ainsi contribuer à la redéfinition de ce en quoi consiste le développement urbain durable. Ainsi la présence du développement urbain durable, dans le débat public, ou dans l'espace public[10] permet des changements qui n'auraient autrement peut-être pas eu lieu.

[10] Tel que le définit Lolive (2010) en s'appuyant sur Habermas, c'est-à-dire comme des espaces au sein desquels se forme l'opinion publique.

CHAPITRE 2 : CADRE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE

Devant les différentes crises[11], économiques et écologiques, qui semblent se succéder depuis les quarante dernières années il s'avère pertinent de questionner le modèle de développement dominant. Si au moment de son apparition, le terme de développement durable s'inscrit d'abord comme une solution de remplacement du modèle de développement traditionnel, les dizaines d'années de tentative d'implantation mettent en doute le potentiel de transformation de cette notion. En effet, il est possible de s'interroger sur les changements survenus quant aux façons de faire le développement et au rapport des sociétés à l'environnement. Les enjeux à la base de l'apparition du terme sont toujours d'actualité, et les inégalités sociales et environnementales demeurent bien présentes, en milieu urbain comme ailleurs. Dans cette perspective, il est intéressant de se pencher sur les façons de faire la ville, et de regarder les propositions locales pour changer cette façon de faire le développement urbain, ou bien encore de la contester.

Ce mémoire est alimenté d'une réflexion sur la convergence des notions de développement et de développement local et communautaire. L'objectif de cette recherche est donc de comprendre de quelles façons les acteurs communautaires favorisent la mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale. Pour ce faire, nous nous sommes attardés à l'utilisation, aux définitions et aux pratiques des acteurs afin d'éclairer la mise en œuvre locale de la notion de développement urbain durable. Afin de fournir des pistes de réflexion pour le mémoire, une démarche exploratoire a été menée à Nantes dans le cadre de l'année Capitale verte de l'Europe 2013. Ce rapport de recherche est disponible en Annexe 1.

Dans ce chapitre, il s'agira d'abord de rappeler la question de recherche, l'hypothèse et les objectifs de recherche associés. Par la suite, il faudra bien définir ce qui est entendu par développement urbain durable et, sans revenir sur l'ensemble de la littérature mentionnée dans le chapitre précédent, justifier la posture[12] qui est prise vis-à-vis de ce

[11] Dans le deuxième chapitre de son livre « Rebel Cities : From the Right to the City to the Urban Revolution » David Harvey montre bien comment de multiples crises financières (et immobilières) se sont succédées depuis celle de 1973, ainsi que leurs imbrications avec les processus urbains (« urban process »). (Harvey 2012)

[12] La posture est entendue comme « toile de fond de l'interprétation » qui est en fait « l'ensemble des éléments d'ordre théorique (dans son sens large) entourant la situation d'enquête et est mis à contribution à

terme qui demeure controversé. Les différentes notions de développement durable, de milieu communautaire, comme de la mise en œuvre seront alors discutées et explicitées, afin de bien circonscrire ce qu'elles signifient dans le cadre de cette recherche. À partir de la définition des variables, une série d'indicateurs seront identifiés et étayés. Suivra une présentation de l'étude de cas choisie. Par la suite, il sera question des outils de collecte de l'information, c'est-à-dire le détail du corpus documentaire analysé, la composition de l'échantillon et les éléments présents dans le guide d'entretien. La dernière partie de ce chapitre présente le traitement des données.

2.1 Questions, objectifs et hypothèse de la recherche

L'avènement du terme de développement durable a alimenté le débat public, mais a aussi modifié certains comportements et apporté quelques transformations dans les façons d'envisager la ville[13]. C'est dans une perspective d'éclairer ces changements qui se produisent dans la ville et dans les façons de faire la ville qu'est faite cette recherche. Plus particulièrement, cette recherche s'intéresse à un type d'acteurs précis, les acteurs du milieu communautaire, et à une échelle précise, celle du quartier. La question centrale de la recherche se formule ainsi :

> De quelles façons les acteurs communautaires, au Québec, par leur définition et leur utilisation du concept de développement urbain durable, ainsi que par les pratiques associées à cette notion, favorisent-ils la mise en œuvre locale du développement urbain durable?

Cette question principale se décline en trois sous-questions :

1. Quelles sont les utilisations et les interprétations du terme de développement durable par ces acteurs?
2. Quelles sont leurs pratiques en matière de développement durable?
3. Comment ces discours et pratiques éclairent-ils la mise en œuvre locale du développement durable?

---

des degrés divers en vue de la délimitation, de l'examen et de la conceptualisation de l'objet d'analyse » (Paillé et Mucchielli 2003, 48)

[13] Ici, on peut penser aux notions d'urbanisme durable et de développement urbain durable exposées dans le chapitre précédent.

Les objectifs de la recherche sont donc d'éclairer la mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale, notamment en détaillant le rôle que peuvent jouer les acteurs de la société civile, en l'occurrence les acteurs communautaires. D'une part, ceci éclairera la définition de cette notion, telle que comprise et interprétée par cette catégorie d'acteurs. D'autre part, cela permettra de détailler la mise en pratique du développement durable dans le milieu communautaire.

L'hypothèse avancée est que ces acteurs, dans leurs discours et leurs pratiques relatives au développement urbain durable, contribuent à une mise en œuvre locale qui accorde une plus grande place à la dimension sociale, servant ainsi de contrepoids à une vision néolibérale du développement durable.

Les acteurs du milieu communautaire, en accord avec les caractéristiques propres à ce milieu[14], proposent une définition, une utilisation et des pratiques relatives au développement durable qui participent à la mise en œuvre locale d'un développement durable à plus grande portée sociale, s'apparentant ainsi à la notion de développement social durable proposée par Philippe Hamman (2012). Ces acteurs proposent ainsi une vision de la ville durable, ou du quartier durable, où la dimension sociale occupe une place plus centrale. Ce faisant, cette vision du développement urbain durable sert de contrepoids à une vision néolibérale et instrumentale du développement durable où les inégalités sociales et les conséquences environnementales découlant du développement économique ne sont considérées que comme des externalités négatives. Les acteurs communautaires portent ainsi la voix d'un développement durable où l'on ne peut exclure la dimension sociale.

Les résultats de cette recherche s'ajouteront à ceux de nombreux chercheuses et chercheurs qui s'intéressent à la notion de développement durable, dans le domaine de la recherche sociale. Les problèmes associés au développement durable, à la fois sémantiques et concrets, ont été exposés dans le chapitre précédent. Toutefois, même avec une absence de définition précise, la notion de développement durable peut être à la base de certaines transformations des sociétés, des dynamiques urbaines; et elle peut ainsi être analysée (Villalba et Zaccaï 2007; Hamman 2012). C'est aussi là, la pertinence de ce travail : de tenter d'éclaircir ce qu'est le développement durable, mais aussi de témoigner de son utilisation par différents acteurs. De cette façon, cette

[14] Les caractéristiques de l'ACA sont de valoriser la vie associative et démocratique et de s'inscrire dans une démarche de transformation sociale, comme mentionnées dans la définition proposée par le Réseau Québécois de l'Action Communautaire Autonome (RQ-ACA 2014).

recherche s'inscrit aussi dans la lignée d'études qui interrogent la notion de développement durable et la façon dont elle peut entraîner des changements dans les façons de faire la ville à partir du point de vue de différents acteurs de l'urbain (sociaux, politiques ou économiques), dans le champ des études urbaines. D'autre part, ce travail s'inscrit – de façon peut-être moins explicite – dans la recherche portant sur le milieu communautaire.

2.2 Quelques définitions

Le premier chapitre a montré la nécessité de bien définir les termes employés, en détaillant les problèmes que peut causer une multiplication de définition. Avant d'aller plus loin, chacun des termes de la question principale sera explicité. Nous traiterons d'abord de la question de la mise en œuvre, et de ce qui est entendu par là dans le cas du développement durable. Ensuite, nous présenterons une définition du développement urbain durable qui s'appuie sur le consensus qui semble émerger entre les différentes définitions en présence, en abordant par le fait même la posture qui sera prise dans ce travail vis-à-vis de cette notion. Finalement, il sera question de ce que représentent les acteurs communautaires dans le cadre de cette recherche.

2.2.1 La mise en œuvre

Comment se fait la mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale? La mise en œuvre (ou la réalisation) est l'acte de rendre réel et effectif. La mise en œuvre sous-entend ainsi la production d'un effet, un changement. Dans le cas qui nous intéresse, c'est de la mise en œuvre du développement urbain durable dont il est question. Cette mise en œuvre signifierait ainsi de mener à bien des actions qui contribuent à rendre réel le développement urbain durable, qui contribuent à sa réalisation. Cette dernière passe par la capacité de reconnaître l'enjeu et d'en parler, pour faire référence à l'argument qu'amènent Fontan, Hamel et Morin (2012) au sujet des enjeux urbains. C'est-à-dire qu'ils doivent être reconnus et nommés avant de pouvoir être appropriés. Il est donc essentiel de bien encadrer ce qui relève du

développement durable et les éléments qui le composent, afin de qualifier le discours et les pratiques en matière de développement durable dans le cadre de cette recherche.

2.2.2 Le développement urbain durable

Sans tomber dans une définition normative, et sans nous référer aux multiples grilles d'évaluation du développement durable, nous allons nous en tenir à ce qui est généralement reconnu, et à ce qui fait, somme toute, consensus au sujet du développement durable. Nous faisons référence ici à la définition de ce problème à trois voies, qui considère les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Cette définition a été largement diffusée dans différents milieux, notamment institutionnels, depuis la parution du célèbre Rapport Brundtland en 1987. Au Québec, une variante de cette définition est présente dans de nombreux documents gouvernementaux; les ministères, organismes et entreprises de l'Administration publique étant tenus de produire un plan d'action de développement durable arrimé à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (Bureau de coordination du développement durable 2009). La plupart de ces documents présentent une citation tirée de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec de 2006, mentionnant le « caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques » et le fait qu'il s'appuie sur une vision à long terme. C'est notamment le cas du ministère de la Sécurité publique, de Revenu Québec et du ministère des Affaires municipales, des régions, et de l'occupation du territoire (Guillemette, Caron et Blais 2010; Bureau de coordination du développement durable 2009; Ministère de la Sécurité Publique 2013; Revenu Québec 2013).

Si ces trois piliers[15], l'écologie, l'économie et la société sont universellement reconnus, certains chercheurs — comme Maillefert, Petit et Rousseau (2010) — amènent le quatrième pilier de la culture. C'est aussi le cas de Sir John Egan qui, dans son rapport de 2004 sur les communautés durables en Angleterre, mentionne la dimension culturelle comme étant superposée à la dimension sociale (Egan 2004). La dimension culturelle a aussi été mise de l'avant dans les Agendas 21 culturels du gouvernement du Québec, cette fois en tant que pilier fondamental au même titre que les trois autres. Les liens

[15] Dans la littérature, on parle des trois sphères, dimensions, branches, voies, cercles ou bien piliers du développement durable que sont l'économie, l'environnement et la société.

entre culture et développement durable ont par ailleurs été abordés dans l'édition de mai 2011 de la revue *Développement durable et territoire*. Pour d'autres auteurs, il est important d'aborder la gouvernance lorsqu'il est question de développement durable (Laganier, Villalba et Zuindeau 2002). Ce pilier additionnel, lié à la démocratie et à la gouvernance, comprend à la fois des notions de participation citoyenne et de circulation de l'information. Christian Brodhag (1999) positionne d'ailleurs la participation de la population comme étant au centre de la prise de décisions dans une perspective de développement durable, la situant en amont de l'identification des problèmes, de la formulation de stratégies, de leurs mises en œuvre et de leurs évaluations[16]. C'est d'ailleurs ce que propose la Ville de Montréal dans sa propre définition de ce qu'est le développement durable, insistant sur une nouvelle forme de gouvernance qui se fait par la participation des différents acteurs de la société au processus de décision (Ville de Montréal 2010a, 2010b). Cette variabilité dans les dimensions proposées pour aborder le développement durable témoigne encore une fois de la malléabilité du terme. Tentant en partie de résoudre ce problème, Charlot-Valdieu et Outrequin (2011) ajoutent à ces trois piliers de base largement reconnus – économie, société et environnement – trois leviers d'action qui sont en fait l'éducation, la culture et la participation. C'est donc ces six facettes du développement durable qui sont utilisées dans le cadre de ce travail de recherche, afin de qualifier le discours et les pratiques des interlocuteurs.

Un autre consensus semble exister autour de la nécessité de la prospective, c'est-à-dire l'impératif de la prise en compte du long terme dans les décisions, et de la dette envers des générations futures (Brundtland 1987; Maillefert, Petit et Rousseau 2010). On parle ici d'équité intergénérationnelle, et de la prise en considération des conséquences à long terme dans l'action.

Toutefois, malgré la présence de certains consensus autour de la notion, il n'existe pas une définition unique de ce que signifie le développement durable, comme il en a été question dans le chapitre précédent. Ceci permet d'ailleurs un remodelage et une

[16] Au sujet de la dimension politique, parfois nommée gouvernance, parfois comprise comme la participation citoyenne, ou encore incluse dans le concept plus vaste de démocratie, mentionnons que la Ville de Montréal, dans la définition qu'elle fait du développement durable en fait mention de façon explicite. Cette dimension est aussi présente dans le rapport qu'a fait Sir John Egan, et est notamment partie des sept composantes principales lorsqu'il est question des communautés durables dans le schéma qu'il a présenté sous forme de roue, la «Egan Wheel». Il est alors question de gouvernance, qu'il définit comme une participation, une représentation et un leadership, à la fois effectifs et inclusifs (Egan 2004; Ville de Montréal 2010a).

pluralité d'interprétations ou d'appropriations de ce terme. Le succès de cette notion est visible dans sa reprise par de multiples acteurs institutionnels ou professionnels. De nombreux travaux académiques ont porté sur ce sujet, dans une diversité de domaines scientifiques, selon une diversité de posture et une diversité d'approches (Hamman 2012). C'est pourquoi il est essentiel de bien situer cette recherche quant à ces différents aspects. Dans le domaine des sciences sociales, et plus particulièrement dans le domaine des sciences sociales qui s'intéressent à l'urbain, le développement durable peut être considéré comme concept, théorie et objet (Pinson, Béal et Gauthier 2011). Dans le cadre de cette recherche, le développement urbain durable est considéré comme un récit, ou plutôt, de multiples récits d'action mis en place à l'échelle planétaire, comme l'ont défini Banuri, Najam et Odeh (2002, 1) : « We seek to provide not an explanation of sustainable development but the narrative of sustainable development. ». Plutôt que de se concentrer sur une définition du développement durable, il s'agit de prendre comme point de départ les récits des acteurs qui s'en sont saisis et qui le mettent en œuvre. Comme le mentionne Philippe Hamman (2012) en se référant aux écrits de Banuri, Najam et Odeh, le développement durable se présente comme un « récit de nouvelles actions à mener face à des risques planétaires ». Abordé ainsi, le développement durable peut être considéré comme une injonction adressée à la ville. À cette échelle plus locale, il y a une grande proximité avec les enjeux concrets – c'est là où la population subit les conséquences des inégalités environnementales, et c'est là aussi où se mènent des actions ayant souvent un impact immédiat sur la qualité de l'environnement urbain. Considérer le développement durable à l'échelle de la ville pose ainsi la question de la mise en œuvre, ainsi que de la définition de ce mot d'ordre à cette même échelle. C'est de cette façon que le développement durable peut être considéré comme une question urbaine, au centre de conflits d'interprétation et d'usages (Hamman 2012).

Le développement durable, posé comme un enjeu urbain, sous-entend une application pratique, une mise en œuvre et des actions posées dans un processus de développement urbain durable, où la ville durable se présente comme un idéal à atteindre. Hamman (2012) mentionne cette injonction que pose le développement durable sur la ville en faisant un parallèle entre la ville classique, qui se devait d'être belle, et la ville contemporaine qui se doit d'être durable. On se trouve ainsi à considérer le développement durable comme un idéal à atteindre, comme un projet, et moins comme un concept. Un concept se doit d'être bien défini et circonscrit, et il doit bien

décrire et expliquer la réalité. Il doit être le résultat d'un travail rigoureux de taxinomie et de caractérisation, et en ce sens, le développement durable est difficilement un concept.

Déjà au moment de la parution du Rapport Brundtland, cette confusion existait. Le développement durable y est décrit comme une utopie politique, ce qui le situe plutôt dans la pratique que dans l'analyse (Pinson, Béal et Gauthier 2011). Il est donc légitime de critiquer le développement durable sur sa solidité conceptuelle, ce qui a par ailleurs été fait à de nombreuses reprises (Godard 2005; Latouche 2003). Malgré cette difficulté, l'intérêt scientifique du développement durable demeure. En effet, la durabilité pourrait très bien devenir un concept pour les sciences sociales. La durabilité désignerait ainsi des comportements ou interactions sociales induits par une prise de conscience des limites de la croissance, de la finitude des ressources, de l'incertitude et des risques du mode de développement industriel traditionnel (Pinson, Béal et Gauthier 2011). Il serait alors question d'acteur social durable.

Cependant, advenant que le développement durable soit reconnu comme un concept, il faut alors se demander à quelle théorie il se rattache. Dans la littérature des sciences sociales portant sur le développement durable, certains auteurs font référence à des théories du changement social et de l'agir social. La durabilité peut être alors considérée comme une manière de penser la ville, en rupture avec l'idéologie technoscientiste de l'urbanisme, c'est-à-dire comme une nouvelle théorie urbanistique qui permettrait de renouveler les pratiques dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme (M. Gauthier et al. 2008; Emelianoff 2007; Pinson, Béal et Gauthier 2011). La durabilité peut par ailleurs être considérée comme un concept englobant les nouvelles formes d'action collective. Certains chercheurs ont évoqué qu'une transformation de l'agir collectif autour de la durabilité est en cours (Pinson, Béal et Gauthier 2011; Lascoumes 2005). Il est alors justifié de s'intéresser au développement durable, de le décrire et le théoriser, puisque, malgré les faiblesses conceptuelles dénotées, il demeure un aspect de la réalité sociale. Son existence même entraîne des effets, des changements dans les pratiques et dans les façons de penser la ville.

Dans le chapitre introductif du livre *Le développement durable changera-t-il la ville?*, les auteurs font état de trois postures vis-à-vis du développement durable, objectivante, pragmatique et radicale. Ici, la posture prise n'est pas objectivante, puisque c'est l'interprétation des acteurs vis-à-vis de leur propre position face au DUD qui est

considérée. La posture n'est pas non plus celle du rejet du terme qui prédomine au sein de la posture radicale. Elle est une plutôt une posture pragmatique, qui considère le développement urbain durable comme une utopie, comme un idéal à atteindre (Pinson, Béal et Gauthier 2011).

Cependant, il ne s'agit pas ici que de faire un constat de ce qui est fait et ce qui est dit par les acteurs du milieu communautaire en ce qui a trait au DUD. Il s'agit aussi de voir comment la présence du DUD dans le débat public a mené à une appropriation du terme par divers acteurs, et comment ceux-ci avec leurs définitions, utilisation et leurs pratiques contribuent à constituer ce qu'est le DUD. Ainsi, les acteurs sont considérés comme ayant une certaine réflexivité, leurs actions étant influencées par le développement durable, et ces dernières, participant à la construction même de ce que représente le développement urbain durable. Afin d'illustrer cette influence bidirectionnelle entre un terme et celui qui l'emploie, Fontan, Hamel et Morin (2012, 40) mentionnent qu'« il n'y a pas d'enjeux sans la capacité de les reconnaître, de les nommer, et d'une certaine façon de se les approprier, en vue de les transformer en raison des intérêts et des valeurs auxquels adhèrent les acteurs sociaux. ».

La posture adoptée ici vis-à-vis du terme DUD s'approche de l'utopie. La diffusion du terme dans différentes sphères et différents champs d'expertise et d'action pourrait ainsi être inductrice de changements. Peu importe le statut qu'on confère (concept, théorie ou action) au développement urbain durable, et peu importe la posture prise (objectivante, pragmatique ou radicale), les discussions scientifiques, politiques ou autres, participent à des changements qui se produisent en ce moment même, et les sciences sociales permettent de les éclaircir.

2.2.3 Acteurs communautaires

Au Québec, une organisation communautaire est définie selon quatre critères déterminés par le gouvernement du Québec dans sa politique de 2001 (Gouvernement du Québec 2001). Elles doivent 1) être à but non lucratif, 2) avoir une vie associative et démocratique, 3) être enracinées dans une communauté, 4) être libres de déterminer leurs missions, pratiques et orientations. Pour qu'une organisation communautaire soit qualifiée d'autonome, s'ajoute quatre autres critères : 1) être issue de l'initiative des gens de la communauté, 2) poursuivre une mission de transformation sociale 3) avoir

des pratiques citoyennes ancrées dans une vision globale de la problématique sur laquelle elle travaille, et 4) être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public. Cette définition sert de base pour la sélection des organisations approchées dans cette recherche. Au-delà de cela, la définition de ce que signifie l'acteur communautaire se base sur les consensus qui émergent de la littérature sur le développement communautaire présentée dans le chapitre précédent. Pour ce type de développement, notons d'abord l'importance de la participation de la population et de l'accent mis sur l'*empowerment* des communautés locales. La notion de changement est aussi centrale dans les définitions présentées. Ce changement peut toucher l'individu ou la collectivité, et peut se situer dans la communauté, ou au niveau des politiques publiques. L'une des stratégies privilégiées est celle du partage des connaissances et de l'apprentissage, dans une perspective de prévention. Finalement, l'une des tensions inhérentes à ce type de développement est le désir de résultats concrets qui est confronté à des processus de changement lents et continus (Hautekeur 2005; Garkovich 2011). Cette définition du développement communautaire, est assez large et regroupe une pluralité d'acteurs, issus des organisations communautaires à proprement parler, des organisations de développement local, des groupes de citoyens ou autres associations. L'ensemble de ces acteurs participe au développement local et communautaire, qui se fait en parallèle des circuits traditionnels du développement (Plet 2003).

En partant des définitions présentées ci-haut, il est maintenant possible d'opérationnaliser la notion de développement durable. Il s'agît maintenant d'éclairer les énoncés précédents en leur attribuant des référents empiriques plus précis, c'est-à-dire, en identifiant des variables et des indicateurs pour chacun.

2.3 Variables et indicateurs

La section présentant la question de recherche a identifié trois sous-questions qui font référence à autant de variables; les discours sur le développement durable, les pratiques et actions associées et sa mise en œuvre locale. Nous aborderons ici les différentes variables et les indicateurs qui seront utilisés pour qualifier le développement urbain durable à partir du point de vue des acteurs du milieu communautaire de quartier.

Comme c'est possible de le voir dans le tableau 2.1 de la page 38, il s'agit de détailler le discours relatif au développement durable, de la part des acteurs du milieu communautaire. Le discours sur le développement durable englobe à la fois l'utilisation du terme, et la définition qui est proposée. Comme exposé dans la section précédente, nous sommes conscients que le développement durable peut prendre des sens différents selon le contexte et l'interlocuteur, il s'agira ainsi de recontextualiser les définitions élaborées selon chaque personne interviewée. Les indicateurs qui suivent aideront à situer les définitions proposées vis-à-vis des définitions présentes dans la littérature.

Tout d'abord, une attention sera portée aux mots choisis, ainsi qu'aux dimensions du développement durable qui sont présentes dans le discours des acteurs. Nous tenterons de savoir si la définition portée est de nature théorique ou pratique, c'est-à-dire : Est-ce la reprise d'une définition déjà existante ou s'agit-il d'une nouvelle proposition arrimée à la réalité de l'organisme? Pour comprendre la signification du développement durable pour les acteurs, nous nous pencherons sur la présence d'un référent territorial qui peut être à la fois identitaire, organisationnelle ou encore matérielle. La composante identitaire du territoire fait référence à une solidarité de localisation, et peut se matérialiser sous la forme de contestations de la part d'acteurs territoriaux. La composante organisationnelle du territoire fait référence à la gouvernance territoriale – mode d'organisation des acteurs territoriaux fondé sur l'accommodement et souvent centré sur des projets. Le référent matériel est l'utilisation de ressources, et l'aménagement ou la modification du territoire (de l'environnement), il est lié à la dimension fonctionnelle du territoire (Laganier, Villalba et Zuindeau 2002). Finalement, pour décrire les façons d'appréhender le terme, nous nous basons sur les deux approches détaillées par Philippe Hamman (2012) quant à la mise en pratique du développement durable, l'approche instrumentale (où seulement deux des trois piliers – établis plus tôt – sont considérés) et l'approche holiste (où la priorité est mise sur l'un des piliers, qui doit cependant servir aux trois dimensions). À cet égard, les termes de vision globale et de vision sectorielle ont été utilisés dans le tableau présentant les variables et indicateurs. Ceci permettra une lecture sensible de ce que représente le développement durable pour les interlocuteurs.

Du côté de la sous-variable « utilisation du terme de développement durable », les indicateurs identifiés sont : la présence du terme dans les documents officiels, ainsi que

son utilisation à l'oral, les contextes de cette utilisation, et les justifications (s'il y a lieu) de l'utilisation du terme.

Afin de mesurer la variable « actions et pratiques relatives au développement durable », les champs d'intervention des organisations seront d'abord considérés. Par la suite, la présence des dimensions du développement durable dans lesquelles s'inscrivent les actions menées par les organisations sera identifiée. Il peut alors y avoir soit une présence (la dimension est clairement identifiée, à plusieurs reprises), soit une présence faible (la dimension est nommée ou est évoquée), ou une absence des dimensions. Un regard sera aussi porté sur les sources de financement qu'elles reçoivent. Nous nous pencherons aussi sur les obstacles et limites de l'action, tels qu'identifiés par les interlocuteurs, ainsi que sur les stratégies mises sur pied afin de répondre à ces difficultés. L'un des éléments considérés est le rôle pris par les organisations dans la mise en œuvre des actions et pratiques exposées. Enfin, un regard sera porté sur la considération de l'échelle temporelle, c'est-à-dire sur la présence de références au court, moyen ou long terme dans les actions – puisqu'il s'agit là d'une des caractéristiques consensuelles du développement durable.

De façon plus large, la mise en œuvre du développement durable dans le quartier sera explorée. D'abord, elle sera qualifiée par les interlocuteurs rencontrés, identifiant les acteurs clés de la mise en œuvre, ainsi que les principales actions mises de l'avant depuis les dernières années. Les interlocuteurs sont appelés à qualifier l'état général du quartier, en lien avec leur propre conception de la ville durable. D'autre part, les facteurs favorables et défavorables quant à la mise en œuvre du développement durable dans le quartier sont discutés plus en profondeur.

Tableau 2.1 : Variables et indicateurs

Variables		***Indicateurs***
Discours sur le développement durable	Définition	Nature et nombre de termes choisis pour définir le développement durable
		Présence (forte ou faible)/absence et nature des dimensions du développement durable (sociale, environnementale, économique, culturelle, démocratique, éducation)
		Présence/absence de références théoriques dans la définition
		Présence/absence d'un référant territorial, et nature du référant (soit identitaire, organisationnel ou matériel)[17]
		Nature de la vision: globale ou sectorielle
	Utilisation	Présence/absence dans les documents officiels
		Nature du contexte d'utilisation et justification
Pratiques et actions de DD		Nombre et nature des champs d'intervention
		Nature du financement
		Nature des obstacles et limites des actions et pratiques
		Nature des stratégies pour surmonter ces obstacles et limites
		Échelle des actions et pratiques
		Nature du rôle pris par l'organisme vis-à-vis des ces actions et pratiques (instigateurs, participants, coordonnateurs)
		Présence/absence et nature des dimensions du développement durable (sociale, environnementale, économique, culturelle, démocratique, éducation)
		Nature de l'échelle temporelle
		Nombre et nature des projets en partenariat
Mise en œuvre locale		Identification des acteurs clés de la mise en œuvre
		Nature du rôle de ces acteurs dans l'action (instigateur, coordonnateur, participant)
		Nature de l'état perçu du quartier
		Présence/absence et nature de facteurs favorables à la mise en œuvre du développement durable
		Présence/absence et nature de facteurs défavorables à la mise en œuvre du développement durable
		Nombre et nature des principales actions dans le quartier

[17] Selon le texte de Laganier, Villalba et Zuindeau (2002).

2.4 Cadre spatio-temporel de la recherche

Cette recherche se situe dans le contexte montréalais, et s'intéresse plus particulièrement au quartier péricentral de la ville de Montréal qu'est le quartier Rosemont. Dans un premier temps, nous situerons le contexte de la recherche en faisant état de l'émergence de la notion de développement durable à Montréal. Ensuite, nous présenterons le terrain d'étude et les raisons qui ont mené à sa sélection. Ces raisons sont, dans un premier temps, que la question du développement durable et de l'environnement a été présente durant plusieurs années au sein des enjeux considérés par l'administration de l'Arrondissement, et dans un deuxième temps, qu'il y a une implication importante des groupes communautaires dans la vie de quartier. La présentation de ses principales caractéristiques sociodémographiques du quartier viendra appuyer les raisons derrière le choix du terrain de recherche. Enfin, nous dresserons un portrait des organisations qui composent notre échantillon, au regard de leur financement, de leur mission et de leur champ d'intervention.

2.4.1 Apparition de la notion de développement durable dans le débat public montréalais

C'est au courant des années 1980 qu'on remarque, à Montréal comme ailleurs au Canada, une diversification et une augmentation des politiques urbaines en matière d'environnement (Maclaren 1993; Sénécal 2002). Une première considération pour le développement durable apparaît sous le mandat du maire Doré (1986 à 1994), elle prend la forme d'une démocratisation de l'administration municipale et d'une prise en compte de l'environnement dans certaines politiques urbaines. Cette considération perd en intensité au courant du mandat du maire Bourque (1994-2001), où la vision de l'environnement posée est plus restreinte, et se limite aux axes d'intervention du recyclage et de l'embellissement. C'est toutefois à cette époque qu'est mis en place le programme des Éco-quartiers, un élément crucial dans l'avènement de meilleures pratiques de recyclage à Montréal. Le retour du terme développement durable dans le programme politique montréalais se fait dès l'élection du maire Tremblay, en 2001, alors qu'il entame une démarche pour la tenue du Sommet de Montréal. Le maire veut ainsi

définir une vision commune pour la nouvelle Ville de Montréal, qui s'oriente autour de cinq axes, dont fait partie le développement durable. C'est l'occasion pour la population de prendre part à des discussions sur le devenir de la ville. À la suite de ce Sommet, une déclaration de principes sur le développement durable est signée par différents partenaires. Ces derniers seront ensuite sollicités dans la démarche visant à l'élaboration du Plan stratégique pour le développement durable qui verra le jour en 2004. Sont alors proposées une série d'actions qui se déclinent en quatre axes : la qualité des milieux de vie, la collectivité montréalaise au cœur du développement durable, une croissance économique durable et une protection accrue de l'environnement. Les principaux enjeux qui ressortent de ce plan sont celui du transport et de la réduction des gaz à effets de serre (Sénécal 2002; Sénécal et Saint-Laurent 2005; Desaulniers 2009).

La date charnière de 2005 a été choisie puisque, comme on l'a vu, cela fait alors déjà deux décennies que l'environnement et la notion de développement durable sont discutés et pris en compte (quoique de façon partielle) par les administrations municipales. Ce moment fait aussi suite à certains temps forts de l'élaboration de ce qui deviendra la Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal. Le terme a donc été prononcé à de nombreuses occasions, et différents acteurs se sont positionnés sur le sujet. Il semble donc qu'à partir de 2005, la notion est bien établie dans le débat public, en plus de se trouver au cœur de certaines politiques publiques à l'échelle municipale (M. Gauthier et al. 2008). C'est pour cela que le cadre temporel de cette recherche est composé des années 2005 à 2013 inclusivement.

2.4.2 Le terrain de recherche : le quartier Rosemont à Montréal

Le territoire du quartier Rosemont est situé dans l'Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. Lorsqu'il est question de Rosemont, l'appellation fait référence à la fois à l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et au « quartier » Rosemont, qui est un territoire plus restreint. Le territoire du quartier correspond à celui du CLSC de Rosemont (Séguin et Vincent 2009). De son côté, la Ville de Montréal parle plutôt d'arrondissements et de districts, mais si le terme d'arrondissement est bien défini, celui de district a peu d'écho sur le terrain. Dans le cadre de ce travail, l'appellation de quartier est utilisée pour référer à l'échelle locale qu'il représente. Le territoire du

quartier, tel qu'employé par le CLSC et la CDC, s'étend de la rue Sherbrooke à la rue Bélanger et de la rue Iberville à la rue Lacordaire, sur une superficie d'environ 12 kilomètres carrés (Décider Rosemont Ensemble 2012). L'utilisation du terme « quartier Rosemont » est justifiée ici parce qu'un bon nombre d'organisations communautaires parlent de Rosemont comme d'un territoire distinct de celui de l'Arrondissement (Coalition sécurité alimentaire de Rosemont 2012). Plusieurs d'entre elles œuvrent à cette plus petite échelle, qui correspond généralement aux limites mentionnées plus haut, et fait référence à l'Arrondissement, sans le secteur correspondant à Petite-Patrie (à l'ouest d'Iberville).

Le quartier de Rosemont peut ainsi être divisé en cinq secteurs. Le secteur du Vieux-Rosemont correspond au noyau villageois de la Petite-Côte (rebaptisé Rosemont en 1905). Le secteur Angus correspond au territoire entourant les anciennes usines ferroviaires Angus. Construites entre 1902 et 1904, elles ont été le moteur du développement de Rosemont à cette époque. À leur fermeture, autour de la fin des années 1980, elles ont été au centre d'un projet de revitalisation pour le quartier (Bujold 2001). Le secteur Rosemont-Nord (justement situé au nord de la rue Rosemont) s'est construit après le secteur du Vieux-Rosemont, dans la foulée du développement engrangé par le dynamisme des Ateliers Angus. Le secteur Cité-Jardin correspond au territoire qui comprend le Jardin botanique, ainsi qu'un secteur résidentiel inspiré du concept de la cité-jardin (Bujold 2001). Le secteur du Nouveau-Rosemont est le plus nouvellement construit. Avec le secteur Cité-Jardin, il compose ce qui est couramment nommé l'est de Rosemont.

En effet, dans le quartier de Rosemont, il existe trois principaux pôles de concentration des organisations communautaires. Il y a d'abord le Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, sur la rue Lafond, qui regroupe onze organisations communautaires à proprement parler, et onze groupes ayant une mission artistique regroupés en ce qui se nomme la suite culturelle. Quelques organisations se localisent le long de la rue Masson, et un nombre d'OBNL et d'entreprises d'économie sociale se situe autour du Technopôle Angus.

Le quartier de Rosemont possède une population d'environ 83 000 habitants (calcul sur la base du recensement de 2006), dont 22,9 % de ceux-ci se situent en deçà du seuil de faible revenu (Décider Rosemont Ensemble 2012). Le taux de personnes vivant sous le

seuil du faible revenu sur l'île de Montréal est situé à 22,8 %, ce qui signifie une légère surreprésentation de cette catégorie de population pour le quartier.[18] La population est composée de 17,3 % de jeunes âgés de 0 et 19 ans, de 65,5 % de personnes âgées de 20 et 64 ans, et de 17,2 % de personnes âgées de plus de 65 ans – desquelles 64 % sont des femmes (Décider Rosemont Ensemble 2012). La population du quartier est composée de 19,9 % d'immigrants (personnes nées à l'extérieur du Canada). Par ailleurs, c'est environ 75 % de la population qui possède le français comme langue maternelle.

Comparativement aux données présentes pour Montréal, on remarque une surreprésentation des ménages composés d'une seule personne dans le quartier (respectivement 25 % et 17 % pour Rosemont et Montréal). Notons que cette réalité est très présente chez le groupe des 65 ans et plus, puisque 45 % vivent seuls (Décider Rosemont Ensemble 2012).

On note aussi que le quartier de Rosemont est un quartier de locataires, puisque 71 % des personnes résidant dans le quartier sont locataires. Parallèlement, on remarque que la majorité des mises en chantier (pour l'année 2010) est constituée de copropriétés (Décider Rosemont Ensemble 2012).

Le quartier de Rosemont est par ailleurs très éclectique. En effet, plusieurs groupes avec des caractéristiques socio-économiques fort différentes y cohabitent. Le quartier n'est donc pas l'un des plus défavorisés de Montréal, mais comporte tout de même quelques zones de concentration de la défavorisation matérielle et sociale, surtout présentes dans les secteurs de Rosemont-Nord et du Vieux-Rosemont, mais aussi à l'est[19]

[18] Ces données sont tirées du recensement 2006 du Canada, d'après le calcul fait par le Collectif Quartier pour transposer les données sur le territoire du quartier de Rosemont (Collectif Quartier 2013)

[19] Selon la carte de défavorisation de l'île de Montréal, produite par le Collectif Quartier à partir des données du recensement canadien de 2006, utilisant un indice inspiré de l'indice de défavorisation élaboré par Pampalon et Raymond. Les détails de l'indice de défavorisation utilisé se référer au site web de la Ville de Montréal (www.geostat.ca 2006; Ville de Montréal)

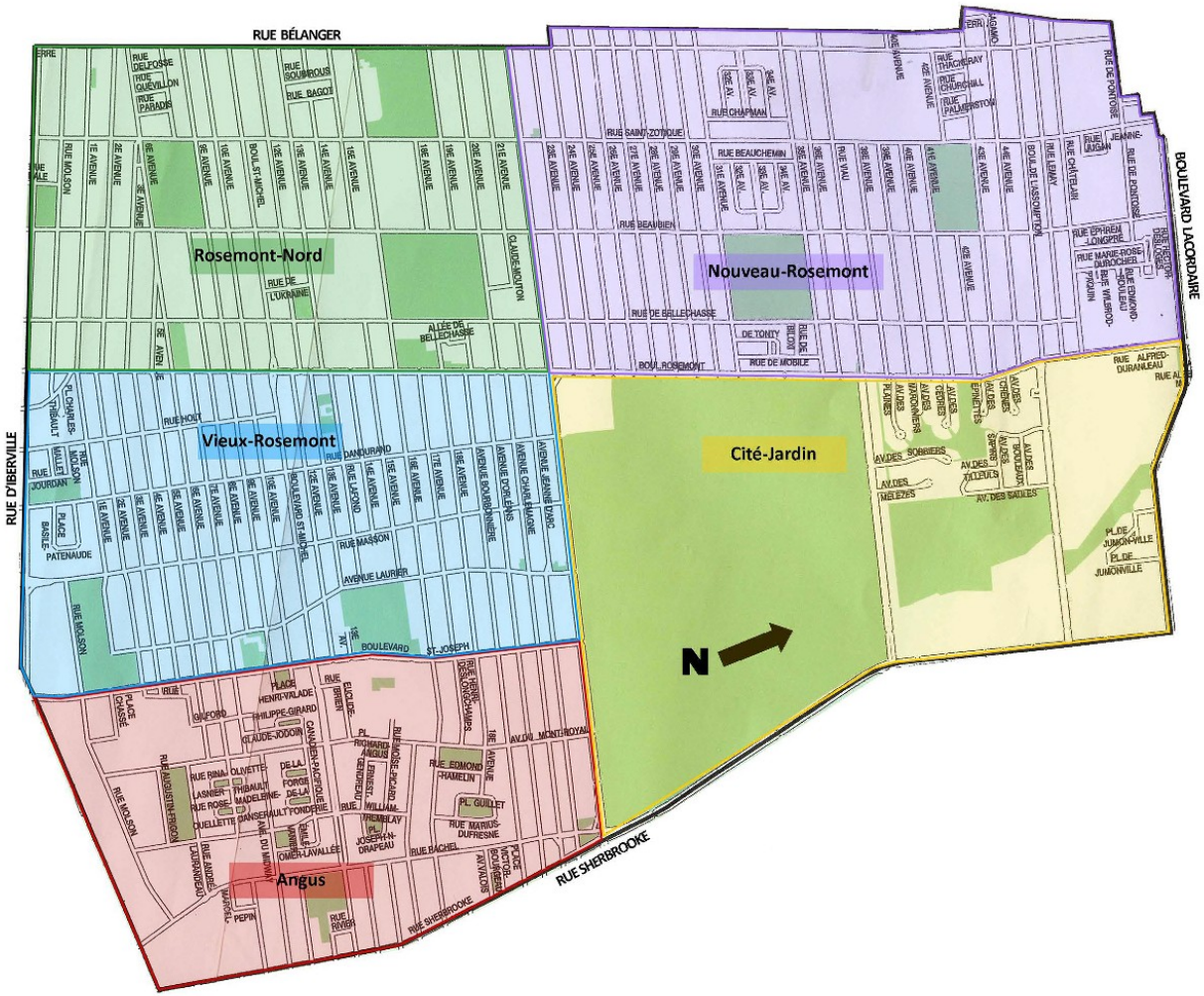

Figure 2.1 : Le quartier Rosemont à Montréal.
Source : Coalition sécurité alimentaire de Rosemont (2012), Graphisme par Marie-Ève Tourigny.

Pour témoigner de la mobilisation des acteurs communautaires dans le développement du quartier de Rosemont, mentionnons le projet urbain entourant la revitalisation des anciennes usines Angus dans les années 1980 et au tournant des années 1990. Ce projet a su mobiliser la population et différents acteurs locaux, à la fois communautaires et institutionnels. Ceci s'est fait sous le mandat du maire André Lavallée, qui est maintenant considéré comme l'un des « piliers »[20] du projet du Technopôle Angus. Le projet du Technopôle dit s'inscrire dans les valeurs du développement durable et de l'économie sociale. Il avait comme objectif premier de maintenir une offre d'emploi dans l'Arrondissement. La mobilisation a pris forme en réaction à un projet de centre commercial qui planait sur le site des usines nouvellement fermées (Bujold 2001; Fontan et Klein 2010). Toutefois, mentionnons que si la première phase du réaménagement a inclue des logements sociaux et abordables en accord avec les revendications du milieu, la deuxième phase se concentrait sur le secteur locatif privé, le secteur industriel et le secteur commercial[21].

À la suite du maire André Lavallée, c'est François W. Croteau qui a été élu à ce poste en 2009 sous la bannière de Vision Montréal. Il quitte le parti en 2010 pour se joindre au rang du parti Projet Montréal, avec lequel il a été réélu en 2013, avec un Conseil d'arrondissement entièrement issu de ce parti (Gladel 2013c). Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont été mises de l'avant par l'Arrondissement en matière de développement durable et d'environnement. Parmi ces initiatives, mentionnons notamment la collecte des matières compostables; la politique de lutte contre les îlots de chaleur qui établit des règlements concernant les surfaces de béton, les toits blancs, et les espaces verts; certaines mesures d'apaisement de la circulation; et quelques kilomètres de pistes cyclables ajoutés au réseau (Gladel 2011, 2012a, 2012b, 2013b, 2013d, 2013e, 2013a).

L'Arrondissement de Rosemont Petite-Patrie est aussi le lieu où a été mené l'un des premiers projets dans le cadre du programme Quartier 21. Ce programme, inspiré des Agendas 21 locaux, a financé des actions ayant pour but de favoriser l'achat local et les transports actifs, dans le cas de Rosemont Petite-Patrie (CDEC RPP, SODER et Arrondissement RPP 2010; Ville de Montréal 2012). Il faut aussi penser à

[20] Ce terme est celui utilisé sur le site web de la Société de Développement Angus.

[21] Se référer ici au site web de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, et plus spécifiquement à l'étude de cas Angus, relative au réaménagement de terrains pour le logement abordable (SCHL n.d.).

l'aménagement de nombreuses ruelles vertes, et dont une partie se transforme en ruelles blanches à l'hiver. Cette action se fait en collaboration avec la SODER et les résidents, et n'est pas le seul travail de l'Arrondissement.

C'est d'ailleurs aussi en raison de l'implication des citoyens et de la présence forte des organisations communautaires que le quartier de Rosemont est un lieu intéressant pour l'étude de la mise en œuvre du développement urbain durable par cette catégorie d'acteurs. Le milieu communautaire de Rosemont est assez dynamique, avec les différentes structures de concertations qui sont en place. Ces structures sont portées, en totalité ou en partie, par la Corporation de Développement communautaire de Rosemont, une organisation qui vise à faire participer les différents acteurs du milieu au développement social du quartier. L'une de ces initiatives est la démarche Décider Rosemont Ensemble, qui est un Forum social mis sur pied en tant qu'espace de discussion et de débat. Le Forum social a été l'occasion pour le quartier de sélectionner des orientations stratégiques, et de mettre en place des comités de suivis sur chacune d'entre elles, en plus d'un comité qui coordonne les actions de l'ensemble de ces comités. La CDC est aussi responsable de l'animation de rencontres matinales nommées Concertos, où les différents acteurs du milieu peuvent se rencontrer et discuter de différents enjeux (Corporation de Développement Communautaire de Rosemont 2011a; Forum Social de Rosemont 2012). Une cinquantaine d'organisations du quartier sont regroupées dans la Corporation de Développement communautaire, et cette dernière a servi de porte d'entrée pour la sélection des acteurs communautaires du milieu, comme cela a été préalablement mentionné.

2.5 Outil de collecte de l'information

La présente recherche s'inscrit dans une démarche qualitative. Elle se base sur deux méthodes de cueillettes de données, soit l'observation documentaire et l'entretien semi-dirigé. Ces deux méthodes de collectes de données sont complémentaires, dans le sens où les deux types de matériau (le texte des documents officiels et le texte des entretiens) ne peuvent témoigner individuellement de l'ensemble des pratiques ou actions des organisations communautaires ni de leurs visions ou préoccupations sur l'enjeu de la ville durable. Il est possible de postuler que certaines pratiques ou actions ne sont pas recensées dans les documents officiels. En effet, les rapports d'activités

sont souvent un outil de reddition de compte envers les bailleurs de fonds ou envers les membres, et pourraient, en ce sens, répondre à un objectif bien précis, orientant ainsi — de façon délibérée ou non — l'information qui s'y trouve. Par ailleurs, le texte de ce type de documents officiels est aussi soumis au regard des bailleurs de fonds, et pourrait, de cette façon, être une version différente du discours qui prévaut en entretien. Le recours aux entretiens permet, dans un premier temps, de valider le contenu des documents officiels, et permet dans un deuxième temps de mettre en lumière le discours et les pratiques qu'on pourrait qualifier de moins officiels, de plus ancrés dans le quotidien, ou encore de plus informels, au sein des organisations. La combinaison de ces méthodes permet de faire une triangulation des données recueillies, augmentant ainsi la validité et la crédibilité des résultats.

2.5.1 Observation documentaire

La mise en œuvre locale du DUD a été étudiée à partir d'une grille d'analyse documentaire[22], qui permet de détailler l'ensemble des actions menées sur le territoire du quartier, par les organisations communautaires rencontrées. Il s'agit en fait de répondre aux questions « quoi » — quelles sont les actions, les activités et les pratiques locales en matière de développement urbain durable? — et « qui », à savoir quels acteurs sont présents dans la mise en œuvre du développement urbain durable. Cette grille d'analyse permet de comprendre comment est utilisé le mot de développement durable dans le corpus à l'étude, et de voir à quel point il est présent. Cette première étape de l'analyse documentaire s'est fait à partir d'un corpus de documents composé des rapports annuels d'activités effectués par les organisations communautaires affiliées aux différents acteurs rencontrés (un total de onze organisations). Le but est ainsi de dresser un portrait des actions et des pratiques mises en œuvre par les organisations communautaires à l'étude, et ce, pour les années 2005 à 2013. Ceci permet également de voir comment les actions des acteurs communautaires s'insèrent dans les tendances plus larges qui se produisent sur le territoire. Un calcul rapide des années d'étude multipliées par le nombre d'organisations étudiées amènerait le total des documents à 88 documents. Cependant, il faut mentionner que certaines organisations ont été créées

[22] Se référer à la grille d'analyse en Annexe 2

durant la période couverte, ce qui diminue le nombre total de documents à étudier. D'autre part, les organisations n'ont pas toujours l'usage de produire un tel rapport d'activité, certaines faisant plutôt leur bilan de façon orale durant l'assemblée générale annuelle, d'autres n'était tout simplement pas en mesure de fournir soit une partie, soit la totalité des documents. Ceci amène le nombre de rapports d'activité à un total de 41 documents à analyser. Une grande partie de ces documents est disponible en ligne, mais il faut spécifier que certaines organisations ont été contactées directement pour avoir accès à certains documents manquants. En se référant au tableau qui suit, il est possible de constater ce que ces documents représentent en nombre de pages, et de voir quelles organisations (sur la base de leur champ d'intervention) ont produit ce type de document. Dans les cas où les rapports annuels manquent, en totalité ou en partie, des sources complémentaires d'informations ont été utilisées lorsque disponibles, telles que les sites web des organisations, les bulletins de liaison, ou les mémoires produits. Les détails de l'ensemble des documents utilisés pour l'analyse documentaire se trouvent en Annexe 3.

Tableau 2.3 : Corpus de documents — les rapports d'activités des années 2005 à 2013.

Organisme	Défense de droits	Revitalisation	Sécurité alimentaire	Économie	Handicap	Intégration sociale	Femmes	Histoire	Jeunes	Culture	Enviro.	Total
Rapports d'activités (années)	2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010 2010-2011 2011-2012	2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2010-2011	2007-2008 2009-2010 2010-2011 2011-2012 2012-2013	2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010 2010-2011 2011-2012 2012-2013	2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010 2010-2011 2011-2012 2012-2013	2007-2008** 2010-2011 2011-2012	2011-2012	2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009	-	-	-	11 org.
Nombre de rapports	6	5	5	8	9	3	1	4	0	0	0	41 rapports
Nombre de pages	274	222	201	157	121	92	20	12	0	0	0	1099 pages

2.5.2 Entretiens semi-dirigés

Cette méthode de collecte de données est centrale dans la recherche. Elle est d'ailleurs idéale dans le cas d'une approche constructiviste où différentes unités de sens sont dégagées du matériau recueilli. Le but poursuivi est la compréhension du point de vue des acteurs du milieu sur la question du développement durable. L'entretien semi-dirigé est une interaction verbale ayant pour objectif de faire ressortir une compréhension d'un phénomène. Il se fait dans une dynamique de co-construction du sens entre deux interlocuteurs, ce qui permet d'amener un nouveau regard sur le sujet d'étude (Savoie-Zajc 2009). L'entretien sera mené de façon souple et sur un mode qui ressemble à la conversation. Par ailleurs, il permet d'avoir accès aux rationalités propres aux acteurs, à la fois à leurs pensées construites et à leurs pratiques sociales (Blanchet et Gotman 2007, 23).

> En tant que processus interlocutoire, l'entretien est un instrument d'investigation spécifique, qui aide donc à mettre en évidence des faits particuliers. L'enquête par entretien est l'instrument privilégié de l'exploration des faits dont la parole est le vecteur principal, cette conversation par laquelle la société parle et se parle. Ces faits concernent les systèmes de représentation (pensées construites) et les pratiques sociales (faits expérimentés).

Le recrutement a été fait à partir des organisations membres de la Corporation de Développement communautaire de Rosemont, un regroupement visant le développement social du quartier et la concertation entre les acteurs. Ce choix s'explique par le fait que les organisations membres de la CDC sont impliquées dans différentes tables de concertation et ont aussi été au cœur des démarches pour la création d'un Forum social dans le quartier. Ce sont donc des organisations qui sont appelées à dépasser leur champ d'expertise respectif. Ceci devient pertinent dans le cas d'une étude sur le développement durable, qui est une notion englobant de multiples dimensions. À partir de cette cinquantaine d'organisations membres de la CDC, une diversité de missions et de domaines d'intervention a été respectée dans le recrutement des participants. Il s'agissait plus d'obtenir un corpus d'entretiens caractéristique du milieu communautaire de Rosemont que d'atteindre la représentativité de la population – puisque cette étude ne présente pas des effectifs suffisants et qu'elle ne recherche pas la représentativité statistique (Blanchet et Gotman 2007). Des entretiens semi-dirigés ont été

menés avec des membres du Conseil d'administration ou encore avec des employés des organisations communautaires sélectionnées. La grande majorité des entretiens ont été menés avec des employés, pour la simple raison qu'ils ou elles se retrouvent aux premières lignes des pratiques et des activités des organisations communautaires. Dans le cas des organisations qui ne possèdent pas d'employés permanents, c'était plutôt les membres du Conseil d'administration qui étaient rencontrés. Le fait de rencontrer à la fois des membres du C.A. et des employés est justifié puisque dans le cas d'organismes composés uniquement de bénévoles, les membres du C.A. cumulent bien souvent les fonctions d'administrateur et d'exécutant. Les entretiens ont été menés au courant des mois de juillet à octobre 2013. Des entrevues ont été faites jusqu'à saturation des données, et ceci représente un total de onze entretiens d'une durée approximative d'une heure.

Les participants ont été recrutés selon trois étapes. D'abord, un premier contact a été fait par courrier électronique afin de les informer de la recherche et de les inviter à y participer. Ensuite, après deux rappels, un suivi téléphonique a été fait auprès des organisations qui n'avaient pas répondu. Des échanges par courrier électronique et par téléphone ont mené au recrutement d'employés et de bénévoles œuvrant dans les différentes organisations. Lorsqu'aucune adresse électronique n'était disponible, les organisations ont été contactées directement par téléphone. Lors des entretiens, les participants ont été informés à l'oral et à l'écrit des différents éléments présents dans le formulaire d'information et de consentement à la recherche (en Annexe 4). Par ailleurs, cette recherche a obtenu un certificat d'éthique de la part du Comité d'éthique de la Recherche de l'INRS.

Par ailleurs, mentionnons que les données recueillies ont été dépersonnalisées, c'est-à-dire qu'aucune association directe n'est faite entre les personnes interviewées et les extraits de texte mis en exemple dans le mémoire. Cependant, l'anonymat n'a pu être garanti aux interlocuteurs en raison du petit milieu dans lequel la recherche a été menée. Il serait donc possible pour un lecteur averti d'identifier les personnes rencontrées par le couplage de données. Les personnes interviewées ont été prévenues de ce risque potentiel. Afin de limiter les possibilités d'identification des interlocuteurs, les extraits d'entretiens présentés dans le texte ne sont pas identifiés ni numérotés. La principale difficulté rencontrée dans le recrutement a été que ce sont les acteurs des organisations qui se soucient le plus de l'enjeu du développement durable qui ont répondu à l'appel en premier, et que la deuxième phase de recrutement a été plus difficile. Ceci correspond à un biais dans la recherche dont il faut être conscient : les interlocuteurs qui ont répondu favorablement à la demande de participation à la recherche sont probablement des

individus qui se sentent interpellés par la question du développement durable et de l'environnement. Les organisations contactées dont les acteurs n'ont pas répondu à l'appel sont potentiellement moins intéressées par la question.

Le guide d'entretien est divisé en quatre parties distinctes[23]. La première vise à documenter l'organisation d'appartenance pour chaque interlocuteur. Les questions posées sont relatives aux orientations de l'organisation, ainsi qu'à son fonctionnement et à ses activités. On demande ainsi : « Quelle est la mission de l'organisme? » ou « Quelles sont les principales activités? ». Cette première section vise à recueillir des informations importantes pour caractériser les différents acteurs rencontrés, mais elle permet aussi d'amorcer la conversation entre l'intervieweur et l'interviewé. Au cours de la deuxième section de l'entretien, il s'agit de tenter de définir avec l'interlocuteur, ce que signifie le développement durable, quelles sont les priorités en la matière, et quels enjeux ont mené l'organisation à s'impliquer (ou non) vis-à-vis du développement durable. Au-delà de la définition, la discussion porte aussi sur l'utilisation de ce terme au sein de l'organisme. La troisième section questionne ce qui est fait en matière de développement durable au sein de l'organisation. Elle porte à la fois sur les pratiques, c'est-à-dire les gestes répétés au quotidien, que sur des activités à caractère plus ponctuel, ou encore des projets spécifiques. La discussion porte aussi sur les changements observés à cet égard (s'il y a lieu), et sur les conséquences qu'a pu amener la prise en compte de cet enjeu du développement durable au sein de l'organisation. Il est aussi question des réussites, comme des difficultés qui ont pu survenir dans la mise en œuvre. Lors de la dernière phase de l'entretien, les acteurs interviewés sont amenés à se prononcer sur l'état de la situation du quartier, du point de vue social, environnemental et économique, et sont aussi amenés à témoigner de la mise en œuvre du développement urbain durable dans le quartier. Cette section du guide d'entretien comporte des questions telles que : « Est-ce que vous identifiez des facteurs favorables ou défavorables à la mise en œuvre du développement durable dans le quartier? », « Comment se fait cette mise en œuvre dans le quartier? », « Quels sont les acteurs qui y participent? » ou encore « Quel est votre rôle et celui de votre organisation dans tout ça? ». Afin de conclure l'entretien, les interlocuteurs sont invités à nous faire part de leur vision pour le futur du quartier, afin de définir les aspirations des personnes interviewées vis-à-vis du quartier qu'ils ou elles habitent ou fréquentent quotidiennement.

[23] Voir le guide d'entretien en Annexe 5

Un des défis reliés à la tenue de ces entretiens était de faire parler certains acteurs sur un enjeu dont ils avaient moins l'habitude de discuter. Ceci s'est produit dans quelques cas où les interlocuteurs devenaient hésitants lorsque la section sur le développement durable était abordée. Il s'agissait alors de les mettre en confiance et de leur assurer que ce qu'ils avaient à dire était pertinent et intéressant.

En terminant, il est crucial de rappeler qu'en raison de la petite taille de l'échantillon, les résultats ne pourront nullement être généralisés à l'ensemble des acteurs du milieu communautaire de Rosemont.

2.5.3 Portrait des organisations à l'étude : champs d'intervention et missions, sources de financement, échelles d'action et partenariat.

Premièrement, nous proposons un aperçu des champs d'intervention ainsi que des sources de financement et des missions des organismes communautaires rencontrés. Le tableau qui suit permet d'observer les différentes missions énoncées par les organisations. Les informations suivantes ont été recueillies dans les rapports annuels d'activités des organisations à l'étude. Les extraits choisis ne sont pas nécessairement les énoncés les plus récents, mais plutôt ceux répétés année après année.

Tableau 2.2 : Champs d'intervention et missions des organisations communautaires participantes[24]

Champ d'intervention	**Mission**
Revitalisation	« […] sa mission et ses valeurs, soit : développement durable, économie sociale, emploi local et préservation du patrimoine […] »
Économie	« […] stimuler et soutenir le développement économique de Rosemont - La Petite-Patrie en se basant sur des valeurs d'innovation, d'équité et d'engagement citoyen. »
Aînés	« […] mission d'intégration et de socialisation pour les personnes à autonomie réduite, en incluant les aînés issus des communautés culturelles. »
Sécurité alimentaire	« Favoriser l'autonomie alimentaire de la population du quartier de Rosemont »

[24] Comme mentionné dans ce chapitre, toutes les organisations rencontrées n'ont pas l'habitude de produire des rapports d'activités. Les sites web des organisations ont été consultés en tant que sources complémentaires, lorsque c'était possible.

Défense de droits	« […] défendre et promouvoir les droits des locataires du quartier […] » « […] promouvoir et de soutenir le développement du logement social dans le quartier Rosemont. »
Insertion	« Notre mission est d'offrir aux jeunes adultes en difficulté, vivant sous le seuil de la pauvreté, âgés de 16 à 30 ans, un parcours d'intégration personnelle, sociale et professionnelle. »
Histoire	« […] a pour mission principale de rassembler, conserver et partager l'histoire et le patrimoine du quartier. »
Femmes	« [...] la mission est de venir en aide aux femmes en difficulté. »
Environnement	*« […] développe des projets environnementaux à forte dimension sociale. » (site web)
Enfants	-
Culture	*« […] mettre en œuvre des actions visant à améliorer la pratique artistique professionnelle et la vie culturelle dans l'arrondissement. » (site web)

Les missions présentées font parfois référence au développement local (notion d'*empowerment*, d'économie sociale, d'emploi local), d'autres fois elles font référence à une relation d'aide, ou à la défense des droits individuels et collectifs. D'un côté, certaines des missions présentées mentionnent des valeurs, tandis que de l'autre, ce sont des verbes qui sont utilisés. Les organisations à l'étude s'inscrivent donc dans l'action (« offrir », venir en aide, promouvoir, soutenir, favoriser, etc.) qui se fait selon des notions et des principes plus larges, telles que des valeurs d'équité, de préservation du patrimoine ou d'économie sociale.

Lorsqu'on s'intéresse à la question du financement des organisations communautaires, l'analyse documentaire révèle une diversité de sources desquelles les organisations obtiennent des fonds. Certaines sont soutenues par le Gouvernement du Québec, à travers le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) ou le Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome à Initiative Sociale (SACAIS). Il existe aussi quelques programmes orientés vers un groupe de la population en particulier, mentionnons par exemple le Programme Du cœur à l'action pour les aînés du Québec (du ministère de la Famille et des Aînés) ou encore le Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec une incapacité physique (fonds géré par AlterGo, provenant de la Ville de Montréal et du Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport). Le financement du milieu communautaire montréalais se fait aussi dans le cadre d'un programme conjoint entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec. Ce programme se nomme l'Entente administrative de

développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Quelques-unes des organisations ont fait la mention de cette Entente, mais certains interlocuteurs ont mentionné la Ville de Montréal dans leurs sources de financement, sans toutefois préciser si c'était de ces fonds dont il était question. Le financement provenant du Gouvernement fédéral est moins fréquent, et est souvent obtenu dans le cadre de programmes sectoriels, c'est-à-dire un programme pour les aînés, en économie, pour les enfants, ou encore pour la lutte contre l'itinérance. Plusieurs organisations ont reçu des fonds dans le cadre des subventions salariales d'Emploi Québec et du Programme Emploi d'été Canada de Services Canada. L'Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie a aussi été mentionné dans les sources de financement pour certaines organisations, sans que le programme spécifique soit spécifié (à l'exception du programme Éco-quartier).

Les organisations à l'étude font aussi appel à différentes fondations privées pour se financer. Toutes n'y ont pas recours, mais certaines reçoivent des dons de plusieurs d'entre elles. Les donneurs les plus souvent mentionnés sont la Caisse Desjardins (soit la succursale ou encore la Caisse d'économie sociale), et Centraide du Grand Montréal. Une autre façon de se financer mentionnée est l'autofinancement. Le plus souvent, cet apport financier prend seulement la forme d'une cotisation des membres. D'autres fois, il y a l'organisation d'activités de financement, tels un cyclothon, la vente de calendrier, ou un défilé de mode. Une organisation a mentionné avoir un volet en économie sociale, et ce qui permet un financement par l'offre de services. Enfin, certaines organisations communautaires se trouvent à gérer des enveloppes de fonds, qui sont ensuite distribués à d'autres organismes. Mentionnons comme exemple la CDEC qui est gestionnaire de l'enveloppe Budget d'Initiatives Locales d'Emploi Québec.

À la lumière des documents étudiés, on note qu'une grande partie des actions relève de l'échelle locale. Il s'agit parfois de l'échelle micro-locale, où il est question de certains lots, représentant quelques coins de rue. Le plus souvent, il est fait mention du quartier[25]. Pour plusieurs autres organisations, le territoire d'intervention est celui de l'Arrondissement. La grande majorité des organisations étudiées œuvraient à l'échelle du quartier ou de l'Arrondissement. Par ailleurs, pour les acteurs rencontrés, le quartier Rosemont correspondait principalement au secteur du Vieux-Rosemont, et dans une moindre mesure au secteur de Rosemont Nord et du secteur Angus. Ce territoire correspondant au quartier Rosemont était mis

[25] Ce qui correspond généralement au territoire du CLSC de Rosemont, comme mentionné dans la section précédente. Toutefois, les entretiens révèlent que l'appellation de Rosemont réfère, dans plusieurs cas, à un territoire plus restreint, autour de la rue Masson et du secteur du Vieux-Rosemont. Certains acteurs ont opposé « ici » (Rosemont) à « là-bas » la partie Est de Rosemont.

en opposition avec l'est de Rosemont, souvent présenté comme « là-bas ». Ce territoire entourant le Vieux-Rosemont est aussi là où se regroupent les organisations communautaires du quartier.

Par ailleurs, quelques organisations font partie de regroupements sectoriels à l'échelle municipale. On peut penser au Comité d'économie sociale de l'Île de Montréal ou encore à la TROVEP de Montréal (Table Régionale des Organisations Volontaires d'Éducation Populaire). Aussi, certaines organisations ont mentionné participer lors de consultations publiques. L'une des consultations auxquelles les organisations en présence ont participé est celle portant sur le Plan de développement urbain, économique et social, sur l'avenir des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES). Par ailleurs, il arrive quelques fois que les activités des organisations rayonnent au-delà des limites de leur territoire d'intervention, dans les quartiers limitrophes ou même à l'échelle de la ville. Pour ce qui est des actions menées à l'échelle provinciale et fédérale, il s'agit là surtout d'action de représentation, et de mobilisation, pour la défense de droits collectifs notamment. Les actions à cette échelle sont moins fréquentes.

La plupart des organisations étudiées possèdent un nombre important de partenaires. En effet, la plupart des organisations communautaires travaillent ensemble pour l'organisation d'activités contribuant à l'animation du quartier. Ces activités énumérées dans les rapports d'activités sont en grande partie organisées de pair avec la CDC et ses membres. Pensons d'abord à la Fête de la famille, au Mois de la nutrition, au Magasin-Partage ou encore au Forum social de Rosemont. Le développement de partenariat entre organisations peut aussi servir à la diversification des activités adressées aux membres. Ce type de partenariat sert à la fois à rejoindre de nouvelles personnes, et à diversifier l'offre de services. Par exemple, un Centre de femmes qui travaillerait de pair avec un Comité Logement pour offrir une formation sur les problèmes de logement spécifiques aux femmes, ou encore, un organisme œuvrant avec les personnes âgées, qui développe un partenariat avec un organisme en sécurité alimentaire pour l'organisation de cuisines collectives. Notons la présence de partenariat pour répondre à certains besoins qu'ont les organisations, comme dans la mise sur pied d'un Comité Conseil, un support offert dans la recherche de financement, une aide dans l'organisation d'activité, l'évaluation d'une politique mise en place à l'interne, un soutien dans la mise en œuvre de pratiques de compost et de recyclage, et une expertise pour la construction d'un bâtiment LEED. Par ailleurs, on note que le développement d'un partenariat peut permettre un accès à des terrains pour jardiner, à des salles communautaires (pour les cuisines collectives par exemple) et à des lieux de diffusion.

Dans d'autres cas, un partenariat se développe afin de réunir différents acteurs autour d'un enjeu. Par exemple, dans le cas d'une campagne de réduction des GES qui a mis à contribution la SODER, Enviroscope, le Fonds d'action en développement durable et la Société de Développement Angus. On peut aussi mentionner la Table d'insertion économique, le Comité Accessibilité de Rosemont, ou la table Vivre et vieillir à Rosemont. Cette façon de faire, en concertation, sert aussi dans la planification territoriale. Ainsi, des partenariats parfois plus ciblés se font pour travailler sur différents plans ou stratégies. Mentionnons le Plan concerté CSDM-CDEC, le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi, le Comité de revitalisation du secteur Bellechasse ou le Plan de développement durable Angus, auxquels un ou plusieurs des organisations à l'étude ont participé. On note aussi, de façon moins répandue, un partenariat entre organismes communautaires et institutions universitaires, qui prennent souvent la forme de stage (l'organisme est le lieu de stage pour des étudiants) et parfois de recherche partenariale (collaboration entre chercheurs et organismes communautaires dans la recherche).

2.6 Traitement des données

À partir du matériau recueilli lors des entretiens semi-dirigés menés auprès des acteurs du milieu communautaire, une analyse de contenu thématique a été faite. L'analyse thématique est une technique de réduction des données, où différents thèmes servent à résumer et traiter le corpus. C'est au fil de lectures répétées, période d'appropriation du matériau, que s'effectue le travail systématique de synthèse. Dans leur ouvrage sur l'analyse qualitative dans les sciences humaines et sociales, les chercheurs Paillé et Mucchielli (2003) parlent de l'analyse thématique comme de « […] la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé […] » (Paillé et Mucchielli 2003, 124).

Cette méthode est d'abord constituée d'une étape de repérage des thèmes pertinents dans le corpus, en lien avec la question de recherche. Ensuite vient l'étape de la documentation de l'importance de certains thèmes, qui se fait en notant les récurrences, les regroupements et les recoupements. Finalement, il y a l'étape de l'examen discursif, ce qui est en fait une recontextualisation des thèmes à l'aide d'extrait de témoignage (Paillé et Mucchielli 2003). L'analyse thématique sert donc à « saisir et rendre l'essentiel du propos » (Paillé et Mucchielli 2003, 142).

La validation d'un thème ne se fait pas que selon sa récurrence, la valeur d'une information peut aussi dépendre de son statut vis-à-vis des autres informations, et de son rôle principal ou

périphérique en lien avec la question générale de la recherche. Ainsi, la seule récurrence ne peut exprimer le niveau que le thème prendra relativement aux autres, une donnée peut être récurrente sans être centrale pour la recherche, quoique les thèmes centraux soient, dans la plupart des cas, récurrents (Paillé et Mucchielli 2003). Toutefois, des thèmes établis préalablement – correspondant aux questions du guide d'entretien – sont d'abord examinés, sans pour autant fermer la porte aux thèmes et sous-thèmes qui peuvent émerger du texte. Cette définition des thèmes est donc en partie basée sur le travail de recherche effectué en amont. Un premier exercice de lecture et de relecture est fait à partir de ces thèmes prédéfinis qui sont alors associés à des segments de texte, pour ensuite laisser la place aux unités de sens qui apparaissent au fil des lectures, correspondant à des thèmes et sous-thèmes émergents. À la suite de ce premier travail analytique de la définition des thèmes et de l'identification des unités de textes y correspondant, nous avons fait une mise en relation des différentes entités conceptuelles – ou une articulation des diverses perspectives, en l'occurrence les différents thèmes, afin d'en dégager une cohérence (Paillé et Mucchielli 2003).

Les entretiens menés ont été enregistrés pour ensuite être transcrits dans leur entièreté. L'encodage du matériau recueilli lors des entretiens a été fait sur le logiciel NVivo 10. Les raisons qui ont mené à la sélection de ce logiciel sont d'abord que son usage est répandu dans le domaine des études urbaines et dans les sciences sociales en général, et qu'il est un logiciel efficace, dont certaines fonctions facilitent l'encodage. Les fonctions de requête sont utiles à une analyse thématique comme l'analyse des occurrences ou la recherche de texte (par mot). Bien que non essentiel dans le cadre d'une recherche d'envergure aussi modeste, le logiciel a servi à classer les thèmes et sous-thèmes, et a permis de garder une trace de chacune des modifications apportées notant à chaque fois la date et l'heure de chacune des modifications. De façon générale, il aura contribué à une meilleure gestion et organisation des données (Oeuvray 2010).

Conclusion

Dans ce chapitre, les questions et hypothèses de recherche ont été présentées, puis les différentes notions utilisées dans la recherche ont été définies et traduites en variables et indicateurs. Nous avons par la suite exposé la posture pragmatique prise afin de traiter du développement durable dans le cadre de cette recherche. Ensuite, nous avons situé le contexte

d'émergence de la notion de développement durable dans le cas montréalais afin de justifier le cadre temporel de la recherche, et dressé le portrait du quartier Rosemont pour expliquer sa sélection comme terrain de recherche. Finalement, la méthode et les outils de collecte de données ont été exposés, pour ensuite présenter les caractéristiques des organisations ayant participé à la recherche. Nous avons terminé en détaillant le traitement des données. Cette dernière section sert d'introduction au chapitre qui suit, puisqu'il porte sur la présentation des résultats de l'analyse documentaire et de l'analyse thématique. L'analyse et l'interprétation des données feront l'objet d'un chapitre subséquent.

CHAPITRE 3 : RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord les résultats obtenus lors de l'analyse documentaire des rapports annuels d'activités des différentes organisations à l'étude, éclairant l'utilisation de la notion de développement durable dans les documents officiels, les définitions en présence, et les différentes pratiques énumérées. Ensuite, la deuxième partie de ce chapitre portera sur les résultats de l'analyse thématique, à partir du matériau récolté lors des entretiens, abordant le les utilisations et définitions du terme de développement durable, les différentes applications, ainsi que la mise en œuvre dans le quartier.

3.1. Résultats de l'analyse documentaire

L'analyse documentaire a comme objectif premier d'observer l'utilisation du terme de développement durable dans les documents officiels des organisations. Le deuxième objectif est de dénombrer les définitions proposées à partir de ces documents. Enfin, le dernier objectif de cette analyse documentaire est de révéler les pratiques propres aux organisations à l'étude.

3.1.1 L'utilisation du terme de développement durable dans les documents officiels

À la lumière de l'analyse des rapports d'activités, il apparaît que seulement un petit nombre d'organisations fait la mention explicite du développement durable dans leurs documents. Parmi elles, certaines positionnent le développement durable dans la mission de l'organisation. L'une d'entre elles qualifie le développement durable de « finalité » faisant partie des valeurs de l'organisme. Deux organismes ont produit des rapports d'activités avec une section entière dédiée au développement durable, et où l'on retrouve les détails de leurs activités de mise en œuvre, qui sont par ailleurs surtout axées sur la dimension environnementale. Dans ces cas, il y a une utilisation assez officielle du terme. Ainsi, l'une des organisations positionne le développement durable au cœur de ses activités : « [… On] accompagne les citoyens et les professionnels vers

le développement durable. »[26], tandis qu'une autre mentionne avoir des « objectifs partagés de développement économique innovateur, durable et inclusif, qui répond aux besoins de la communauté »[27].

L'analyse documentaire révèle donc que le terme ne prend pas la même place dans la mission et les activités de l'une ou l'autre des organisations et que le développement durable n'est pas présent dans le discours officiel de toutes les organisations, puisque dans plusieurs rapports d'activités, le mot développement durable demeure absent.

Tableau 3.1 : Présence du développement durable dans les rapports d'activités des organisations étudiées (2005-2013).

Champs d'intervention	**Présence du DD**
Revitalisation	Dans la mission et dans les critères pour évaluer les projets
Économie	Dans les objectifs
Aînés	Absent
Sécurité alimentaire	Absent
Défense de droits	Absent
Intégration	Dans les activités de sensibilisation et d'éducation
Histoire	Absent
Femmes	Absent
Environnement	Dans la mission
Culture	Revendication de la culture comme l'une des sphères du DD[28]
Enfants	-

Cependant, cela ne signifie pas nécessairement que la préoccupation face à l'enjeu du développement durable est inexistante au sein de l'organisation. Les rapports d'activités faisant seulement état des éléments qui sont centraux à la mission des organisations, les éléments périphériques comme peut l'être le développement durable peuvent être laissés de côté. L'analyse des entretiens servira à vérifier et à compléter ce constat.

[26] Tiré du site web de l'organisation.

[27] Tiré d'un rapport d'activité de l'organisation.

[28] Dans un mémoire présenté à la Ville de Montréal (voir la section « Autres documents » de l'Annexe 3.

3.1.2 Définition et interprétation du développement urbain durable

Dans les documents où le terme du développement durable est présent, il est parfois défini de façon directe, mais le plus souvent, la définition du développement durable se fait au fil du texte. En effet, il n'est jamais fait mention d'une formulation qui s'apparente à : « voici notre définition, voici comment nous le définissons », etc. Les définitions seront éclairées par les mots utilisés, l'association avec des éléments théoriques ou pratiques, ainsi que par la présence de différentes dimensions du développement durable dans les rapports d'activités.

Les mots associés au développement durable

À partir du tableau 3.2, on note que quatre organisations s'identifient directement au développement durable. Dans les documents étudiés, le développement durable est qualifié tour à tour de « vision », « d'aspect de la gestion », « de modèle sociétal », « de moteur d'innovation », « de parti-pris essentiel », de « notion », de « virage », de « démarche » et de « facteur de réussite ». L'effet de pôle d'attraction pour la création d'entreprises et d'emplois lui est même attribué par un interlocuteur. Le développement durable semble ainsi prendre de multiples sens au sein même de ces organisations qui intègrent le développement durable à leur mission, objectif ou activité.

Une référence théorique ou pratique?

Afin d'éclaircir les différents sens pris par le développement durable, nous avons voulu savoir si les références faites à cette notion sont théoriques ou pratiques. Lorsqu'on s'attarde aux rapports dans lesquels le terme de développement durable est utilisé, on note que cette utilisation est, le plus souvent, ancrée dans les pratiques. Ainsi, il est question de différentes mesures environnementales, de gestes concrets, de normes, etc. D'ailleurs, le développement durable semble, en partie, lié à différents aspects de la gestion des organisations, qu'il est question de l'obtention de certifications, dans les activités de « Reporting » en développement durable (une forme d'auto-évaluation), ou avec la publication d'un guide pour la mise en œuvre du développement durable dans

les organisations. Il faut toutefois mentionner que quelques références sont faites en lien avec les trois principales dimensions du développement durable, telles que mentionnées dans le Rapport Brundtland.

Les dimensions

Ces dimensions sont ainsi variables d'un document à l'autre, et il est important de bien cerner celles qui sont mobilisées par les différents acteurs. Nous allons ici dénombrer les dimensions du développement durable qui sont présentes au fil des rapports d'activités, sans qu'elles soient spécifiquement identifiées au développement durable. Le tableau ci-dessous est un récapitulatif de la présence des différentes dimensions, en termes de quantité, mais aussi en terme d'importance relativement à l'organisme (une importance plus grande du terme s'il se trouve dans la mission, par exemple, que s'il est mentionné dans l'une des activités). Une tendance claire se dessine autour de la forte présence de la dimension sociale. La présence des autres dimensions est toutefois assez variable d'un organisme à l'autre.

Tableau 3.2 : Présence des dimensions du développement durable dans les rapports d'activités des organisations, selon leur champ d'action (2005-2013).

Organisme	**Enviro.**	**Économie**	**Sociale**	**Culture**	**Politique**	**Éducation**
Aînés	Un peu	Un peu	Oui	Oui	Un peu	Un peu
Sécurité alimentaire	Oui	Un peu	Oui	Un peu	Un peu	Oui
Économie	Oui	Oui	Oui	Oui	Un peu	Un peu
Logement	Un peu	Un peu	Oui	Un peu	Oui	Oui
Femmes	Un peu	Un peu	Oui	Non	Non	Oui
Intégration sociale	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Un peu
Revitalisation	Oui	Oui	Un peu	Un peu	Non	Non
Histoire	Un peu	Non	Un peu	Oui	Un peu	Un peu

Pour la moitié des organisations étudiées, la dimension environnementale est un thème qui n'est qu'effleuré. Le tableau précédent mentionne ainsi que pour certaines organisations, la notion de développement durable était présente, mais sans qu'elle ait une position centrale, c'est-à-dire qu'elle n'est présente ni dans la mission ni dans les objectifs (ceci correspond à la catégorie « un peu présente » du tableau). Avec, par exemple, la mention de l'utilisation d'aliment biologique, ou encore de la tenue d'une

conférence sur le bâtiment écologique. Parmi ces organisations qui traitent peu d'environnement, sa mention est, dans un cas, associée à la qualité du logement et de l'habitat, faite lors d'un appui à une revendication d'amélioration de l'environnement portée par la TROVEP, et dans un autre cas, est inscrite dans la revendication d'un espace vert sur un futur site de développement immobilier. Pour les organisations au sein desquelles la dimension environnementale est plus présente, on note qu'elle fait parfois partie des objectifs ou de la mission de l'organisation. La question environnementale est souvent abordée sous l'angle du respect de la nature et de la protection de l'environnement. Il est ainsi question de préservation, de considération des impacts sur l'environnement, d'un souci pour l'environnement, notamment. Il est aussi question de l'environnement sous un angle assez normatif, dans le sens où il existe « de bonnes pratiques environnementales », faisant référence à une série d'écogestes – compost, recyclage, vaisselle réutilisable, pour en mentionner quelques-uns. Toujours dans cette lignée, il est fait mention de performance, de certification et de gestion environnementale. Cette vision plus technique de l'environnement n'est pas celle de l'ensemble des organisations qui s'en préoccupent. Sans faire de généralisation, il faut simplement noter qu'une partie de celles-ci abordent l'environnement sous cet angle.

La dimension sociale est la plus présente dans les documents. Elle prend toutefois des formes différentes. Dans une majorité de cas, l'aspect social se retrouve au cœur même de la mission. Si certaines organisations se positionnent clairement dans une perspective de transformation sociale, d'autres abordent la dimension sociale indirectement, parlant des objectifs sociaux du développement, ce qui passerait notamment par le biais du développement social et l'économie sociale. Les considérations sociales présentent dans les documents à l'étude se matérialisent généralement à deux niveaux. D'abord, il y a le niveau de l'individu, où les organisations mentionnent œuvrer à briser l'isolement social, ou encore à la réinsertion ou à l'intégration sociale des individus. Ensuite, il est question de la dimension sociale au niveau de la communauté. Les acteurs signalent alors l'importance de préserver le tissu social, de faire le développement social du quartier, et évoquent la mixité sociale. Par ailleurs, les rapports d'activités témoignent aussi de l'importance de certaines valeurs, mentionnant des mots tels qu'« ouverture d'esprit », « humanité », « entraide », « solidarité », « justice » et « équité ».

La dimension économique est présente alors que certains organismes constatent la situation socio-économique « modeste » de leurs membres. Cette préoccupation est présente pour une partie des organisations étudiées. Par exemple, lorsqu'il a été question de l'autonomie économique des femmes et des économies permises par les cuisines collectives. La dimension économique est aussi présente dans l'allusion à l'économie sociale. L'utilisation du terme d'économie sociale a été mise de l'avant principalement par des organisations s'intéressant au développement économique communautaire, à la revitalisation urbaine, au maintien des zones d'emploi, mais aussi par celles qui présentaient elles-mêmes un volet en économie sociale. Il a aussi été question d'économie plurielle, d'économie solidaire et de la « nouvelle économie qui respecte l'environnement et qui vise l'amélioration sociale » (CDEC Rosemont – Petite-Patrie, 10). Le terme d'économie, sans une association à la dimension sociale, a été employé de façon beaucoup moins importante. Pour les organisations qui œuvrent en intégration ou en réinsertion, la dimension économique s'illustre dans cette atteinte de l'autonomie des participants. L'importance de cette autonomie (économique) est aussi présente dans les documents des organisations qui œuvrent en sécurité alimentaire où il est question de l'accès économique aux aliments. Un autre thème présent est la question du financement. Les rapports soulignent généralement la contribution des partenaires financiers, et quelques fois font mention de l'état financier précaire dans lequel l'organisation peut se trouver, ou note la difficulté de trouver les ressources nécessaires pour mener les activités.

La culture est une dimension parfois présente, parfois absente des rapports d'activités. On note que cette dimension est comprise de deux façons fort différentes. D'un côté, il y a de nombreuses références aux communautés culturelles et à la diversité culturelle. Il est alors question de l'importance d'avoir des cultures diversifiées dans le quartier, et de favoriser un rapprochement entre les différentes cultures. D'un autre côté, nous avons la culture comprise comme le domaine des arts et de la culture, avec des références au patrimoine, à la littérature, aux arts de la scène, etc. Il est ainsi question de la culture comme d'un pôle attractif dans une démarche de développement économique communautaire, mais aussi l'avènement du concept de quartier culturel (un comité a d'ailleurs été mis sur pied sur la question). Dans tous les cas, il semble que la culture est souvent un moyen mobilisé pour atteindre un autre objectif. Par exemple, les arts et la culture sont utilisés dans le but de briser l'isolement social, dans une démarche de

développement économique communautaire ou encore dans la revitalisation d'un secteur qui se fait sous l'angle de la culture.

Au sujet de la dimension politique, il faut mentionner que toutes les organisations étudiées présentent une vie associative et un mode de fonctionnement qui nécessitent la tenue d'une assemblée générale annuelle qui permet l'élection d'administrateurs au Conseil d'Administration. En effet, la dimension politique est donc très présente au niveau de la vie associative et du mode de fonctionnement des organisations. Elle se manifeste aussi dans la notion de participation citoyenne. Cette participation se fait par le biais de leurs propres instances démocratiques – les assemblées générales, les sous-comités, le Conseil d'administration, exercices de réflexion stratégique – et par le biais d'instances qui leur sont externes, c'est-à-dire par une présence aux Conseils d'arrondissement, aux tables de concertation, ou au Forum social. Un appel à la participation est dirigé aux membres, et les employés y sont incités dans le cadre de leurs fonctions. En effet, des représentants et représentantes de divers organismes siègent dans plusieurs tables de concertation, dans différents Conseils d'administration, ou ont participé au Forum social de Rosemont en mai 2012.

La dimension de l'éducation est citée telle quelle dans le cas de deux organisations qui sont mobilisées autour de la question de l'éducation populaire. Elles sont par ailleurs membres de la TROVEP[29]. Lorsqu'il est question d'éducation populaire, des mots tels qu'« alphabétisation », « vulgarisation », « développement de l'autonomie » sont utilisés. L'implication au sein d'un organisme a été décrite comme une opportunité d'apprentissage. Cette dimension éducative est aussi présente dans les activités proposées telles que des conférences, des formations ou des séances d'information. D'autres organismes font plutôt référence à un parcours visant le développement d'habiletés et l'acquisition de compétences.

Une vision globale ou sectorielle?

Tout d'abord, mentionnons que les organisations œuvrent dans des champs d'intervention assez spécifiques. Toutefois, au regard de l'observation documentaire, on remarque que certaines d'entre elles réussissent à dépasser cette vision sectorielle. Un

[29] Table Régionale des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire

des moyens utilisés pour ce faire est de citer des plans d'action produits par la Ville centre, qui concernent donc un territoire plus grand que leur territoire d'intervention, et qui s'échelonnent sur plusieurs années. Ensuite, un autre moyen employé est de situer les problèmes concrets auxquels les organisations font face (soit la reprise de logement, l'isolement), dans des dynamiques plus larges et complexes (la pauvreté ou la *gentrification* par exemple). À d'autres occasions, il est fait mention du travail exercé de pair avec les autres organismes du quartier. C'est donc en partie grâce aux différents partenariats développés qu'il est possible, pour les organisations, de dépasser leur champ d'expertise pour obtenir une vision plus holistique du développement du quartier. Notamment par la participation des différents acteurs aux Tables de concertation ou par la mise sur pied de projets en partenariat. Certains rapports témoignent d'un appui fait à d'autres groupes ayant d'autres revendications connexes.

De cette compréhension du développement durable que laissent présager les documents officiels et qui sera complétée avec l'apport des entretiens, nous passons maintenant à l'étape de décrire les actions et les pratiques.

3.1.3 Les actions et pratiques

Afin de qualifier les pratiques des organisations en matière de développement durable, les actions présentées dans les rapports d'activités seront regardées selon six dimensions explicitées dans le chapitre précédent. Il s'agit, dans un premier temps de dégager des tendances dans les actions privilégiées par les organisations communautaires à l'étude. Il sera aussi question de la considération du court, du moyen et du long terme dans ces rapports.

Les dimensions des actions et pratiques

Tour à tour, les actions et les pratiques recensées dans les rapports d'activités des organisations seront analysées sous l'angle des dimensions politique, sociale, éducative, de l'environnement, de l'économie et de la culture en lien avec le développement durable.

La dimension de l'**environnement** n'est pas présente dans tous les documents, et au regard des rapports d'activités peu d'organismes semblent mener des actions directement liées à cette dimension. Toutefois, parmi celles qui le mentionnent, certaines multiplient les actions et d'autres posent le respect de l'environnement comme une condition dans l'action. Dans ces organisations, différents types d'actions à caractère environnemental sont mises en place. Il y a d'abord tout ce qui relève de la gestion écologique, comme pour le recyclage et le compost, ou de la réutilisation du papier et de l'impression recto verso. Ensuite, il est question d'une offre de services, sous la forme d'un groupe d'achats permettant d'accéder à des choix alternatifs de consommation, ou encore en proposant un choix écologique qui n'existe pas réellement sur le marché. L'action environnementale dont témoignent les rapports d'activités prend aussi la forme de l'information et la sensibilisation. Ici, il est question de conférences données, de campagnes de sensibilisation, d'ateliers d'éducation populaire sur des thèmes relatifs à l'environnement et à l'écologie, ou de formations offertes. Ces activités de sensibilisation sont visibles pour toutes les organisations qui présentaient une forte référence à l'environnement dans leurs rapports. La considération de l'environnement se matérialise aussi dans les questions d'aménagement. Ces questions concernent à la fois le verdissement, l'aménagement de ruelles vertes, l'aménagement de jardins collectifs et la construction écologique. Au regard de l'observation documentaire, trois organisations mentionnaient des actions environnementales en aménagement.

Sans surprise, la dimension **sociale** est présente dans les activités de presque toutes les organisations (à l'exception d'une, où cette dimension est moins présente – quoique pas tout à fait absente, grâce à la collaboration avec d'autres organismes). Au regard des rapports d'activités, nous remarquons que la dimension sociale des actions des organisations est notamment présente par les groupes de population qui sont visés par les services et les activités. En effet, la plupart des activités visent une population précise, soit les personnes à mobilité réduite, les aînés, les jeunes, les enfants, les personnes défavorisées, les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, ou encore les personnes issues des communautés culturelles. Par ailleurs, notons que l'objectif d'intégration sociale est revenu à plus d'une reprise. Aussi, quelques actions relatives à la gestion interne des organisations ont été observées, sans qu'elles soient généralisées à l'ensemble des organisations. Notons toutefois que l'une d'entre elles s'est munie d'un Code d'éthique pour les achats et les dons, qu'une autre s'est dotée

d'une politique d'achat responsable, qu'une troisième a mis en place une politique sur les conditions de travail des employés, et qu'une autre encore s'est prémunie d'une assurance collective pour les employés.

La dimension **économique** se trouve à être plus centrale dans le cas de deux organismes qui se situent dans une dynamique de développement (développement économique communautaire ou encore développement urbain durable). Elle est aussi présente dans le cas d'une organisation d'économie sociale (c'est-à-dire qu'elle offre des services monnayables en plus de sa mission sociale). La dimension économique prend parfois la forme de choix alternatifs de consommation – comme le sont le Magasin-Partage, les cuisines collectives, les jardins collectifs, et les groupes d'achats. Ces activités visent une plus grande autonomie financière pour les participants. Certaines activités d'éducation populaire sont aussi en lien avec les aspects économiques (bien gérer la retraite, faire un budget, les augmentations de loyer, etc.). Il apparaît aussi que dans plusieurs rapports, la question économique est fortement associée à la question du financement, qui est parfois signalé comme problématique (création de sous-comités financement, mise sur pied de campagnes d'autofinancement, demandes faites aux organismes subventionnaires qui sont restées infructueuses, etc.).

La **culture** était beaucoup moins présente dans les activités mises sur pied par les organisations. Seulement trois d'entre elles y situent leurs actions. Dans un cas, la culture est centrale pour les activités, qui portent généralement sur l'histoire et le patrimoine bâti ou vécu. Ailleurs, il était plutôt question d'activités culturelles, telles que le théâtre, la danse, la chanson ou des projections de film, présentés comme des moyens de rapprocher les gens de différentes origines et de contrer l'isolement social. Finalement, la dernière organisation ayant des activités associées à la culture a mis sur pied en 2010, une table de concertation en culture, en collaboration avec les acteurs du milieu culturel. La dimension culturelle n'est donc pas généralisée dans les actions des différents organismes à l'étude, mais est quand même présente dans le cas de trois organisations qui, sans œuvrer spécifiquement dans ce champ, l'ont intégré à leurs activités entre 2005 et 2013.

Au sujet de la dimension **politique**, il faut d'abord mentionner que par leur mode de fonctionnement même, l'ensemble des organisations rencontrées œuvre sous la dimension démocratique, avec quelques variations dans les pratiques. En effet, elles sont toutes des organisations sans but lucratif et sont composées d'un Conseil

d'administration élu lors d'une assemblée générale annuelle. Certaines organisations sont plus actives sur ce plan que d'autres. En effet, en plus de la présence du Conseil d'administration, les rapports d'activités témoignent parfois de la mise en place de sous-comités pour traiter d'enjeux précis, pour l'organisation d'une activité (par exemple, une fête pour les dix ans de l'organisme), ou pour régler un problème interne (dans le cas d'un sous-comité pour le financement). Certaines associations ont par ailleurs mis en place différentes journées de réflexion ou de planification stratégique, suivant divers objectifs mentionnés, tels que de définir des orientations, d'élaborer un plan d'action triennal, ou encore de recentrer les activités de l'organisation autour de sa mission. D'autres activités observées se situent sous la dimension de la démocratie, en l'occurrence des activités de concertation et de représentation. À ce sujet, la majorité des organismes à l'étude possède des employés siégeant à de multiples tables de concertation, comité de quartier, ou sur les conseils d'administration d'autres organisations du quartier ou de regroupements nationaux. L'une de ces instances est le Comité Accessibilité de Rosemont qui vise l'intégration et la participation des personnes issues des communautés culturelles à la vie démocratique et à la vie de quartier, auquel au moins trois des organisations étudiées participent.

Autre dimension très présente dans les documents des organismes observés, l'**éducation** prend des formes diverses selon l'organisation. Dans certains cas, il s'agit d'une offre de services ou d'activités, dans le cas de formations, d'ateliers ou de conférences, qui peuvent être soit ponctuels ou récurrents. Ce type d'activités est souvent offert à l'ensemble de la population, parfois offert directement aux membres, et d'autres fois encore, seulement aux employés de l'organisation. Ici, il est question de trois organisations. Il existe aussi une autre offre de services sous la forme de parcours d'intégration. Dans le cas de ces organisations, les activités s'adressent à des participants inscrits pour une durée déterminée à l'avance, et où l'on mise sur des formations et un certain encadrement pour favoriser des apprentissages sur les plans personnel, social et professionnel. Des notions d'*empowerment* ou d'autonomisation sont mises de l'avant dans deux des cas recensés. Deux autres organismes se situent dans une vision d'éducation populaire, qui est au centre des activités de l'organisation, et intégrée à celles-ci.

La temporalité de l'action

Dans la majorité des rapports étudiés, l'action communautaire est située dans le court terme. Il s'agit de répondre à des problèmes concrets et immédiats (citons comme exemple une éviction ou une hausse de loyer dans le cas du Comité Logement), et cela se fait souvent dans l'offre de services (un organisme qui offre des activités de loisirs). Les rapports d'activités témoignent aussi des activités quotidiennes, liées à la gestion de l'organisation, telles que les formations pour les employés, les réunions du Conseil d'administration, l'achat de matériel ou encore les embauches. Le fait de s'attarder aux rapports d'activités annuels en soi est un biais qui laisse voir une grande quantité d'activité sur le court terme. Le moyen terme est souvent abordé comme une perspective pour l'année à venir, où sont établis différents objectifs plus ou moins précis. Une partie des organisations s'étaient dotées de plans d'action sur plusieurs années (le plus souvent sur trois ans). Certaines ont produit ces plans d'action à la suite d'un processus de planification stratégique qui sollicitait les membres et les employés. Lorsqu'il est question du long terme, peu d'organisations campent leurs actions selon cette perspective. Seulement une organisation considérait le long terme de façon concrète, au fil des rapports d'activité. En effet, elle faisait référence à certains documents de planification de la Ville de Montréal, afin de situer ses propres actions. Parmi les documents mentionnés, notons la Stratégie économique de Montréal 2005-2010 (ce qui est plutôt dans le moyen terme), et le document de prospective Imaginer Montréal – 2025. D'autres organisations ont fait référence au futur et à l'avenir, mais de façon beaucoup moins précise, en faisant plutôt une allusion, et étant moins un réel travail de projection. Par exemple, une évocation des générations futures était faite dans un slogan d'une organisation : « Un choix 'vert' l'avenir de nos jeunes & de notre environnement ». La vision sur le long terme est aussi visible lorsque certaines organisations campent leurs actions dans une temporalité plus lente de transformation sociale.

Un référent territorial

Le référent territorial peut être à la fois identitaire, organisationnel ou matériel. À la lumière de l'analyse documentaire, nous constatons, dans le cas des organisations

communautaires à l'étude, que le référent identitaire est très présent (dans plus de la majorité des cas). En effet, un bon nombre d'organismes l'illustrent par leurs noms mêmes, auxquels est apposé le nom du quartier sous la forme : [nom de l'organisation] de Rosemont. Le texte des rapports d'activités révèle qu'un nombre important de références est fait à la communauté de Rosemont, au quartier, aux résidents, à la vie communautaire et associative, à la collectivité, à la vie de quartier, et ainsi de suite. Des objectifs en lien avec le quartier sont énumérés, tels qu'« améliorer la qualité de vie dans notre quartier », « développer un sentiment d'appartenance et la participation à la vie de quartier » ou encore « […] le développement de solidarités et d'expertises qui, d'années en année, font de Rosemont-La Petite-Patrie, une communauté entreprenante et solidaire […] ». Il y a donc une appartenance au quartier (et dans une moindre mesure à l'arrondissement) présente dans les documents : visible par des formulations comme « les membres peuvent être fiers », « les membres et partenaires peuvent se réjouir […] ». Plusieurs références au quartier Rosemont ont par ailleurs été faites sous la désignation « notre quartier ». Le référent identitaire au quartier est donc bien présent pour la grande majorité des organismes à l'étude.

Pour ce qui est de la référence organisationnelle au territoire, il s'avère que, pour une majorité d'organismes, Rosemont est le territoire d'intervention (faisant référence ici au quartier, mais aussi à l'arrondissement pour certains). C'est donc à cette échelle que se déroule une grande part des activités, et c'est aussi vers cette population que sont dirigés ses activités et services. Toutefois, certains organismes sectoriels ont mentionné ne pas fermer la porte à une population qui proviendrait de l'extérieur de ces limites, surtout dans les cas où les services offerts sont assez spécialisés, et qu'ils se trouvent peu à l'extérieur du quartier. Ce n'est cependant pas la réalité de la plus grande part des organisations. En termes de gouvernance locale, nous ne pouvons passer outre la présence de nombreuses tables de concertation, de la table de quartier (la CDC), et du fait que, sauf exception, les acteurs communautaires du quartier y participent grandement.

Du point de vue du référent territorial matériel (lié aux ressources à l'aspect fonctionnel du territoire), outre le fait que les installations soient présentes sur le territoire, il est quelques fois question d'aménagement paysager, de l'aménagement de jardins, de l'aménagement de ruelles vertes et du verdissement. Cet aspect fonctionnel du territoire est moins clairement mentionné par les acteurs, au regard des documents étudiés. Deux

organisations œuvrent cependant dans la mise sur pied et la réalisation de projets immobiliers, et dans ces cas, cette dimension est beaucoup plus présente.

Maintenant que les documents officiels ont su éclairer en partie les définitions comme les actions des organisations communautaires du milieu en ce qui a trait au développement durable, il est essentiel de poursuivre l'analyse à partir des données obtenues lors des entretiens.

3.2 Résultats de l'analyse thématique

L'objectif premier de l'analyse thématique est de dresser un portrait des façons dont le développement durable a été intégré au discours et aux pratiques des acteurs communautaires, à partir du matériau recueilli lors des entretiens. Il s'agit dans un deuxième temps de détailler la mise en œuvre locale du développement durable.

3.2.1 Utilisation : Le développement durable, présent ou absent du discours des acteurs communautaires?

Les entretiens nous révèlent que les acteurs des organisations communautaires s'associent au développement durable de façon plus ou moins directe, en faisant une utilisation officielle ou officieuse de ce terme. Pour cette première catégorie d'acteurs, le développement durable est décrit comme un élément central pour l'organisation. Il est parfois lié directement à la mission. Parmi ces interlocuteurs, certains ont apporté une nuance sur l'utilisation du terme, mentionnant adapter leur discours aux différents interlocuteurs. En effet, le terme peut être discuté entre les employés d'une organisation, mais il n'est pas nécessairement utilisé comme tel dans les interventions avec la population.

> Nous on l'a parce que c'est comme une terminologie qu'on connaît, mais les gens, quand on est dans des kiosques, ils ne nous parlent pas de développement durable, ils nous parlent environnement, ils nous parlent social, mais pour eux c'est du développement durable, mais tu sais comme les gens viennent et nous disent : 'je sais pas quoi mettre dans mon bac de composte'. Ben ils ne savent pas qu'ils parlent de développement durable, ils parlent de leur

> vie de tous les jours, de collecte, ou : « moi j'ai des graffiti sur mon mur qu'est-ce que je peux faire? »; « Ben on peut faire pousser de la vigne. »; « Ah ça peut être intéressant ». C'est plus d'essayer de parler le même discours qu'eux. Vraiment important.

Par ailleurs, toujours dans les organisations qui s'associent pleinement au développement durable, certaines ont mentionné que le terme a été introduit dans l'organisation *a posteriori*.

> Alors c'est beaucoup lié autour de trois éléments. Il y a l'emploi — c'est sûr que l'emploi local, l'économie sociale, ça c'est des valeurs qui sont fondatrices, de même que le développement durable. Bon, à l'époque on ne parlait pas beaucoup de développement durable, mais disons que l'ensemble des opérations de développement qui sont faites ici, sont toujours en fonction de ces trois aspects-là.

Enfin, notons que, en étant interpellés sur la question du développement durable dans le cadre de l'entretien, plusieurs interlocuteurs ont affirmé qu'ils le considéraient comme un élément proche de leurs préoccupations, bien qu'il ne soit pas identifié comme tel dans la mission ou les objectifs de leur organisme. En effet, un bon nombre d'interlocuteurs ont élaboré un discours sur le développement durable, en tentant de tisser des liens entre ses objectifs généraux et les objectifs de leur propre organisation. Cette préoccupation est donc pensée à l'interne, et le développement durable n'est pas nécessairement un élément utilisé de façon officielle et n'est peut-être pas « visible » à partir des rapports d'activités.

> Et pour nous autres, ce que c'est le développement durable, nous autres, en réalité, ce n'est pas quelque chose qu'on pense réellement, c'est plus un style de vie, tu sais. On ne rentre pas le matin en se disant : Bon ben là, faut axer notre journée vers le développement durable. C'est pas vrai ça. Ça vient parmi les gestes quotidiens de la journée. […] Parce qu'on n'est pas un organisme qui prône ça. On y adhère, sans que nécessairement ce soit un de nos objectifs.
>
> Mais on n'en fait pas je vous dirais dans notre… Ça n'a pas été nommé, par exemple dans un plan d'action, on va faire un virage développement durable, mais on l'a fait.

Il y a donc trois catégories d'acteurs selon leur utilisation du développement durable, ceux qui s'y identifient directement et pleinement : où le développement durable est discuté et le mot est utilisé; ceux, finalement, qui s'y associent de façon indirecte : utilisant le terme de façon officieuse, et le liant plutôt avec leurs pratiques, et ceux qui ne l'utilisent pas : dans le cas rencontré, il était question d'un rejet du terme sur la base que l'action communautaire se situe en marge d'une dynamique de développement.

Tableau 3.3 : Utilisation faite du développement durable.

Entretiens	*Utilisation du terme développement durable*
E-01	*Officieuse*
E-02	*Non-utilisation*
E-03	*Officielle*
E-04	*Officieuse*
E-05	*Officieuse*
E-06	*Officielle*
E-07	*Officielle*
E-08	*Officieuse*
E-09	*Officielle*
E-10	*Officielle*
E-11	*Officielle*

3.2.2 Définition du développement urbain durable

L'analyse des définitions du développement durable est faite à partir des différentes dimensions mentionnées par les interlocuteurs, mais aussi en s'attardant aux mots utilisés, à la nature soit théorique ou pratique de la définition. Les différents thèmes qui ont émergé dans le discours des intervenants seront par la suite identifiés. Les entretiens nous révèlent qu'il n'existe pas une définition homogène du développement durable, nous noterons toutefois les quelques points de convergence. On remarque une tendance générale à nommer les trois pôles principaux de la définition du rapport Brundtland – les mots économie, société et environnement sont fortement utilisés. Cependant, d'autres dimensions sont mises aux côtés de ces trois principales, telles que la culture, l'énergie, ou la participation, mais de façon assez variable.

Différents aspects du développement durable dans le discours des acteurs : les dimensions du développement durable

Dans un premier temps, nous nous attardons à la question : comment définissez-vous le développement durable au sein de votre organisation? Cette définition directe du développement durable est complétée par plusieurs éléments qui ont été associés à cette notion par les interlocuteurs tout au long des entretiens.

Alors que les acteurs travaillent à définir le développement durable, on note que la dimension environnementale est généralement nommée d'emblée, et qu'elle est présente dans tous les entretiens. Certains des mots utilisés pour discuter de cette dimension sont des termes très précis, tels que les « îlots de chaleur », « l'initiative zéro déchet », le fait d'être « carboneutre », la notion « d'empreinte écologique », les « Agendas 21 de la culture », et la « certification LEED ». Il y a donc une utilisation de termes assez techniques qui reflète une assez bonne maîtrise et compréhension de l'environnement et de ses enjeux. L'enjeu de la consommation est un élément présent dans le discours d'une majorité des acteurs rencontrés. Ceci fait référence aux choix faits lors des achats, ainsi qu'à la consommation des ressources naturelles – énergie, eau, etc. Un des interlocuteurs a mentionné le besoin de changer notre « paradigme de consommation ». À cet égard, il a été fait mention de la réduction à la fois de la consommation de biens, et ultimement de la quantité de déchets produits.

> Je pense que les gens aussi ont besoin de lâcher un peu, on n'a pas besoin de la nouvelle affaire, je pense que ça vient beaucoup des gens aussi, il faut que les gens acceptent aussi.
>
> Et puis justement, bêtement pratiquement aussi en termes de moins de consommer de ressources, pour moins aller à l'extérieur, ou moins faire venir du monde, des artistes… mais aussi pour valoriser ce qui se fait là, localement. […] Consommer local. C'est vraiment ça.
>
> Bon, c'est la mise en place ou l'intégration de ce qui nous amène à faire les choix qui sont dans une optique de moins de consommation, de recyclage… Consommation, recyclage, tu sais, le moins de déchets.

Ce qui nous amène à un autre des sous-thèmes associés à l'environnement, la gestion des matières résiduelles. Cette notion est cependant fortement liée aux différentes pratiques énumérées. Les 3R, le recyclage, la réutilisation et la réduction ont aussi été nommés à répétition dans les entretiens.

> Euh bien, une vision vraiment des trois R, réutilisation, recyclage puis diminution des vidanges. Ce que je souhaiterais, ça serait de les sensibiliser sur faire son compost soi-même.
>
> C'est sûr qu'on essaie de réduire notre consommation de matériaux qui ne se recycle pas, on parle d'utilisation du styromousse, on parle d'utilisation de l'énergie, ici on n'a pas l'air conditionné.

Le discours sur l'aspect **social** était, sans grande surprise, très présent dans les entretiens. On note l'émergence de plusieurs thèmes en lien avec cette dimension du développement durable. Tout d'abord, il était beaucoup question des différents types d'accessibilité, notamment de l'accessibilité universelle, c'est-à-dire de lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ceci a été mentionné comme un élément qui devrait être inclus autant dans l'aménagement — la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments – et dans les différentes initiatives associées au développement durable — accessibilité universelle pour les bacs de compost, les jardinets ou encore les ruelles vertes. Cette notion a été amenée en insistant sur l'importance de permettre la participation de tout le monde au développement durable.

> Quand je parle d'implication de tous, pour moi c'est important que, quand on pense à développement durable, qu'on pense à accessibilité pour tous à la participation. C'est-à-dire que si on veut par exemple, avoir un bac de compostage, bien il faut que le bac de compostage soit accessible aux personnes qui sont à mobilité réduite, c'est ça.

Il a aussi été question d'accessibilité géographique, notamment aux lieux associés aux arts et à la culture (besoin de lieux de diffusion), aux services communautaires (tout l'est de Rosemont qui se trouve mal desservi à ce niveau) et aux transports en commun (les zones défavorisées qui ont un moins bon service). Il était aussi question de l'accessibilité économique, cette fois dans un souci que les commerces demeurent accessibles financièrement aux populations locales et qu'ils répondent aux besoins de la population.

Notons d'abord que plusieurs acteurs ont souligné le besoin pour l'accès à des lieux conviviaux, des lieux d'échanges, des lieux de rencontre dans le quartier – pour des espaces verts et des lieux de diffusion culturelle notamment.

> Donc, nos projets, c'est aussi de la cohésion sociale, ça va être aussi justement de travailler avec les organismes communautaires pour planifier le développement de l'offre de services pour tout ce qui va arriver avec ce campus-là. Et essayer de créer des lieux, des lieux d'échanges, des lieux conviviaux en matière d'aménagement de l'espace. C'est beaucoup là-dedans qu'on va intervenir, mais c'est très lié au développement durable, mais plus en termes d'aménagement du territoire je dirais.

Au fil des entretiens, plusieurs interlocuteurs ont mentionné vouloir susciter le dialogue entre les gens afin de briser l'isolement social. Une partie des intervenants a présenté les organismes communautaires comme un cadre de rencontre pour différents publics, que ce soit les jeunes, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes issues des communautés culturelles ou les gens plus défavorisés.

> Donc ce projet-là, s'appelle solidaire pour plusieurs raisons. C'est évidemment de l'agriculture urbaine, mais nous on va cultiver sur des terrains qui sont abandonnés, généralement chez les institutions, comme les résidences pour personnes âgées ou les hôpitaux, et eux nous prêtent ces terrains-là, et en échange, on interagit avec les utilisateurs de l'institution, donc les personnes âgées, les utilisateurs de l'hôpital. Et on va leur offrir des ateliers, on va leur offrir de leur redonner une partie de la récolte. Donc pour eux, c'est bénéfique, c'est un terrain qui ne leur sert à rien, donc c'est de l'entraide, et en même temps nos jeunes ils peuvent interagir avec différents publics, qui sont en difficultés aussi, pour d'autres raisons. Ça permet un peu de leur ouvrir l'esprit et d'ouvrir l'esprit aux gens qu'ils rencontrent.

Les entretiens ont révélé que la mixité sociale et économique du quartier Rosemont a été reconnue, et décrite comme étant un élément positif qu'il fallait préserver. Son importance a aussi été soulignée dans la définition de ce que représente le développement durable.

> Il y a toute cette dimension développement durable, joli quartier, quartier propre, fait que faut faire très attention pour ne pas glisser vers des quartiers homogènes avec une seule classe sociale.

L'entraide et la solidarité ont aussi été des éléments mentionnés par les acteurs interviewés. Ces deux notions sont souvent présentées comme des valeurs – des principes idéaux – qu'il faut transmettre, soit à la population, auprès des membres ou des participants (Exemples : l'appellation développement durable solidaire, vouloir créer des « chaînes de solidarité » et des « réseaux d'entraide »).

L'aspect économique du développement durable se rencontre ici sous trois principaux thèmes : l'économie sociale, l'emploi local, et les différentes visions de l'économie. D'abord, il est souvent question du fait d'œuvrer dans un « esprit de l'économie sociale ». Ce type d'économie a été définie par les acteurs comme étant plus locale, moins dommageable pour l'environnement, plus axée sur les services, la culture ou le bien social. Il est aussi fait mention de l'emploi, deux des organisations ayant pour objectifs de valoriser et stimuler la création d'emplois et le maintien des zones d'emplois dans le quartier. Par ailleurs, il a été question des emplois que représentent les organisations communautaires, ces derniers s'inscrivant dans une économie parallèle, et ayant un moins grand impact sur l'environnement. Plusieurs intervenants ont soulevé l'importance d'offrir de bonnes conditions de travail (relativement au développement durable), mais la difficulté de le faire vu les contingences du milieu communautaire.

Or, la dimension économique du développement durable est présentée de façon mitigée. En effet, quelques-unes des personnes rencontrées ont exprimé leurs difficultés vis-à-vis de ce que constitue l'économie et la façon dont celle-ci s'intègre dans le développement durable.

> Le développement durable? Non, c'est ça, comme je dis, moi c'est l'environnement, oui. Mais c'est sûr que, le côté humain, oui, le côté environnement, mais le côté économique, il est là pour nous permettre de faire. Mais tu sais, on ne développe pas. C'est le côté environnement et le côté humain qui prennent beaucoup de place. Le côté financier il est là pour faire ça. Parce qu'on n'a pas le choix.

En effet, quelques interlocuteurs ont priorisé l'aspect social et environnemental du développement durable.

> Bien je vous l'ai dit tantôt, l'aspect économique moins, mais le social puis l'écologique, oui, je pense qu'on travaille sur ces deux points-là plus que sur l'aspect économique.

Cette difficulté reliée à la dimension économique est aussi associée à la notion de croissance et de décroissance, qui est un enjeu majeur qui entoure la définition même du développement durable – avec le rapport *Halte à la croissance*, comme document fondateur du terme (Meadows, Randers et Meadows 1972). Cette notion de croissance et de décroissance est fortement liée au thème de la consommation qui a été mentionné précédemment.

> Par ailleurs, moi je suis consciente qu'il y a beaucoup, une grande branche de monde qui disent, ça ne va pas ensemble développement et durable, si on veut, si on tient à notre planète, c'est la décroissance qu'il faut gérer. Fait que, jusqu'à quel point ça va prendre le dessus dans les prochaines années, j'en ai aucune idée. Ça ne m'a pas l'air parti pour gagner beaucoup cette vision des choses là. Tout ce qu'on entend partout, au niveau des élus, ils sont encore développement.

De plus, certains organismes présentent la dimension économique comme ce qui permet de mener à bien des projets environnementaux ou sociaux. On parle ici de « l'économie pour faire ». Cette référence à la dimension économique comme un moyen pour atteindre d'autres objectifs – qu'ils soient sociaux ou environnementaux – est aussi présente pour des organismes qui se situent dans une démarche plus axée vers l'économie.

> Bien on est économique, on prend en compte l'économique, c'est sûr, on prend en compte le volet social, parce que tout le temps, le développement économique qu'on fait est fait pour répondre aux besoins des résidents, par les résidents, et on veut que les résidents en bénéficient au bout de la ligne. Donc le volet social est très là.

Plusieurs intervenants ont par ailleurs critiqué une certaine vision de l'économie, associée à l'économie de marché et à l'industrie.

> Développer une économie qui est plus locale, qui est moins de la grosse industrie, mais éventuellement plus de l'économie sociale, c'est dans cet esprit-là.
>
> Ce qui fait qu'il y a des projets qui sont faits, et qui sont financés à même les programmes de réinsertion de ci ou de ça, mais qui ne sont pas du tout dans une perspective du marché. Donc la logique du marché, ce n'est pas une logique qui s'applique. Bien sûr, on tient compte de la rentabilité, là ce n'est pas ça l'idée qui est prônée ici, contrairement à tous, ou à la plupart des promoteurs immobiliers. C'est vraiment une perspective de requalification urbaine, de revitalisation, de développement de l'emploi, de… favoriser l'économie sociale, et d'implanter ça dans une perspective de développement durable.

Il y a ainsi deux tendances dans le discours économique des acteurs communautaires. D'une part, ceux et celles qui s'identifient à cette dimension, mais qui soulèvent plusieurs autres considérations. Dans cette vision, l'économie est un moyen de réaliser des objectifs sociaux et environnementaux. D'autre part, il y a ceux et celles qui soit rejettent, soit ne se reconnaissent pas réellement dans cette dimension. Dans cette vision, l'économie est parallèle à l'activité des acteurs, et considérée avec une distance.

L'aspect de l'éducation est un élément présent dans une bonne partie des entretiens menés. Elle est parfois directement associée au développement durable, et dans d'autres cas elle fait partie de la mission et de la démarche de l'organisme de façon plus générale. La majorité des acteurs rencontrés sont conscients qu'il existe une « éducation à faire » relativement à cet enjeu. Le manque de connaissances a d'ailleurs été mentionné comme un des obstacles à la mise en œuvre du développement durable. En effet, beaucoup d'organismes travaillent avec une population assez défavorisée, cumulant des problèmes liés à la pauvreté et à un faible niveau de scolarité.

Cet aspect éducatif a été verbalisé de trois façons. La première est celle de l'apprentissage, où les acteurs veulent transmettre des connaissances en lien avec le développement durable et l'environnement. Ceci passe souvent par des activités de sensibilisation ou d'information.

> Après ça, au niveau de la connaissance… Ce n'est pas normal que les enfants connaissent plus de multinationales que de noms d'arbres et d'arbustes et de fleurs, donc ça serait le fun qu'on fasse des petites capsules là-dessus aussi.

> Donc tout un volet pédagogique, ludique, je ne veux pas que ce soit trop lourd, mais que ce soit intéressant là.
>
> Donc ici […] on essaie aussi d'inculquer ces valeurs-là aux jeunes qui viennent, alors c'est sûr que quand ils arrivent on leur dit nous on composte, ici on recycle. C'est sûr qu'on essaie de réduire notre consommation de matériaux qui ne se recycle pas, on parle d'utilisation du styromousse, on parle d'utilisation de l'énergie, ici on n'a pas l'air conditionné… Bon ça c'est pas forcement, mais je veux dire, on essaie de leur inculquer ça.

La deuxième façon par laquelle s'illustre l'aspect de l'éducation relativement au développement durable est par l'impératif de modifier les gestes et des habitudes de vie. Il s'agit ici pour les intervenants d'amener un changement dans les comportements des gens, pour les amener vers de meilleures pratiques. Finalement, l'extrait ci-haut indique une troisième façon selon laquelle l'éducation est apparue, c'est-à-dire dans le fait d'inculquer des valeurs (celles du développement durable), et d'ainsi faire une éducation à la citoyenneté.

La **culture** est un élément moins généralisé dans le discours des acteurs rencontrés. Il faut toutefois garder à l'esprit que la présence de la question de la culture a été portée avec énergie par l'un des interlocuteurs. Ceci s'est fait en partie comme une revendication sectorielle, pour une reconnaissance de l'importance de la culture dans le développement de quartier durable. Elle a également été mentionnée par deux intervenants, comme l'une des dimensions du développement durable. Il a aussi été question de la table de concertation en culture, et de l'accès à la culture, sans que dans ces cas, la culture soit identifiée clairement comme une dimension du développement durable (deux autres intervenants).

La dimension **politique** a été mentionnée à quelques reprises lors des entretiens. Il a été question du travail politique requis sur la question du développement durable (la règlementation, des prises de position, des choix politiques), souligné par quatre interlocuteurs. Notons aussi le travail de représentation politique fait par certains des acteurs du milieu communautaire, qui a été mentionné à deux reprises. La participation a par ailleurs été soulignée (par cinq des interviewés), et est souvent apparue comme un élément intrinsèque au développement durable.

> Bien c'est sûr que, moi je pense que pour le développement durable, parce que c'est évidemment très participatif… Il faut à tout prix que ça se fasse en proximité et en continu avec les acteurs du quartier et les citoyens, sinon, on rate la cible.

Une définition pratique et une vision globale

L'étude des définitions énoncées par les acteurs du milieu communautaire de Rosemont laisse croire à une vision plutôt pragmatique du développement durable. La discussion entourant l'utilisation du terme nous a révélé que la plupart des intervenants et intervenantes, en abordant le terme de développement durable, voulaient aussitôt le lier à leurs pratiques. Ainsi, dès la première question sur le développement durable, « Est-ce que le développement durable est une préoccupation au sein de votre organisation? », beaucoup d'interlocuteurs ont enchaîné avec ce que l'organisation fait en matière de développement durable. Cette vision pragmatique se traduit notamment dans les références faites à des outils techniques de mise en œuvre, tels que la certification, un guide pour l'action, des critères établis pour mener à bien les projets. À de nombreuses reprises, différents interlocuteurs ont situé le développement durable en faisant référence au quotidien, c'est-à-dire aux achats faits, aux relations avec leurs membres (sensibilisation, difficultés d'aborder le sujet), à l'entretien du bâtiment ou aux événements organisés. Lors des entretiens, une seule organisation a fait mention d'une définition officielle de ce que représente le développement durable pour l'organisation.

> En fait les principes, on a des principes fondamentaux, on en a deux. Y'en a un qui est s'inscrire dans une démarche de cohésion sociale, équité, concertation et partenariat, et puis l'autre, c'est de s'inscrire dans une démarche de développement durable, donc toutes nos actions sont vraiment basées là-dessus. C'est un élément qui est donc vraiment très important pour nous, notre définition… On a dû la mettre en annexe, ça doit être ça. Parce que c'est une définition en fait qui a été faite, celle qu'on a retenue… Voilà : « Le développement durable reconnaît que la qualité de l'environnement est une condition pour pouvoir atteindre le développement social souhaité et que l'économie est le moyen permettant l'utilisation des ressources à cette fin.

Du côté de la vision proposée par les acteurs, on note l'idée que l'ensemble des opérations ou des projets de l'organisme relèvent du développement durable témoigne que ce terme est perçu comme un élément englobant.

> Les projets, il n'y a pas vraiment UN projet en développement durable, tous nos projets sont du développement durable. Dans le quotidien, on va essayer de l'appliquer.

Les acteurs semblent donc avoir une vision assez globale de ce que représente le développement durable. Par ailleurs, cet extrait mentionne les applications du développement durable au quotidien. Cet aspect pratique du développement durable sera exploré dans la section suivante.

3.2.3 Les pratiques mises en lumière par les entretiens

L'objectif de cette section est de voir sous quelles dimensions du développement durable se trouvent les pratiques des acteurs rencontrés. Dans la notion de pratiques, il y a la considération d'une répétition de l'action. C'est donc plus une référence à des pratiques quotidiennes, qu'à des activités ponctuelles.

Les dimensions mobilisées dans l'action

La figure 3.1 de la page suivante permet d'avoir un rapide aperçu de ce qui est fait en matière de développement durable au sein des organisations rencontrées. Cette liste n'est pas exhaustive, loin de là. Seulement les pratiques autodéclarées lors des entretiens sont présentes. Le fait que l'interlocuteur n'ait pas mentionné une certaine pratique lors de l'entretien ne signifie pas qu'elle n'est pas présente au sein de l'organisation. La figure de la page suivante nous permet toutefois de constater les catégories de pratiques les plus répandues au sein des organisations, selon les différentes dimensions du développement durable. Les différentes pratiques relatives au tri sélectif (compost, recyclage, réutilisation, etc.) se trouvent au premier plan, aux côtés du choix de favoriser des biens plus respectueux de l'environnement, plus équitables, et des produits plus locaux, lorsque vient le temps de faire des achats.

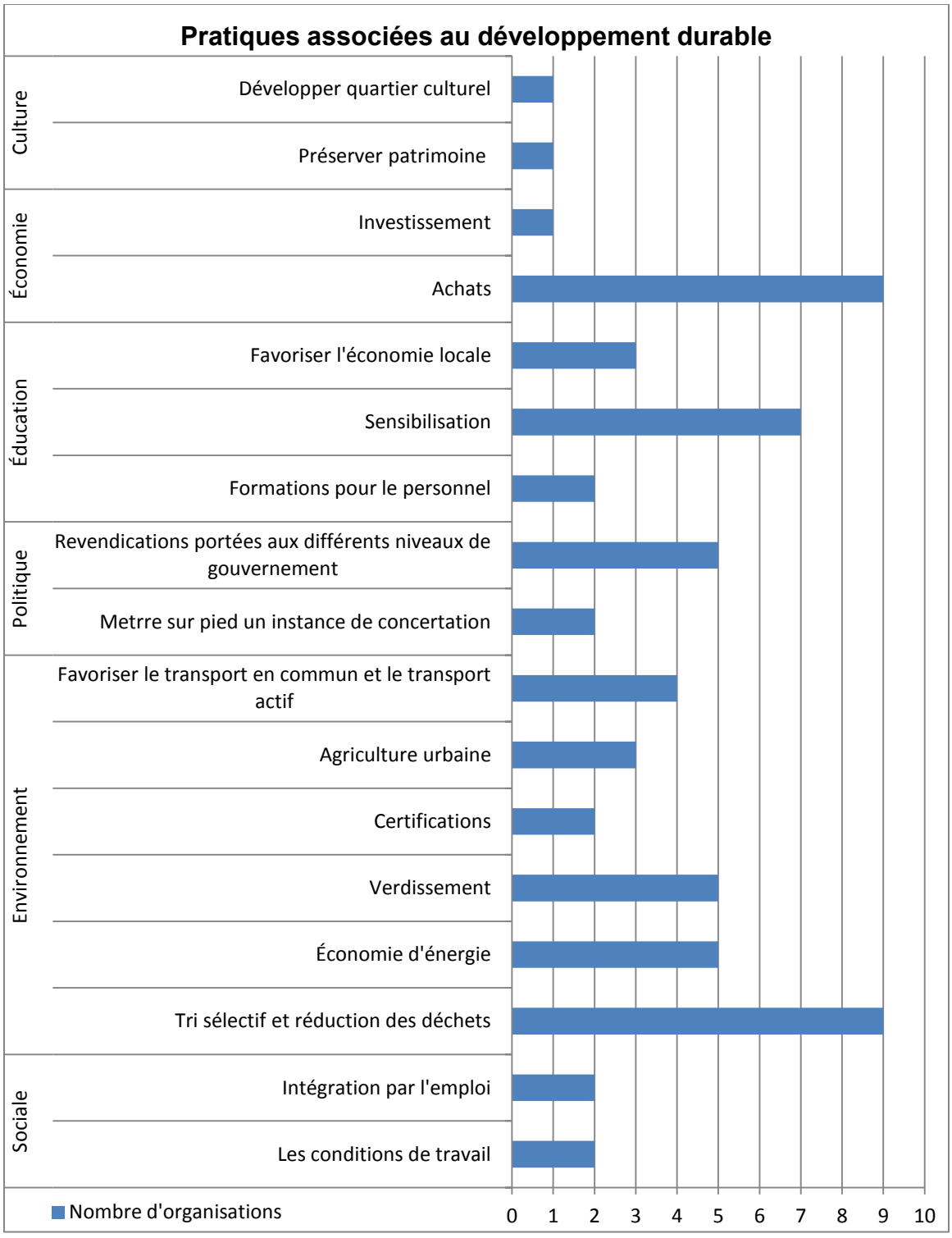

Figure 3.1 : Dimensions des pratiques de développement durable identifiées par les acteurs.

Au moment d'identifier leurs pratiques en matière de développement durable, l'ensemble des interlocuteurs a fait la mention de pratiques relatives à l'environnement. On note par ailleurs que les pratiques associées à cette dimension sont les plus diversifiées, et que certaines sont récurrentes, notamment celles reliées au tri sélectif. Les pratiques de tri sélectif regroupent à la fois le recyclage, le compost, la réutilisation, ainsi que toutes les références à la notion de 3RV). Bien que tous les organismes ne mentionnent pas le fait de recycler, il est possible de supposer que c'est la pratique la plus répandue au sein des organisations communautaires. Tout d'abord parce que c'est déjà une pratique très répandue et bien instaurée à l'échelle du Québec. Ensuite, parce que certains interlocuteurs ont mentionné que cette pratique allait de soi, en la nommant. Il est donc plausible de penser que certains interlocuteurs n'ont pas jugé important de mentionner cette pratique qui ne sort pas vraiment du commun, et ont privilégié des pratiques plus récemment implantées, ou dont ils sont plus fiers. Sans vouloir quantifier le phénomène, il faut cependant mentionner que le recyclage et la récupération ont été fortement mentionnés lors des entretiens.

> C'est-à-dire que oui, on recycle et on fait ça. Mais ça me semble une… pas grand-chose et puis tout le monde le fait pas mal chez eux, alors…

Une autre pratique commune à un grand nombre acteurs est l'utilisation de vaisselle réutilisable. Un plus petit nombre avait terminé leur transfert vers la vaisselle durable, tandis que plusieurs mentionnaient l'utiliser en partie. À ce chapitre, une des personnes interviewées mentionnait l'importance de montrer l'exemple par les actions, ce qui est possible dans le cadre d'un centre communautaire partagé par plusieurs organisations.

> Dans cette mise en œuvre, bien je pense que dans nos… je crois beaucoup à des actions qu'on met en place, et qu'on laisse voir. Tu sais, les actions qu'on souhaite qu'elles soient reprises, de le faire en soi c'est comme une espèce de… de le faire, de le montrer, de le laisser voir, c'est peut-être une meilleure participation. Oui avoir une influence. Influencer par nos pratiques.

Cet élément est aussi en lien avec la notion de consommation, mais ici de consommation de ressources. Les interlocuteurs ont ainsi souvent mentionné « faire attention » quant à leur consommation d'énergie, par exemple, en mentionnant ne pas avoir l'air conditionné.

Le verdissement a aussi été un élément fréquemment mentionné, surtout avec la mention des ruelles vertes. Que ce soit de l'aménagement du terrain de l'organisation directement, la participation à l'élaboration de ruelles vertes avec les habitants, ou encore de l'aménagement de

potagers urbains, les acteurs du milieu communautaire participent de différentes façons à cette dynamique de verdissement urbain. Bien que les effets bénéfiques sur le plan environnemental soient connus, les vertus sociales de ce verdissement ont aussi été mentionnées. Les espaces verts permettent ainsi la rencontre entre les gens, entre les voisins, ce qui participe à la création de liens sociaux, rendant le quartier plus dynamique et plus solidaire.

La dimension **économique** du développement durable concerne principalement les pratiques d'achat. En effet, plusieurs organisations mentionnaient qu'ils ne faisaient que peu d'achats, et considéraient ainsi avoir un impact relativement faible en matière de consommation :

> Achat local, oui, et en même temps on n'achète pas grand-chose non plus, on n'est pas des… des consommateurs. Mais comme je te dis, on va travailler beaucoup avec des entreprises locales, des boulangeries, des traiteurs locaux, donc oui, ça c'est un souci de le faire.
>
> On s'est questionné sur, tu sais, nos fournisseurs, qui ils sont, à qui on veut faire des achats, quels types d'achat?

Ce changement, dans les habitudes d'achat, n'est pas généralisé dans tous les organismes. Parfois, cette pratique est institutionnalisée, inscrite dans une politique d'achat responsable.

> Bien, on a une politique d'approvisionnement responsable, déjà ça, ça fait partie de nos, de notre quotidien. En fait tout ce qu'on achète passe à travers ce système-là. Tout ce qu'on achète en fait je veux dire en fait de mobilier, équipement de bureau, parce que c'est surtout là-dessus, et parce que ça avait plus d'impacts aussi de s'occuper de ça. Puis qu'on n'achète rien d'autre de toute façon on n'a pas d'argent.

D'autres fois, c'est un souci bien présent, mais qui résulte d'une entente tacite entre les employés et employées. Certaines fois, il s'agit d'une pratique inconstante, variant selon la personne qui fait les achats, certaines présentant une plus grande sensibilité à l'enjeu, ou une autre façon de voir le calcul coût-bénéfice.

> Nous ici, comme organisme, on n'a pas encore fait le choix de dire qu'on achète pu jamais de verres de styromousse… Y'a certains achats qu'on fait, plus orientés dans une optique de développement durable, mais pas… pas en totalité.

La dimension de l'**éducation** est présente dans les pratiques de développement durable des acteurs communautaires. L'une des pratiques les plus souvent mentionnées dans les entretiens est la sensibilisation à différents enjeux associés au développement durable. Dans l'extrait qui suit, la préoccupation pour le développement durable se traduit clairement par le volet

d'éducation et de sensibilisation, notamment en voulant amener les membres vers une meilleure conscience des enjeux environnementaux :

> Donc, les amener à avoir une meilleure conscience des cycles, donc autant le cycle de l'eau, le cycle des déchets, le cycle de vie des items.

Certaines activités de sensibilisation s'inscrivent dans un programme plus large, et se sont échelonnées sur plusieurs années, comme c'est le cas dans le projet décrit ici :

> Puis on a développé plusieurs choses qui touchent plus le développement durable je dirais depuis 2007. Euh. En fait en 2007-2006 on s'est associé à Équiterre pour faire une campagne Je m'active dans mon quartier. Ça a été un peu la première action qu'on a fait qui valorisait l'achat local et les déplacements en transports actifs et qui mobilisait pas mal tout le milieu des deux quartiers.

D'autres fois, ces activités éducatives sont dirigées à une clientèle bien précise. On vise alors le changement de pratiques pour tel secteur, ou pour tel type de population. Dans l'exemple présenté, ce sont les chefs de petites et moyennes entreprises locales qui sont visées par les mesures, par les incitatifs pour l'action.

> On s'est mis à encourager, on s'est dit que de toute façon, non seulement c'est important pour la planète, mais c'est important aussi pour la réussite économique aussi à court ou moyen terme, pour les entreprises de prendre en compte ces pratiques-là. Donc on a cherché à trouver des façons, parce qu'on sait aussi que les petites entreprises ou les entrepreneurs qui démarrent n'ont pas de temps, sont tout seuls, n'ont pas de ressources, n'ont pas d'argent. Donc, on a essayé de trouver notre filon à nous, ça a été de trouver des choses qui ne demandaient pas d'investissement, mais qui avaient un bénéfice important au niveau de l'environnement. Donc, c'est comme ça qu'on a développé nos actions. On a publié aussi des guides, qu'on a mis en ligne sur notre site. On a fait des petites chroniques, donc on a intégré ça en 2006, et depuis.

Il s'agit aussi de changer les pratiques des individus, tous les petits gestes du quotidien, ce qui passe souvent par une forme d'éducation :

> Bien, les bacs de recyclage… les bacs de recyclage. Euh. Le souci d'éteindre les lumières, les choses comme ça, le souci de fermer la climatisation quand ils partent la fin de semaine, ou bien fermer les fenêtres pour le chauffage… C'est vraiment de l'éducation, ça prend vraiment cette forme-là.

La dimension **politique** du développement durable s'illustre, dans les pratiques des acteurs communautaires rencontrés, par des revendications portées aux divers paliers de gouvernement. En effet, différentes tables de quartier, où siègent de nombreux représentants d'organisations, se trouvent à être des interlocuteurs auprès de l'arrondissement. Ceci, en plus du rôle politique pris par certaines organisations qui choisissent des stratégies d'action telles que les manifestations, les pétitions, les actions directes, etc. Les audiences publiques ont par ailleurs été citées comme un lieu où peuvent s'exprimer ces revendications, quelques-uns des interlocuteurs ont fait la mention de mémoires défendus dans ces occasions. Il faut toutefois mentionner quelques allusions faites au mode de fonctionnement démocratique des organisations, notamment par la tenue d'Assemblée générale, mais aussi la présence de différents comités, de rencontre d'information, et de différentes formes de consultations (notamment la tenue d'une journée de réflexion stratégique).

La dimension **culturelle** est moins présente au niveau des pratiques identifiées au courant des entretiens. Alors qu'ils étaient interrogés sur leurs pratiques de développement durable, peu d'acteurs rencontrés ont fait référence à des pratiques relatives à la culture. L'une des personnes rencontrées, issue d'une organisation à caractère culturel, a mentionné travailler à développer l'idée de quartier culturel, ce qui était également une idée portée auprès de l'administration de l'Arrondissement et de la Ville de Montréal – et donc lié à l'aspect politique. Une autre mention de la dimension culturelle a été de veiller à la préservation du patrimoine, qui a été citée à deux reprises par les interlocuteurs.

Les obstacles et limites

L'une des contraintes qui ont été citées à de nombreuses reprises est liée aux ressources, notamment financières et humaines. Le « facteur temps », associé à un manque de ressources humaines, a été identifié comme un élément qui limite l'adoption de pratiques durables. Les coûts supplémentaires que représentent les choix écologiques, éthiques ou responsables ont été soulevés, ainsi que la situation budgétaire précaire d'un bon nombre d'organismes, ou de leurs membres.

> Oui, c'est surtout à ce niveau-là, et souvent les choix qu'on va faire qui ne sont pas écologiques, c'est surtout parce qu'il y a des coûts.
>
> Bien, c'est sûr que les obstacles sont souvent financiers, je vous dirais. Parce que si je pense, par exemple, à l'arrondissement et à sa volonté, ce n'est pas la volonté qui

> manque avec toute la question des toits blancs, des installations, de planifier autrement la circulation et tout ça. C'est beaucoup, il faut penser autrement, ou alors trouver de l'argent, ou… donc le défi est un peu là, parce que c'est souvent plus facile et moins cher de faire dans les vieilles méthodes que de faire dans les nouvelles.

La question des coûts a été mise en lien avec les difficultés associées au financement, ce qui est en soi une limite à l'action même de l'organisation, et pas seulement pour ce qui est relatif au développement durable.

> Cependant, le problème est que comme n'importe quelle organisation communautaire, on a des problèmes liés, inhérents au fait d'être communautaire, donc des problèmes budgétaires, de ressources humaines, peu de temps, tout ça.

Ces difficultés du financement identifiées par les acteurs sont liées partiellement à la question des ressources humaines et du manque de temps.

> Là, tu sais, là depuis plusieurs années, les groupes ont, tu sais on n'a pas de hausse de financement, et avec l'état de la pauvreté qui progresse chez les plus pauvres… on n'est pas soulagés. Y'a de plus en plus de monde qui viennent, avec de plus en plus des problèmes lourds. Ce qui fait que, d'aller siéger, puis donc de penser nouveaux projets, en tout cas tu sais, il faut être minimalement libérés pour ça, et bon pour nous en ce moment, la conjoncture ce n'est pas ça, et pour d'autres groupes non plus. Fait que ce n'est pas facile de mettre des gens disponibles pour s'embarquer dans une nouvelle patente.

Dans un autre ordre d'idée, la notion de développement durable sous-tend de se projeter sur un temps long, ce qui a été posé comme une difficulté par les interlocuteurs, en plus d'être un enjeu reconnu dans la littérature.

> On boucle le prochain budget de l'année, et nos décideurs bouclent la prochaine élection, fait que le long terme, c'est très difficile. La façon dont ça marche ici, c'est que le long terme, c'est 4 ans. C'est beaucoup ça.

La définition du développement durable a été signalée, par quelques-uns des interlocuteurs, comme une difficulté en soi. D'une part, puisque malgré une forte utilisation, la définition reste floue, et n'est pas maîtrisée par tout le monde. D'autre part, parce qu'il existe certaines utilisations du terme de développement durable qui vont à l'encontre de la vision des acteurs rencontrés.

> Oui, on fait ça souvent, sur tout et rien, aussi de critiquer que ça veut dire tout ou rien. On a raison de le faire. On a raison de le faire, car dès qu'un mot est mis à l'ordre du jour, bien y'a… y'en a qui l'utilisent… quand c'est rendu que Walmart fait du développement durable et que tout le monde fait du développement durable, il est temps de douter du terme, mais ce n'est pas tant le terme que les utilisateurs qui sont douteux.

Les stratégies pour surmonter les limites identifiées

Du côté des stratégies mentionnées au cours des entretiens, on note que les obstacles ciblés sont ceux du manque de ressources à la fois humaine et financière, ce qui est une situation récurrente dans le milieu communautaire. L'une des organisations propose à cet effet des outils pour la mise en œuvre dans les organisations, qui se concentrent sur les éléments qui sont peu coûteux et facilement réalisables.

> Donc on a cherché à trouver des façons, parce qu'on sait aussi que les petites entreprises ou les entrepreneurs qui démarrent n'ont pas de temps, sont tout seuls, n'ont pas de ressources, n'ont pas d'argent. Donc, on a essayé de trouver notre filon à nous, ça a été de trouver des choses qui ne demandaient pas d'investissement, mais qui avaient un bénéfice important au niveau de l'environnement. Donc, c'est comme ça qu'on a développé nos actions. On a publié aussi des guides, qu'on a mis en ligne sur notre site. On a fait des petites chroniques, donc on a intégré ça en 2006, et depuis.

Mentionnons aussi le développement de partenariat qui a été discuté préalablement, et qui est une façon de faire face aux problèmes de ressources humaines, et financières.

Le référent territorial

Les territoires d'attache énumérés sont multiples, comme les référents territoriaux associés. Les différents territoires mentionnés allaient de l'échelle micro locale, s'étendant sur quelques coins de rue, à l'échelle de l'île de Montréal.

Pour le territoire micro local, on peut donner les exemples de deux zones de pauvreté qui ont été identifiées dans le cadre d'un projet de développement social en partenariat, de l'espace autour des bâtiments d'un organisme, ou des lots bien précis pour des projets de développement. L'échelle du quartier de Rosemont fut le territoire le plus souvent mentionné.

Ensuite vient le territoire de l'Arrondissement, qui est souvent identifié, parfois à la suite du quartier. Finalement, certains organismes ont mentionné ne pas se limiter à ces échelles, accueillant des participants à la grandeur de l'île. Pour cette dernière catégorie, la spécificité des services offerts a été citée, en mentionnant que personne n'est refusé.

Par ailleurs, on note d'abord un référent identitaire pour le territoire du quartier de Rosemont. Si un bon nombre d'organismes œuvrent sur le territoire de l'Arrondissement, l'attachement à Rosemont était visible :

> […] on est là depuis 1997, euh, on est vraiment, très très ancré à Rosemont, c'est notre territoire puis on travaille beaucoup à l'intérieur de l'Arrondissement.

Cette mention d'un ancrage dans Rosemont, combinée à une intervention sur un territoire plus grand (l'Arrondissement ou la Ville) a été récurrente dans les interventions des acteurs rencontrés (5 interlocuteurs l'ont mentionné) :

> Mais c'est sûr qu'on travaille étroitement avec notre arrondissement, on est un organisme qui intervient partout à Montréal, mais c'est sûr que notre cœur est à Rosemont. On vient de Rosemont et on a beaucoup de partenaires à Rosemont, donc c'est sûr qu'on intervient plus étroitement avec le milieu de Rosemont. Mais à Rosemont, nos partenaires c'est l'Arrondissement, c'est tous les organismes communautaires, ceux notamment qui sont à la CDC, les organismes qui sont au Carrefour l'Entregens. On a beaucoup de partenaires avec qui on collabore sur des projets, ou simplement on siège sur des tables de concertations, donc on se rencontre, on va discuter des problématiques du quartier.

Ce référent à Rosemont (quartier et Arrondissement confondus), s'il est identitaire, est aussi souvent organisationnel, dans le sens où il est question de collaboration entre partenaires et de concertation avec le milieu.

De façon générale, le référent matériel du territoire était peu mentionné, mis à part une référence aux installations, au bâtiment, et à la localisation des bureaux des organismes.

3.2.4 La mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale

Les entretiens ont aussi servi à dresser un portrait du quartier, éclairant les enjeux jugés prioritaires pour les acteurs, ainsi que la dynamique locale de mise en œuvre du développement

urbain durable à cette échelle. Il est ainsi question des facteurs identifiés comme favorables et défavorables à cette mise en œuvre, tout comme de ses principaux acteurs et actions.

L'état du quartier

La perception des acteurs rencontrés relativement à l'état du quartier est généralement positive. Les différents acteurs ont ainsi souligné les différentes initiatives reliées au développement durable, menées par l'Arrondissement et par le milieu communautaire, et ont mentionné la collaboration des acteurs du quartier. Différents éléments font dire aux interlocuteurs que la situation à Rosemont est enviable (ils seront détaillés dans la section sur les facteurs favorables).

Toutefois, le portrait présenté n'est pas entièrement positif. En effet, s'il est mentionné que les problèmes (sociaux) ne sont pas aussi répandus que dans certains quartiers centraux, les acteurs ont la conscience de la présence de zones de pauvreté dans le quartier. Par ailleurs, les interlocuteurs ont généralement signalé le fait que tout l'est du quartier est désavantagé sous plusieurs aspects, en termes de services et d'activités communautaires, mais aussi au niveau des transports en commun. Cependant, on note la conscience de cet enjeu, et un début de mobilisation du milieu communautaire à cet égard. Le développement social de l'est de Rosemont est l'objet d'une table de concertation dans le quartier, nommée la Table de l'Est. Une épicerie solidaire nouvellement apparue dans ce secteur a aussi été un élément cité à de nombreuses reprises comme un exemple du dynamisme communautaire et de la prise en compte d'enjeux sociaux et environnementaux.

> Tandis que tout l'est de Rosemont, là c'est un gros désert. Y'a moins de choses. Dans ce qui est peut-être plus difficile pour les plus démunis ici, c'est qu'on est vraiment dans une poche qui est vraiment une enclave en plus à cause de la voie ferrée.
>
> En tout cas, c'est quelque chose qui revient souvent, on sait que tout l'Est est sous desservi, et il n'y a pas de culture communautaire non plus dans ce quartier-là.

Il a aussi été fait mention du processus de *gentrification* qui est à l'œuvre dans le quartier (au total, cinq acteurs ont fait référence à cet enjeu). Cette dynamique a été largement reconnue, parfois appelée telle quelle, parfois en faisant référence à l'augmentation des loyers, l'expulsion des populations les plus défavorisées, l'embellissement du quartier et le changement de

commerce sur la rue Masson notamment. Une inquiétude a été formulée relativement à ce processus qui a cours dans le quartier.

> Parce que le quartier vit actuellement une *gentrification*, c'est sûr que c'est chouette les ruelles vertes, etc., mais on sait que les gens de très grande pauvreté… Il faut en fait inclure les gens qui vivent en situation de très grande pauvreté dans ce processus-là, il ne faut pas qu'ils se sentent exclus. Faut pas que ça devienne un beau quartier propre et écologique, avec des belles ruelles vertes dans lequel, eux ne se sentent pas inclus. Parce que, parce qu'on raterait une belle cible et une belle occasion d'être encore plus solidaire. Ouais, un développement durable solidaire, il manquerait peut-être ça. Dans le solidaire, il y a la question de l'autre qui est là, et pour moi, ça serait ça.

Facteurs favorables et défavorables à la mise en œuvre

L'analyse thématique a permis de soulever différents éléments présents à Rosemont qui favorisent l'émergence de pratiques relatives au développement urbain durable, à commencer par l'appui de l'administration municipale à l'échelle de l'Arrondissement. Plus de la moitié des acteurs ont souligné, à leur façon, le rôle de levier ou « l'effet catalyseur » du maire d'Arrondissement et de son équipe du Parti Projet Montréal, sur la question du développement durable. Le soutien (financier ou autre) aux différentes initiatives communautaires et citoyennes a été mentionné, mais aussi les actions faites au niveau politique, telles que les changements de règlementation.

> Et nous on est dans un quartier qui est proche de Montréal, on est dans un quartier qui pousse ça. Fait que si vous me dites est-ce qu'ici c'est fort? Je dirais, oui, ici c'est très fort. Parce qu'ils sont bien financés, puis qu'il y a de l'argent. On le sait qu'il y a de l'argent qui vient de l'arrondissement.

Un autre élément qui est revenu à maintes reprises dans la section interrogeant les facteurs favorables à la mise en œuvre du développement durable est le dynamisme du milieu communautaire de Rosemont. En effet, plusieurs acteurs ont signalé que les acteurs de Rosemont ont « une belle collaboration », avaient une ouverture d'esprit sur la question du développement durable (qui n'est pas identifiée comme une priorité par toutes les organisations), et avaient encore l'énergie pour le faire (malgré les nombreuses contraintes associées au milieu communautaire).

> Non, dans Rosemont, je ne sens pas que les gens se disent : « on va le repousser, parce qu'on est épuisés, qu'on manque de ressources, y'a trop de besoins avant d'en arriver là » Je ne le ressens pas encore, contrairement à d'autres quartiers, là. […] Ce n'est pas une question de sectoriel, c'est que les gens sont tellement dans l'urgence que là, ils en ont ras le pompon, puis font comme : « là vos affaires utopiques et super cutes, et les oiseaux chantent, là… » [ici] on n'est pas là.

Par ailleurs, la présence même d'un centre communautaire où les différents acteurs du milieu peuvent interagir et échanger a été mentionnée comme un élément favorable aux changements de pratiques au sein des organisations, qui s'influencent l'une et l'autre sur ce qui peut être fait.

> Bien je dirais que c'est quand même, l'environnement là tu sais, depuis qu'on est arrivé au centre Lapalme, il y a… on partage des services, y'a une cuisine communautaire… Ça fait quelques années qu'on est ici, donc, comment on va, comment on partage nos services. On s'est questionné sur, tu sais, nos fournisseurs, qui ils sont, à qui on veut faire des achats, quels types d'achat?

Outre la mobilisation des acteurs communautaires, la nécessité de l'implication des citoyens a été identifiée comme un des éléments essentiels à créer une dynamique de quartier favorable à la mise en œuvre du développement durable.

> Les facteurs, un, et bien ça prend une population qui est déjà sensibilisée qui fait une pression. Ici, c'est le cas, fait que tu sais, les enjeux sortent d'année en année, quand on fait des consultations au niveau de l'arrondissement les gens le nomment. Fait que tu sais, quand l'élu se fait talonner par la population qui exige d'avoir un plan de… Tu sais de développement durable au niveau institutionnel… Tu sais, il y a ça maintenant dans le CSSS, dans… Tous nos partenaires ont pas mal maintenant leur plan de développement durable. Ça fait bouger les choses.

C'est donc là des éléments importants pour favoriser la mise en œuvre du développement durable localement, tels qu'identifiés par les acteurs rencontrés : des élus sensibilisés et une population mobilisée : « Mais je pense que c'est les deux choses, je dirais, la réceptivité de la population — parce que tu ne peux pas aller faire les choses tout seul dans ton coin, et le soutien des élus. ».

Au sujet des changements apparus dans les pratiques et actions des organisations, plusieurs interlocuteurs ont mentionné l'apport de certains individus qui étaient eux-mêmes sensibilisés et

qui ont amené et porté la mise en place de ces différentes pratiques relatives au développement durable.

> C'est parce que j'y tiens personnellement là, c'est juste pour ça! Fait que, évidemment, si je n'étais pas là, ça ne se ferait pas tant que ça, effectivement. Parce que pour bien des gens ça semble bien compliqué, mais pourtant… Et je pense que c'est comme ça dans bien des organisations aussi, parce que y'a pas de porteurs qui y croient un peu, tout le monde se déresponsabilise.

Tous ces facteurs ont été identifiés comme des tentatives d'explication de la dynamique positive qui semble être présente dans le quartier de Rosemont, autour des enjeux de développement durable.

Les difficultés identifiées dans la mise en œuvre du développement durable sont diverses. La localisation du quartier en périphérie des quartiers centraux est identifiée comme un problème sur le plan de l'accessibilité aux transports en commun, et sur le plan des services offerts. Si la population du quartier, et sa sensibilité aux enjeux du développement durable ont été identifiées comme un élément favorable, elle est aussi ressortie au moment de discuter des facteurs défavorables. Le fait de travailler avec des populations plus vulnérables (défavorisées, ayant subi des abus divers, etc.) est, dans la vision des intervenants, un défi lorsque vient le temps d'aborder le thème du développement durable, qui peut parfois être loin des préoccupations des gens.

Lors des discussions avec les intervenants, le processus de *gentrification* à l'œuvre dans le quartier a été identifié comme un élément défavorable (trois intervenants l'ont cité). Une mise en garde vis-à-vis d'un type de développement qui exclurait une partie de la population a été formulée lors des entretiens.

> Il y a toute cette dimension développement durable, joli quartier, quartier propre, fait que faut faire très attention pour ne pas glisser vers des quartiers homogènes avec une seule classe sociale.

Acteurs clés

Lorsqu'interrogés à ce sujet, les interlocuteurs ont mentionné un bon nombre d'acteurs du milieu, et parmi ceux-ci, quelques-uns se démarquent en étant cités à répétition. Tout d'abord, la

SODER et l'éco-quartier (ce dernier faisant partie intégrante de la SODER) ont été cités à plusieurs reprises comme des acteurs clés pour le quartier (huit fois sur onze, à titre indicatif). La SODER a été mentionnée comme un « vecteur de changement » pour le quartier. À cet égard, l'éco-quartier et la SODER ont vraiment été identifiés sur la base de leur mission :

> En développement durable, c'est sûr qu'à Rosemont, c'est plus la SODER, je dirais. Mais, c'est parce que c'est devenu, parce qu'ils se sont positionnés comme l'acteur – d'ailleurs je crois que c'est dans leur mission, de dire qu'ils sont là pour accompagner les particuliers, les institutions, les entreprises dans leur développement durable. Ouais, je pense que c'est la SODER qui est au centre de ça, au cœur de ça.

Par la suite, quelques autres acteurs ont été nommés à quelques reprises, sans toutefois qu'il y ait consensus sur la question. Parmi les acteurs mentionnés, on retrouve la CDC qui a été associée au développement social du quartier. La CDEC a aussi été nommée, tout en spécifiant qu'elle se concentrait plus sur la dimension développement économique communautaire. La Société de Développement Angus a aussi été identifiée comme un acteur important du développement urbain durable pour le quartier, notamment en matière d'économie sociale. La SDA a aussi été qualifiée « d'exemplaire » quant à ses pratiques de développement durable.

Le rôle de l'administration municipale au niveau de l'Arrondissement a aussi été mentionné. Les acteurs rencontrés ont souligné la motivation du maire, et du conseil d'Arrondissement pour les questions relatives au développement durable et à l'environnement, en faisant référence à certaines mesures qui ont été mises en place, notamment le règlement sur les toits blancs.

Quelques autres éléments ont été mentionnés parmi les acteurs du développement durable à l'échelle du quartier, quoique de façon moins proéminente. Nous faisons référence ici au Comité vert issu du Forum social de Rosemont, au Comité vert du Centre Lapalme (nommé Lapalme Verte), aux Habitations Communautaires LOGGIA, à la table du BRIC (Bâtir Rosemont par l'Innovation et la Concertation), aux Pousses urbaines, et aux députés fédéraux et provinciaux, notamment.

Certains acteurs ont situé leur propre organisation au cœur de cette mise en œuvre du développement urbain durable, souvent en expliquant le créneau dans lequel elle se situe. Par exemple, certains affirmaient avoir été des leaders au niveau de leur pratique d'utilisation de vaisselle réutilisable. D'autres encore reliaient leur mission (le développement économique communautaire, le développement culturel, attirer des entreprises pour le développement du quartier) comme faisant partie du développement urbain durable pour le quartier.

Les principales actions

Les principales actions associées à la mise en œuvre du développement durable dans le quartier sont, le développement des ruelles vertes, le Forum social de Rosemont, les pratiques de compost et l'Épicerie solidaire mise sur pied dans l'est de Rosemont. On note qu'elles sont relativement toutes actuelles. Les ruelles vertes ont été mentionnées par sept des onze interlocuteurs, et certains ont beaucoup insisté sur cette action. Les ruelles vertes se trouvent à être un peu l'exemple, ou le porte-étendard des changements qui surviennent à Rosemont.

Le Forum social de Rosemont, ou la démarche Décider Rosemont Ensemble (qui font référence au même événement), a été cité par six des acteurs rencontrés. Il a été donné comme exemple de concertation pour le quartier, et de collaboration entre les organisations, mais surtout, les différents acteurs ont identifié les priorités de quartier votées sur lesquelles ils œuvrent (et souvent siègent au comité de priorité ou en ont la responsabilité). Les priorités mentionnées sont l'Accès aux services sociaux (deux des acteurs rencontrés ont dit que leur organisme siégeait au comité de priorité), la priorité environnement (deux organismes), la priorité culture (un organisme) et la priorité sécurité alimentaire (un organisme).

Le compostage est un élément qui a été mentionné à de nombreuses reprises dans les pratiques des organisations, mais aussi comme exemple des actions prises dans le quartier, en référence à la collecte des matières résiduelles (bac brun) graduellement implantées dans l'Arrondissement, et aux composteurs communautaires présents dans les parcs.

Le projet de l'épicerie solidaire, aussi appelé le Petit Marché de l'Est est né du travail de plusieurs acteurs du milieu. Il a été cité comme un bon exemple de ce qui est mis en place en matière de développement durable (qui combine des notions de sécurité alimentaire, d'environnement, et d'économie sociale). Le projet n'a toutefois pas été décrit en détail par les interlocuteurs, ceux-ci en faisant seulement la mention.

Rôle dans la mise en œuvre

Au cours des entretiens, les interlocuteurs ont été appelés à discuter de leur propre rôle et du rôle de leur organisation dans la mise en œuvre du développement durable pour le quartier de Rosemont. Plusieurs propositions ont été amenées, et sans que leurs voix soient dissonantes, nous pouvons constater qu'elles sont multiples. Lorsque questionnés sur le rôle joué, les

interlocuteurs ont souvent lié le rôle à leurs activités principales, un rôle lié au domaine d'intervention. Ceci permet toutefois de constater la façon dont est considéré le lien entre développement urbain durable et action communautaire, par les acteurs communautaires du quartier. Quelques interlocuteurs ont particulièrement bien exprimé l'importance de la dimension sociale du développement durable, avec laquelle les acteurs du milieu communautaire s'identifient. Exprimant par le fait même leur vision sur comment leurs propres actions s'insèrent dans la notion de développement urbain durable.

> Nous on se situe sur un créneau assez précis, c'est pour ça qu'il y en a plein des acteurs. Je dirais que tous les organismes d'insertion, quelque part, ils font du développement durable, parce qu'ils sont là à développer les compétences des jeunes, des jeunes adultes en difficulté. C'est super important, créer une main d'œuvre qualifiée, valoriser le travail de ces jeunes-là. […] Bon c'est sûr qu'on ne règle pas tous les problèmes, mais ça a un impact positif sur le social en ville.

De façon générale, les acteurs du milieu communautaire rencontrés ont jugé jouer un rôle dans la mise en œuvre du développement durable, reconnaissant parfois que leur rôle n'en était pas un de premier plan (pour deux organisations). Cette reconnaissance du rôle plus périphérique joué était toujours accompagnée d'une mention de participation, participation réelle ou souhaitée.

> Bien, moi je dis, on n'a pas de rôle premier. Je vois notre rôle, c'est donc s'il y a des initiatives… On n'est pas dans un rôle de leadership, mais s'il y a des organismes qui proposent des activités ou quoi, comme on le fait pour la majorité, on veut être, s'intégrer dans les éléments et activités que la CDC propose, donc on va être intéressés puis après ça on va se questionner qui dans l'équipe, est-ce qu'il y a quelqu'un dans l'équipe qui veut porter cette activité-là ou ce dossier-là. Euh. Donc on va cibler quelqu'un et en principe on va participer à ce qui est proposé.

Un rôle de participant donc, qui prime dans le cas de deux organisations. Dans les deux cas, le manque de temps et de ressources humaines pour se consacrer à cet enjeu est mentionné. Être plus proactif sur cette question signifie, pour ses interlocuteurs, de sacrifier d'autres activités, plus en lien avec la mission de l'organisation. Ils ont toutefois mentionné une ouverture vis-à-vis de propositions et d'activités apportées par d'autres organismes.

Un autre élément qui est revenu à deux reprises est le fait de prêcher par l'action. C'est-à-dire de montrer l'exemple au niveau des pratiques, de montrer ce qui peut se faire en matière de

développement durable. Il s'agissait ainsi « d'influencer par nos pratiques », mentionnant la « fonction pédagogique » attachée à ces gestes et ces façons de faire.

Cette fonction pédagogique des organisations (et de leurs pratiques) a aussi été présente, quoique sous une autre forme, dans le discours de deux autres intervenants, mentionnant l'éducation à la citoyenneté, ou en aidant à développer les compétences des jeunes.

Un autre élément qui est ressorti est un rôle de coordonnateur, associé au fait de concerter les acteurs du milieu. La question d'œuvrer ensemble, d'œuvrer de pair avec les autres acteurs du milieu a été soulevée.

> Mais c'est surtout qu'on veut être un acteur-clé, mais pas un acteur-clé tout seul, on veut être un acteur-clé avec les autres.

En terminant, on note le rôle de soutien occupé par l'un des organismes. Un soutien qui est fourni aux projets des citoyens et organisations, c'est-à-dire un accompagnement dans les démarches de développement urbain durable menées par les citoyens du quartier.

> C'est d'essayer de soutenir des projets, enfin moi je vois ça, concrètement, mon travail c'est vraiment de soutenir les citoyens dans leurs projets. Maintenant, on en est là. Et puis, c'est quelques fois compliqué, car ils sont tellement de monde qu'on ne peut pas répondre à tous leurs besoins, financièrement on ne peut pas. Mais même les ressources humaines… Donc, c'est de soutenir de trouver comment répondre au mieux à leurs projets, à leurs envies… Donc, c'est ça, c'est d'être toujours alerte par rapport à ce qu'ils veulent faire. Et c'est de… de toujours faire attention qu'il y ait une bonne participation, que ce soit concerté, qu'on essaie d'imposer le moins possible.

Conclusion

Ce chapitre avait comme objectif de rapporter les résultats de l'analyse documentaire comme de l'analyse thématique, et par le fait même de faire état du discours et des pratiques des acteurs du milieu communautaire de Rosemont, en lien avec le développement urbain durable. Ceci, dans la perspective d'éclairer la mise en œuvre locale du développement durable dans le quartier de Rosemont, telle que vécue par les acteurs des organisations à l'étude. On constate ainsi que le terme de développement durable demeure utilisé de façon mitigée. On note aussi que les acteurs interviewés présentent une compréhension du terme qui considère les aspects

sociaux et environnementaux en priorité. Si l'utilisation du terme n'est pas faite de façon officielle dans l'ensemble des organismes, une préoccupation latente pour l'enjeu existe, attendant simplement d'être mobilisée. À cet effet, notons le rôle de catalyseurs que certains organismes possèdent, tandis que d'autres prennent celui de participants. Ces points seront approfondis dans le chapitre d'interprétation qui suit.

CHAPITRE 4 : ANALYSE ET INTERPRÉTATION

L'objectif de ce chapitre est de faire le lien entre les différents éléments évoqués lors de la présentation des résultats. La question à laquelle cette recherche tente de répondre est la suivante : De quelles façons les acteurs communautaires, par leur définition et leur utilisation du terme de développement urbain durable, ainsi que par les pratiques associées à cette notion, favorisent-ils la mise en œuvre locale du développement durable dans le quartier de Rosemont? L'hypothèse avancée est que les acteurs du milieu communautaire sont les catalyseurs d'une mise en œuvre du développement urbain durable à plus grande portée sociale. Le terrain d'enquête nous informe de plusieurs éléments de réponses qui seront approfondis dans ce chapitre. Cette mise en œuvre dans le cas des acteurs communautaires du quartier Rosemont, se fait de trois façons principales. D'abord, en se présentant comme des interlocuteurs dans le débat public sur cet enjeu, ensuite en proposant au fil de leurs actions et pratiques certaines solutions possibles qui se posent en dehors de la logique du marché, et en suggérant une vision idéale de la ville durable qui est basée sur des valeurs de justice et de solidarité, et en y incorporant différents impératifs sociaux.

Dans la première section de ce chapitre, l'idée amenée est que l'utilisation du mot développement durable par les acteurs du milieu vise en partie à affirmer la position de ceux-ci en tant qu'interlocuteurs clés sur cet enjeu. Cette utilisation se présente ainsi comme une stratégie de légitimation des actions[30], où le terme de développement durable apparaît telle qu'une ressource discursive[31]. En effet, rappelons l'utilisation différentiée du terme telle qu'exposée dans le chapitre précédent. Le développement durable est employé à la fois de façon officieuse et officielle et il varie selon le support du discours et l'interlocuteur ciblé. Par ailleurs, il faut noter la conscience que les acteurs du milieu ont de la position favorable de l'Arrondissement en regard à ces questions de durabilité et de son soutien potentiel (financier ou autre) quant à ce type de projet.

[30] Le caractère stratégique est défini comme des moyens mis en place pour réaliser des objectifs généraux et sous-entend une compétence stratégique des acteurs, c'est-à-dire une capacité à se représenter un contexte souhaitable et d'y associer des moyens pour y parvenir (J. Lévy 2003b).

[31] Le terme de ressource discursive a été amené par Gariépy et Gauthier (2011) pour qualifier le développement urbain durable dans le sens où il est utilisé par des acteurs pour favoriser leurs actions ou faire valoir leurs préoccupations ou leurs problèmes spécifiques. Un texte publié par Françoise Dufour (2011), dans le domaine des sciences du langage, souligne par ailleurs le fait que l'expansion adjectivale de « durable » possède la fonction (entre autres) de soutenir un projet de redéfinition de la notion de développement et se présente comme un élément argumentatif (tandis que les mots économique ou social sont plutôt d'ordre sectoriel).Ceci souligne le caractère argumentatif de l'emploi du terme de développement durable dans le débat public.

Dans la deuxième section de ce chapitre, nous détaillerons les pratiques associées au développement durable telles que mises en place et discutées par les acteurs, notamment en mettant l'accent sur le caractère pragmatique qui ressort de la vision des acteurs et en analysant ce que les actions énumérées au chapitre précédent éclairent quant à la mise en œuvre du développement urbain durable.

Finalement, nous verrons comment cette vision pragmatique du développement durable se double d'un énoncé formulé quant à ce que représente la ville durable. Il sera ainsi question de la vision du développement durable qui est proposée par les acteurs, en insistant sur l'idéal de la ville durable dans lequel s'insèrent certains impératifs sociaux.

L'apport de cette recherche est de mettre en évidence les différents rôles que peuvent jouer les acteurs de la société civile dans la mise en œuvre locale de la ville durable, en prenant l'exemple du milieu communautaire du quartier Rosemont. Nous avons vu dans le chapitre précédent que les différents acteurs prennent tour à tour des rôles de coordonnateurs et de participants dans les actions relatives au développement urbain durable. Cela dit, nous verrons que ces acteurs ont aussi une double fonction, dans le sens où ils défendent à la fois une vision du développement durable précise, tout en s'inscrivant dans une démarche locale de développement durable (par les pratiques mises sur pied). Notamment, en offrant des services ou des produits (à défaut de trouver de meilleurs termes, il est possible de parler d'options de consommation) qui se situent en dehors du système capitaliste. Ces acteurs se retrouvent dans une situation ambigüe, à la fois en collaboration avec les élus et l'administration municipale sur certaines actions et pratiques menées localement, et menant des revendications auprès de ces mêmes acteurs sur la vision de la ville durable qui doit être mise en œuvre sur le territoire.

4.1 L'utilisation du développement durable par les acteurs du milieu communautaire

Le premier constat fait est en lien avec l'utilisation du terme de développement durable par les acteurs du milieu. En effet, le chapitre précédent a montré que cette dernière est à la fois partielle et variable; les acteurs en faisant une utilisation à la fois officielle et d'autres fois officieuse, et ceci en fonction du support employé et de l'interlocuteur vers qui la communication est adressée. La piste poursuivie pour tenter de comprendre cet état des faits est en lien avec la théorie de la mobilisation des ressources. En effet, un élément qui ressort de l'analyse est que le terme de développement durable s'apparente à ce qui est décrit comme une ressource

discursive, s'inscrivant dans une stratégie de légitimation de l'action des organisations communautaires. L'utilisation du terme de développement durable pourrait agir comme une ressource discursive pour les acteurs du milieu communautaire de Rosemont, puisqu'ils ont identifié l'administration municipale comme étant favorable au développement durable et comme étant des acteurs clé de sa mise en œuvre à l'échelle locale.

À la lumière de la théorie de la mobilisation des ressources, l'action collective est pensée dans une logique de défense d'intérêts d'un groupe auprès d'une structure institutionnelle. Cette théorie se concentre ainsi sur l'aspect économique et politique de l'action collective, soulignant la rationalité des acteurs et leur poursuite d'objectifs stratégiques. Au regard de nos résultats, la théorie de la mobilisation apporte un éclairage intéressant sur les façons dont les acteurs du milieu communautaire mettent en œuvre le développement urbain durable. Sur cette base, la notion de développement durable apparaît comme l'une des ressources mobilisées (dans ce cas, comme une ressource discursive qui vient appuyer la légitimité des actions et revendications) parmi d'autres ressources potentielles (Cefaï 2007; Gendron 2006). Par ailleurs, on note plusieurs ressources (autre que discursive) mobilisées par les acteurs du milieu communautaire, notamment au niveau de leur capacité organisationnelle, en prenant pour exemple le Forum social organisé pour la deuxième fois en 2012, ou encore la mise sur pied de différentes tables de concertations. Notons aussi la ressource qui concerne l'accès aux structures du pouvoir, dans le cas présent il est surtout question de l'Arrondissement, mobilisé lors des activités de représentation (Chazel 2009). Mentionnons toutefois que la théorie de la mobilisation des ressources a été critiquée pour son omission de la dimension sociale (et culturelle) de l'action collective et pour l'avoir limitée à une dimension stratégique, dans une logique de défense des intérêts d'un groupe précis. Il est vrai que le milieu communautaire de Rosemont ne se présente pas comme un tout unifié et que les revendications entourant le développement durable ne concernent pas la reconnaissance ou l'avancée des conditions d'un groupe d'intérêt. Il s'agirait plutôt de la poursuite d'intérêts généraux (plutôt que des intérêts déterminés de façon précise pour un groupe donné), en accord avec des principes présentés comme universels.

La théorie de la mobilisation des ressources ne mentionne pas spécifiquement la question de la ressource discursive, qui est celle qui nous intéresse précisément dans le cas de l'utilisation du terme de développement durable par les acteurs du milieu communautaire. Cette notion a été amenée dans le travail de Gariépy et Gauthier (2011), où le développement urbain durable est qualifié de ressource discursive, dans le cas de son utilisation par les acteurs lors de

consultations publiques à Montréal. L'utilisation du développement durable comme ressource discursive signifie que le terme est employé par certains acteurs, vis-à-vis des pouvoirs publics, afin de mettre en lumière un enjeu qui aurait pu être délaissé autrement. L'utilisation stratégique du terme de développement durable comme une ressource discursive sous-entend qu'elle figure parmi les moyens que les acteurs du milieu communautaire mettent en œuvre pour arriver à atteindre certains objectifs. Cette capacité stratégique des acteurs est aussi présente dans le cas des acteurs du milieu communautaire de Rosemont. Ces acteurs semblent ainsi adapter leur discours sur le développement durable selon le support et l'auditoire.

En effet, nous avons vu qu'il existe une variation entre les discours officiels et officieux des acteurs en présence. D'une part, il est mentionné la nécessité d'adapter le discours à la réalité des membres. D'autre part, il est apparu que des organisations qui ne présentent pas un discours officiel sur le développement durable se trouvent à justifier leurs actions au regard de cette notion – à la fois vis-à-vis des acteurs du milieu, face aux élus, ou encore vis-à-vis de la chercheuse dans le cadre de l'entretien. Par conséquent, il apparaît que l'utilisation du terme de développement durable est en partie stratégique. D'autant plus que cette utilisation peut être l'occasion, pour les interlocuteurs, de faire valoir leur pertinence et leur légitimité dans l'action, et notamment en soulignant comment les problèmes plus spécifiques qui les préoccupent se trouvent liés à l'enjeu plus global du développement urbain durable. À l'inverse, l'omission du terme permet de s'adapter au discours de l'interlocuteur, ainsi qu'à sa réalité. La préoccupation pour le développement durable peut ainsi prendre une forme moins apparente, et peut se traduire simplement par des actions concrètes, absentes des rapports d'activités. L'absence de la notion de développement durable des rapports d'activités peut s'expliquer en partie par la nature même de ces rapports qui visent à faire état des activités, et qui s'adressent soit aux organismes subventionnaires auprès desquels l'organisation communautaire doit rendre des comptes, ou alors, ils s'adressent aux membres, et sont présentés dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle. À cet égard, il est possible de poser l'hypothèse que l'absence du terme découle du fait que les acteurs jugent (ou se rendent compte) qu'il n'y a pas d'adhésion à l'origine, auprès des membres, ou encore que cette information n'est pas importante pour les organismes subventionnaires qui œuvrent encore de façon assez sectorielle. La pertinence de la notion de développement durable dans le rapport d'activité n'est peut-être donc pas vue comme évidente.

Il y a ainsi une adaptation du discours qui se fait selon le support et selon l'interlocuteur, ce qui vient rappeler le caractère stratégique de cette utilisation du terme. Cette adaptation du discours

se fait dans la forme du discours, avec l'utilisation ou la non-utilisation ponctuelle du terme de développement durable (un choix est fait dans les mots utilisés, comme cela a été mentionné au cours des entretiens). L'adaptation se fait aussi dans le contenu, comme nous l'avons vu précédemment au sujet des définitions qui mobilisaient prioritairement différentes dimensions, sociale ou environnementale, selon différents supports du discours, écrit ou parlé. L'objectif poursuivi par les acteurs est ici à la fois de se rendre plus intelligible auprès de la population, et de se présenter comme un acteur légitime sur différents enjeux urbains, notamment auprès de l'administration municipale.

À cet égard, soulignons que l'action publique, à Rosemont[32], se justifie de plus en plus sous l'angle du développement durable. Les entretiens menés ont par ailleurs révélé que la grande majorité des acteurs rencontrés était bien consciente de cet intérêt pour l'enjeu de la durabilité de la part de l'Arrondissement. En effet, ce dernier a été identifié à de maintes reprises comme étant proactif autour de la question. L'écoute ainsi que le support financier disponible pour des projets qui sont associés au développement durable, de la part de l'Arrondissement, sont aussi des éléments qui ont été cités lors des entretiens. Ainsi, il s'avère que ces acteurs ont identifié l'Arrondissement comme un facteur favorable de la réalisation du développement durable dans le quartier et ont reconnu que le maire comme les élus sont des acteurs clés pour cette mise en œuvre de la ville durable. Par cette reconnaissance, les acteurs ont conscience de la possible collaboration et négociation avec l'Arrondissement pour tout enjeu concernant le sujet. Par ailleurs, un bon nombre de ces acteurs ont tenté, et ceci a été particulièrement visible lors des entretiens, de mettre en lien leurs actions locales avec des enjeux plus globaux, que ce soit la pauvreté, le développement durable, la *gentrification* ou la qualité de vie.

Ainsi, à partir de cette interprétation qui fait une lecture de la dynamique en présence sous l'angle des ressources mobilisées par les acteurs, il apparaît que l'une des façons de mettre en œuvre le développement durable est d'abord, de se faire reconnaître comme acteurs et de faire reconnaître la légitimité de ses actions autour de l'enjeu. C'est donc par leur utilisation et leur non-utilisation du terme de développement durable que les acteurs du milieu communautaire de Rosemont portent une revendication de légitimité quant à leurs actions et leurs places dans le débat public. Ils le font d'une part par des pratiques discursives qui viennent justifier les actions menées sous l'angle du développement durable, et d'autre part par certaines interventions qui

[32] Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 2, l'Arrondissement a mis en place différentes mesures en lien avec le développement durable, et utilise ce vocable comme principe d'action. À cet égard, mentionnons comme exemple le lancement de la stratégie d'agriculture urbaine en juin 2014, qui est décrite comme une pratique innovante en matière de développement durable (Projet Montréal 2014)

peuvent être qualifiées d'exemplaires en matière de développement durable (comme nous le verrons plus loin). Certains acteurs ont clairement exprimé leur désir d'influencer par leurs pratiques.

C'est dans cette perspective que les acteurs communautaires tentent de se positionner vis-à-vis de l'enjeu afin de maintenir leur rapport de force et de garder leur pouvoir d'influence sur les élus locaux. Cette utilisation stratégique prend son sens dans le contexte de métropolisation actuel, qui vient affaiblir le poids des acteurs du milieu communautaire à travers le changement de focal vers l'échelle métropolitaine (Fontan et al. 2006, Fontan, Hamel et Morin 2012, Lebel 2010, Tardif 2007). Parler le même langage que l'administration, et relier les enjeux locaux à des dynamiques plus larges s'apparentent à des stratégies pour s'assurer d'être entendus. L'objectif est double, il s'agit de mettre à l'agenda politique les différents enjeux qui préoccupent les acteurs communautaires du quartier, mais aussi d'obtenir une reconnaissance du travail exercé sur le terrain.

C'est pour ces raisons que nous soutenons que l'utilisation du terme de développement durable est en partie stratégique. En effet, elle peut être l'occasion, pour les interlocuteurs, de faire valoir leur pertinence et leur légitimité[33] dans l'action en soulignant comment les problèmes plus spécifiques qui les préoccupent se trouvent liés à l'enjeu plus global du développement urbain durable. Les acteurs du milieu communautaire peuvent ainsi parler le même langage que l'administration municipale et œuvrer avec elle dans une dynamique de collaboration sur des enjeux communs. L'utilisation (officielle) du terme développement urbain durable permet, à certains acteurs, de légitimer leurs pratiques en les recadrant dans un enjeu global – envers lequel l'administration municipale est sensible. À l'inverse, cela permet de recadrer ce que signifie le développement durable à l'échelle locale pour qu'il intègre les préoccupations des acteurs du milieu communautaire. L'emploi du terme par les acteurs communautaires s'inscrit dans une dynamique de gouvernance locale, et dans une coopération et une négociation avec les pouvoirs publics. Ainsi est portée une double revendication : une redéfinition de la ville durable (cet élément sera approfondi plus loin) et une légitimation de l'activité communautaire dans ce contexte.

[33] La légitimité est définie comme une relation sociale qui donne à un acteur une capacité reconnue à transformer les conflits en coopération productive, elle est le fondement du capital politique (Lévy 2003). Il faut distinguer la revendication de la légitimité (portée par un acteur) de la croyance en la légitimité de cette revendication (Leca 2005). La légitimation peut se faire par des pratiques discursives, ou par des interventions visant à changer la réalité (des interventions exemplaires) (J. Lévy 2003a)

4.2 Une vision orientée vers les pratiques

Un deuxième constat qui est tiré de l'analyse des données recueillies sur le terrain est que la vision du développement durable portée par les acteurs à l'étude peut être qualifiée de pragmatique. C'est-à-dire qu'elle se fonde sur des expériences concrètes et se concentre sur des conséquences pratiques (Scott et Marshall [1994]2009; Dortier 1999). Cette vision pragmatique de la part des acteurs du milieu communautaire de Rosemont s'illustre sur trois plans qui seront approfondis. D'abord, c'est par le poids relatif accordé aux pratiques vis-à-vis des définitions dans le discours des acteurs. Puis, c'est par les maintes références au court terme dans la temporalité des actions, autant dans les rapports d'activités que lors des entretiens. Finalement, c'est aussi par le nombre important de limites identifiées par les acteurs rencontrés, tant au sujet de la mise en œuvre du développement durable que celles en lien avec le milieu communautaire de façon générale.

L'ensemble de ces éléments fait référence à une vision pragmatique du développement urbain durable. Ensuite, nous nous attarderons sur cesdites pratiques mises de l'avant par les différentes organisations à l'étude. C'est là l'objet de la deuxième partie de cette section de chapitre qui visera à qualifier les pratiques durables du milieu communautaire de Rosemont.

Le premier élément qui vient témoigner de cette vision pragmatique des acteurs œuvrant dans les organisations communautaires de Rosemont est le fait que, au cours de l'entretien, lorsque venait le moment de discuter de leurs compréhensions et définitions du développement durable, les interlocuteurs déviaient rapidement vers ce qu'ils faisaient en lien avec ce terme. Bien que la question soit d'abord abordée sous l'angle des préoccupations et des définitions, les acteurs ont voulu faire référence aux différentes réalisations de l'organisme en matière de développement durable. Leurs discours se trouvent ainsi orientés davantage vers les pratiques. En effet, les interlocuteurs ont tour à tour identifié les différents gestes quotidiens effectués en lien avec l'enjeu du développement durable, et sur ce qui est fait concrètement au sein de leur organisation respective. Notons d'abord que très peu de références théoriques se trouvent dans les documents officiels quant à la définition du développement durable. Ces derniers ont surtout fait état des pratiques : par l'énumération de gestes concrets menés en ce sens, de mesures environnementales mises sur pied ou par une référence à la notion de performance environnementale, etc. Ajoutons que plusieurs critères associés à la mise en œuvre ont été cités dans les entretiens comme dans les documents officiels. Par exemple, une des organisations a

publié un guide pour la mise en œuvre du développement durable, qui est adressé aux différents acteurs du territoire. De même, une autre organisation procède à l'évaluation des pratiques de développement durable (identifiée comme le « reporting »), et vise l'obtention de diverses certifications. Toujours dans cette considération normative du développement durable, soulignons le cas d'un rapport d'activités qui spécifie des critères pour un développement dit responsable, en se référant en partie à la certification LEED-ND[34]. C'est là une compréhension assez technique et normative du développement durable, qui est présente pour environ la moitié des organisations étudiées. Cet aspect normatif du développement durable est par ailleurs grandement orienté autour de sa dimension environnementale, quoiqu'on note, dans le cas de la certification LEED-ND, un élargissement de ces considérations pour y inclure des éléments relatifs à la dimension sociale.

Cette compréhension du développement durable comme d'une série d'actions est renforcée par quelques références faites au processus qui mène à la durabilité, notamment en utilisant des mots tels que « démarche » ou encore « virage » pour le qualifier, ce qui souligne son caractère dynamique et non figé. Il est ainsi question d'accompagner les organisations comme les individus vers des pratiques en accord avec le développement durable, dans le cas de plus de la moitié des organisations étudiées. Ceci témoigne du caractère non figé que possède le développement durable, qui est ainsi compris comme un cheminement qui se réalise peu à peu dans la modification des pratiques locales.

Un deuxième élément venant corroborer cette vision pragmatique du développement durable, de la part des acteurs du milieu communautaire de Rosemont, est l'échelle temporelle considérée dans les actions. Les rapports d'activités étudiés ont révélé que l'action communautaire se fait surtout sur le court terme puisqu'une majorité d'acteurs y détaillaient leurs activités quotidiennes. Notons qu'une moins grande place est accordée à la prospective puisque la projection faite dans les documents officiels repose généralement sur des objectifs établis pour l'année à venir; l'échelle de temps la plus longue étant de quelques années dans le cadre de plans d'action triennaux ou quinquennaux. Mis à part ceci, la référence au futur restait bien souvent imprécise, et le long terme demeurait peu considéré, sur la base des documents officiels. Cette difficulté de considérer le long terme a notamment été mise en évidence au cours des entretiens. Elle a par ailleurs été l'une des difficultés associées à l'action communautaire. Ceci est notamment lié à un autre problème auquel font face les organisations, celui du financement qui se fait le plus souvent sur une base ponctuelle. Ce mode de financement ne

[34] La certification LEED-ND fait référence à une planification à l'échelle du quartier ou de la communauté (ND tient pour neighborhood).

favorise pas le fait d'envisager des actions sur le long terme, puisque les subventions doivent être renouvelées tous les deux ou trois ans, ajoutant une incertitude quant à la possibilité de prolonger les actions dans le temps. Cette précarité financière amène les acteurs des organisations à se concentrer sur le prochain budget et sur la prochaine demande de financement, et conséquemment à accorder moins d'importance (ou à tout le moins, moins de temps consacré) aux considérations qui se font sur des échelles de temps beaucoup plus grandes.

Cette précarité financière fait par ailleurs partie des nombreuses difficultés associées au milieu communautaire, à Montréal comme ailleurs. Cet enjeu est d'ailleurs revenu à de nombreuses reprises lors des entretiens et même dans les rapports d'activités. Les acteurs ont ainsi souligné le manque de ressources, humaines comme financières, afin de consacrer plus de temps ou de fonds à cet enjeu, et de permettre de faire les choix nécessaires qui sont parfois plus dispendieux. La question financière est donc une limitation à la mise en œuvre du développement durable au sein des organisations, et de façon générale, à l'ensemble des pratiques et actions communautaires. Ces limites associées à l'action communautaire et à la mise en œuvre du développement durable ont été identifiées par les acteurs rencontrés, et viennent corroborer celles identifiées dans la littérature sur le sujet. En effet, la littérature mentionne explicitement les enjeux liés au financement des organisations (Hamel 2005). D'autres difficultés ont également été identifiées dans la littérature scientifique comme dans le discours des acteurs, notamment les différentes conceptions idéologiques du terme de développement durable (Audet, Vaillancourt et Gendron 2011, Gendron 2006) et la difficulté entourant la définition du terme (Mancebo 2008, Hamman 2011).

Ces diverses limites et différents enjeux associés au développement durable ont été identifiés tant par des acteurs issus d'une organisation où cet élément est central que pour les acteurs dont l'organisation se préoccupe de l'enjeu de façon plus officieuse. En premier lieu, mentionnons la polysémie du développement durable qui a largement été reconnue par les acteurs rencontrés. Elle est parfois perçue comme positive – un développement durable en constante évolution, qui ne se fige pas dans les normes – et parfois de façon plus négative – le développement durable saisi par différents acteurs cherchant à l'utiliser selon leurs intérêts. D'une part, il est question de l'avantage que représente une définition large de la notion qui permet une appropriation plus étendue et plus adaptée au contexte local, laissant de ce fait plus de place à l'évolution et à l'innovation. D'autre part, les acteurs sont conscients d'un possible

glissement de la signification du développement durable vers une compréhension plus étroite du terme.

> Oui, on fait ça souvent, sur tout et rien, aussi de critiquer que ça veut dire tout ou rien. On a raison de le faire. On a raison de le faire, car dès qu'un mot est mis à l'ordre du jour, bien y'a… y'en a qui l'utilisent… quand c'est rendu que Walmart fait du développement durable et que tout le monde fait du développement durable, il est temps de douter du terme, mais ce n'est pas tant le terme que les utilisateurs qui sont douteux.

Le problème associé à l'ambiguïté et des contradictions possibles entre différentes définitions du développement durable est soulevé dans la littérature. Nous avons observé que les acteurs présents sur le terrain témoignent de cette ambiguïté, et mettent en garde contre des appropriations idéologiques de la notion de développement durable, distinguant leur vision de celle des autres – en l'occurrence la chaîne de supermarchés Loblaw dans l'extrait ci-dessous. Ceci vient appuyer ce qu'avancent Audet, Vaillancourt et Gendron 2011 au sujet des différentes visions du développement durable, variant selon l'idéologie des acteurs qui les portent.

> Alors là, ça c'est donc aussi un truc important. Le Loblaw qui est au bout, lui, il vend du poisson équitable, mais les caissières n'ont pas le droit de s'assoir quand y travaillent. Donc tu sais, une notion de développement durable qui est disons, pas la nôtre, et qui ne correspond pas à du développement durable. Donc ça n'inclut pas seulement des aspects économiques et environnementaux, mais des aspects sociaux.)

La chercheuse Corinne Gendron (2006) fait d'ailleurs le constat que différents acteurs sociaux, possédant des définitions qui leurs sont propres, tentent de recadrer la notion de développement durable selon leurs intérêts, dans le cadre d'une étude faite auprès de dirigeants d'entreprises. L'analyse des entretiens nous montre que les acteurs du milieu communautaire de Rosemont sont conscients de cette appropriation idéologique et appellent à la vigilance – comme c'est le cas dans l'extrait ci-haut. Il y a par ailleurs une confrontation entre ce qui est perçu comme un bon développement (qu'il soit durable ou social) et ce qui n'en est pas (ce qui serait une utilisation idéologique, de la part de leurs adversaires, dans le cas du *Green washing* par exemple). La position idéologique de ces acteurs ne se présentant pas comme un bloc monolithique – notamment au sujet de la croissance et sur la place que doit prendre l'économie au sein du développement durable. Bien qu'il existe certaines variations dans les compréhensions du développement durable au sein des différentes organisations communautaires du quartier, il ressort quelques points de convergence entre les acteurs interrogés. Notamment dans le fait qu'ils se positionnent contre une vision qui est parfois

qualifiée de néolibérale, et parfois qualifiée de néoclassique. Il reste que du point de vue des acteurs du milieu communautaire, le développement durable est envisagé selon une vision qui a été qualifiée de progressiste dans la littérature. En effet, les acteurs rencontrés ne mettaient pas l'économie au centre du développement durable, et posaient généralement l'environnement comme une condition dans l'action. Dans tous les cas, leur vision ne correspond ni à une vision conservatrice (où l'environnement fait partie de l'économie) ni à une vision modérée (où les problèmes environnementaux sont reconnus, mais qui considère peu la dimension sociale). Ils ont plutôt une compréhension du développement durable consensuelle et tripolaire, en accord avec ce qui a été proposé dans le rapport Brundtland. Ceci correspond donc à une vision progressiste du développement durable, selon Gendron et Revéret (2000). Toutefois, lorsqu'il est question de la substituabilité des sphères, les pratiques des différents acteurs révèlent des tensions entre les différentes sphères, surtout au niveau de l'environnement et de l'économie. En effet, la dimension sociale est généralement centrale, et les substitutions se font au niveau économique : pour des raisons financières, certains choix identifiés comme non écologiques sont faits. Il semble ainsi que les acteurs aspirent généralement à une durabilité forte, mais que l'environnement est parfois mis de côté, pour des raisons économiques, ce qui correspond à une vision de la durabilité qui est plus faible (Audet, Vaillancourt et Gendron 2011; Gendron 2006; Gendron et Reveret 2000). Pour reprendre la formulation présentée par Hamman (2012), les approches relatives au développement durable peuvent être soit instrumentales ou holistes. Une approche instrumentale ne se concentre que sur deux des trois dimensions centrales, tandis que l'approche holiste met la priorité sur une des sphères, tout en servant aux trois. Ceci correspond à la notion de durabilité forte et faible présentée. Les acteurs du milieu communautaire se situeraient donc à mi-chemin entre une approche instrumentale et une approche holiste.

Une autre limite bien présente lorsqu'il est question du développement durable dans le milieu communautaire est la difficulté de mobiliser certaines parties de la population autour de cet enjeu. À cet égard, les acteurs ont fait mention d'une éducation qui reste à faire, notamment lorsque vient le temps de modifier les gestes et les habitudes de la population. En effet, les acteurs provenant des organisations travaillant avec des personnes défavorisées soulignaient souvent que cet enjeu n'est pas présent auprès de tous, et que de transmettre cette préoccupation auprès des classes les plus pauvres nécessite un effort supplémentaire. Dans ce point de vue, plusieurs des organisations s'inscrivaient dans une démarche d'éducation populaire :

> Tu sais, c'est plate à dire, mais pour moi le développement durable, c'est un enjeu de bourgeois là. Fait que quand tu travailles avec les plus pauvres, ils trouvent la marche haute, et il ne faut pas que tu les prennes de haut, il ne faut pas que tu sois condescendant. Mais je pense qu'il y a quelque chose à faire, c'est sûr, mais c'est loin de leur réalité à prime à bord.

Il faut cependant mentionner que ce ne sont pas que les populations défavorisées, qui sont appelées à changer leurs comportements, et que la population de façon générale est interpellée.

À ce sujet, les acteurs rencontrés ont témoigné d'une conscience des différentes limites de l'action, tant communautaire que relative au développement durable, ceci vient soutenir l'affirmation de la vision pragmatique du développement durable portée par les acteurs à l'étude. La conscience des différents problèmes qui peuvent survenir, ainsi que la présence de stratégies pour faire face à une partie d'entre eux témoigne d'un souci d'efficacité de la part des acteurs, mais aussi de leur capacité de mettre en œuvre des moyens pour arriver à leur fin. Avec l'accent qui a été mis sur les pratiques lors des entretiens et dans les rapports d'activités, ainsi qu'avec l'appréhension d'une échelle temporelle relativement courte, ces éléments forgent la vision pragmatique des acteurs du milieu communautaire, notamment lorsqu'il est question du développement durable.

4.2.1 La façon « communautaire » de faire le développement durable

Un des éléments que la recherche a su démontrer au sujet des façons de faire le développement durable est l'importance de la collaboration et de la concertation entre acteurs du quartier Rosemont dans la mise en place de différentes mesures qui y sont associées. En plus de posséder un mode de fonctionnement interne qui est démocratique (quoiqu'on observe une forte variation dans la place qu'occupent les membres et la population au sein de chacune), les organisations sont insérées dans un réseau local d'acteurs, communautaires et institutionnels. Cette collaboration est visible par leur participation à différentes tables sectorielles, et par le fait qu'elles soient toutes membres de la Corporation de développement communautaire qui fait office de Table de quartier. Il faut aussi mentionner les nombreux partenariats que nous avons pu observer à travers cette recherche. Cette façon de travailler de la part des acteurs du milieu communautaire est en partie propre à Rosemont (un acteur mentionnait qu'ailleurs, dans d'autres quartiers, la collaboration est posée comme moins

importante, de même que la diversification des activités). Cette caractéristique du milieu communautaire de Rosemont est un moyen de dépasser le problème de la vision sectorielle, qui est généralement l'une des difficultés associées à la mise en œuvre du développement durable dans la littérature. À cet égard, on remarque que les organisations tentent de diversifier leurs actions, et ce de plusieurs manières. D'abord en œuvrant sur deux fronts, c'est-à-dire en se servant d'une dimension pour intervenir sur une autre. À titre d'exemple, mentionnons une organisation qui a décidé de se servir de la culture, ou plutôt d'activités à caractère culturel telles que le théâtre, la danse, la musique et la chanson, afin de lutter contre l'isolement social et de favoriser le rapprochement entre des gens de différentes communautés culturelles. C'est de la même façon qu'un organisme qui veut offrir des activités de loisirs met sur pied un programme qui se préoccupe de santé mentale, sous le couvert d'un financement sectoriel. Si ces activités mobilisant différents champs d'action témoignent d'un élargissement de la mission et d'une compréhension plus globale des problèmes sociaux (et de leurs interrelations), cette diversification des activités est aussi liée au mode de financement par projet de la part des fondations et des Ministères. Les organismes tentent donc de se financer en développant un nouveau projet, s'adaptant ainsi aux exigences (parfois changeantes) des demandes de subventions (qui sont par ailleurs généralement sectorielles). Ensuite, nos observations montrent que cette diversification des actions se fait aussi au fil d'une collaboration ou d'un partenariat entre deux organisations. De cette façon, un organisme offrant des services à une population bien précise (des personnes âgées, ou encore des jeunes) se trouve à offrir un nouveau type de services en partenariat avec un organisme qui détient l'expertise de l'activité. Il y a ainsi une mise en commun des membres (par le premier organisme) et de l'expertise (par le deuxième organisme) pour la création d'une nouvelle activité, d'un nouveau service. Dans l'exemple qui suit, il s'agit d'une collaboration qui repose sur de multiples éléments, répondant aux besoins des organisations de part et d'autre – un terrain pour jardiner, un service d'horticulture, une façon de rehausser la qualité de vie des habitants.

> Dans nos horticulteurs, on a des gens qui sont vraiment passionnés, des plantes et de leur santé. Donc ce n'est pas juste tondre du gazon qui nous intéressait et je pense que c'est ça qui a attiré l'OMHM, car pour les résidences de personnes âgées en grande difficulté, qui sont parfois en fin de vie et qui sont en situation d'isolement, ils voulaient quelque chose qui venait bonifier le terrain, pas seulement de venir tondre et tailler, on voulait leur offrir une possibilité de vraiment développer les terrains, de planter des plantes indigènes, des choses qui vont être attrayantes pour les personnes âgées, qui

> vont attirer les oiseaux et les papillons. Donc c'est ça qu'on est en train de développer aussi avec l'OMHM.

Ce sont là des moyens d'élargir les champs d'action et d'étendre la vision afin de dépasser une compréhension sectorielle des enjeux. C'est une façon pour les acteurs du milieu de s'attaquer à des problèmes complexes, qui sont souvent reliés entre eux. Le résultat est une forme de collaboration et de partenariat qui s'insère dans une dynamique plus complexe de gouvernance locale. Mentionnons, à titre d'exemple, une campagne de sensibilisation qui arrime des enjeux liés au développement local et au développement durable : « Je m'active dans mon quartier ». Il s'agissait alors de faire la promotion de l'achat local et des déplacements actifs, jouant par le fait même avec des notions consommation locale (et ses conséquences tant sur les plans sociaux, économiques et environnementaux) sur les transports actifs (et ses implications en matière de santé publique, d'aménagement, et de réduction des GES). Cette initiative est un bel exemple d'une action transversale et sectorielle, illustratrice du modèle de gouvernance locale qui prime, c'est-à-dire qui s'insère dans un réseau local d'acteurs qui se sentent concerner par ces enjeux.

> En fait en 2007-2006 on s'est associé à Équiterre pour faire une campagne Je m'active dans mon quartier. Ça a été un peu la première action qu'on a faite qui valorisait l'achat local et les déplacements en transports actifs et qui mobilisait pas mal tout le milieu des deux quartiers.

Dans un même ordre d'idée, il faut mentionner l'apport des instances de concertation dans le quartier. La forte présence des tables de concertation peut être un facteur qui encourage l'élargissement de la vision et du spectre d'action des organisations. En effet, dans le cadre d'une table de concertation, non seulement les enjeux sont situés dans leur contexte plus global, mais le contact avec différents organismes est favorisé. Ceci peut alors entraîner la collaboration et le développement de partenariats futurs, ce qui mène souvent à une diversification des actions au sein des organisations communautaires. En effet, une collaboration ponctuelle mène parfois à un partenariat plus étendu, comme c'est le cas pour deux organisations qui collaborent d'abord autour d'une activité, pour ensuite avoir des représentants sur leur Conseil d'administration respectif, ce qui mène éventuellement à développer un projet en partenariat. Un bon exemple d'approche globale et territoriale dans la considération des différents problèmes du quartier est la tenue du Forum social de Rosemont, dont la deuxième édition a eu lieu en mai 2012. Plusieurs organisations rencontrées dans le cadre de cette recherche étaient de la partie. Ce Forum a été l'occasion d'établir des priorités d'action pour le quartier. La participation à cette démarche mise de l'avant par la CDC de

Rosemont a permis aux acteurs issus des organisations de parler des enjeux qui les préoccupent et de faire une mise en commun des objectifs avec les autres organisations du quartier ainsi qu'avec les citoyens et citoyennes. Ce Forum social est le témoin de la place que prennent maintenant les organisations communautaires dans la gouvernance locale. La concertation permet la construction d'un espace public démocratique, c'est-à-dire un lieu de rencontre de différentes visions du monde pour en arriver à un langage commun (Lacousme 1994 in Renaud 2001). Cette forme de gouvernance locale est par ailleurs reconnue comme le moyen d'arrimer les différents secteurs d'intervention et les différents territoires (Laganier, Villalba et Zuindeau 2002). Le Forum est en fait un nouvel espace de débat[35] qui a été créé par ces acteurs. Cet espace se trouve à être parallèle aux institutions publiques, sans toutefois être complètement en marge de celles-ci, puisque des représentants du CSSS et des élus font partie du comité organisateur. Ils peuvent ainsi exprimer et confronter des opinions dans un lieu qui devient une zone de négociation de la ville durable. Le Forum social rappelle par ailleurs la notion de développement communautaire durable mise de l'avant par Bryant (1995) qui s'intéresse au processus pour en venir à une communauté (quartier ou autre) durable. Il mentionne ainsi la réalisation d'une vision pour la communauté, qui repose sur une base élargie de gens impliqués dans sa construction comme dans sa mise en place. Les cafés citoyens organisés en vue du Forum, ainsi que le Forum lui-même ont été l'occasion pour les citoyens et les représentants du milieu communautaire de contribuer à l'élaboration de la vision pour le quartier. Les comités de priorités ont par la suite été mis sur pied pour s'assurer de la réalisation de cette vision. La notion de développement communautaire durable telle qu'amenée par Bryant, repose aussi sur la coopération et la concertation entre acteurs, ainsi que sur la nécessaire conciliation/négociation entre des intérêts divers au sein du quartier. Cette conception du développement communautaire durable telle que proposée par Bryant (1995a;1995b) se concentre surtout sur la démarche et l'aspect procédural du développement durable, et moins sur son caractère substantiel. En effet, dans la version proposée à Rosemont, la question de la démarche est centrale, quoique les priorités choisies permettent l'expression de la vision souhaitée pour le quartier.

Une autre tendance observée qui contribue au dépassement de la vision sectorielle est le fait que certaines organisations situent des problèmes concrets vécus au quotidien dans des dynamiques beaucoup plus larges. Citons l'exemple d'un organisme dont les membres vivent

[35] Un espace public dans le sens où l'entend Lolive (2010), en se référant aux écrits d'Habermas, c'est-à-dire un espace au sein duquel se forme l'opinion publique.

dans des logements insalubres, où qui se font évincer de leur logement qui sera transformé en « condos », qui situent ces problèmes très concrets dans une dynamique de *gentrification*, et dans un enjeu plus large de pauvreté et d'inégalités sociales. Un autre exemple serait un organisme qui vient en aide aux femmes vivant avec une situation d'itinérance, qui considèrent les causes de cette situation comme étant complexes et multiples, prenant l'individu dans sa globalité et sa complexité. Le fait de situer les actions de l'organisation dans une dynamique globale de transformation sociale est aussi une façon de passer d'un enjeu sectoriel à un enjeu global. Une autre forme que peut prendre cet « élargissement des considérations » est l'appui que peut porter un organisme aux revendications et actions portées par d'autres organisations (notamment à des groupes qui œuvrent à une autre échelle d'intervention, à des groupes qui font pression sur les différents paliers de gouvernement pour amener une modification dans les politiques publiques). Certaines organisations rencontrées étaient ainsi membres de regroupements montréalais ou panquébécois qui mènent ce type de revendications, tels que le FRAPRU, la TROVEP, le RAPSIM[36], pour nommer quelques exemples.

Les entretiens comme les rapports d'activités ont souligné le mode de fonctionnement démocratique des organisations, mais aussi les efforts de représentation qui sont faits, les différentes revendications qui sont portées, ainsi que la concertation faite avec le milieu. Ces pratiques contribuent à la mise en réseau des acteurs, ce qui constitue une ressource qui est mobilisée dans l'action collective, par le biais des partenariats développés dans la mise sur pied d'activités conjointes et dans la diversification de ces activités. Les tables de concertation, dans plusieurs des cas, mettent elles-mêmes sur pied des activités mettant à contribution les diverses organisations associées. Ces instances contribuent à la collaboration ponctuelle entre organisations et permettent le développement de partenariats, comme nous l'avons vu sur le terrain. Ces acteurs contribuent ainsi à l'émergence d'un modèle de gouvernance locale, dans lequel ils prennent place.

4.3 Un projet de ville : entre finalité et processus

Cette recherche nous permet de remarquer que la notion de développement urbain durable, telle que présentée par les acteurs du milieu communautaire du quartier Rosemont, est composée à la fois d'un projet de ville à réaliser, et d'un processus pour tendre vers cet idéal.

[36] FRAPPRU fait référence au Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain, TROVEP fait référence à la Table Régionale des Organismes Volontaires en Éducation Populaire et RAPSIM signifie Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal.

En effet, plusieurs des mots employés pour décrire le terme soulignent le caractère dynamique et évolutif (pensons ici aux qualificatifs de « démarche » ou de « virage », ou encore de « facteurs de réussite »). L'accent est ainsi mis sur les actions menées dans une perspective de développement durable, au sein d'un processus qui mène vers la ville durable. La section de chapitre précédente a démontré que les acteurs du quartier présentent une vision du développement durable qui peut être qualifiée – en partie – de pragmatique. Le développement durable y apparaît comme un enjeu normatif où de « bonnes pratiques » sont identifiées et mises en œuvre. Il a ainsi été question de performance environnementale, et de gestes exemplaires pour un développement qui serait durable. Cette vision met l'accent sur les actions et pratiques, et sur « comment faire » la ville durable.

Toutefois, de nombreuses références à l'idéal de la ville durable sont aussi présentes dans le discours des acteurs. Les propositions amenées semblent intrinsèquement liées au développement durable, mais surtout à son statut de « possible », puisqu'elles constituent une vision du développement urbain à venir. Il y a ainsi une référence à la prospective et au devenir de la ville. Ceci est en lien avec l'utopie que représente la ville durable. Cette référence à un idéal de la ville durable nous rappelle que le développement durable et la ville durable sont des notions construites socialement et politiquement, et met un accent sur leur caractère malléable tout comme sur l'enjeu que représentent leurs définitions (Mathieu et Guermond 2005; Whitehead 2003; Pinson, Béal et Gauthier 2011). En effet, plusieurs éléments de proposition pour une ville durable sont dénotés au fil de l'analyse thématique du discours. Le développement durable est ainsi présenté comme un « modèle sociétal », comme une « vision pour le futur ». L'objectif est ainsi d'expliciter la vision substantielle de la ville durable, et de montrer comment cette vision s'éloigne d'une conception néolibérale ou néoclassique de la durabilité.

Nous avons déjà mentionné la vision néolibérale (ou néoclassique) de la durabilité en abordant le sujet des différentes appropriations possibles de la notion de développement durable. Il s'agit ici de partir de cette définition qualifiée de néolibérale pour montrer en quoi celles des acteurs du milieu communautaire divergent de celle-ci. La vision néoclassique correspond à une compréhension des problèmes environnementaux et sociaux comme de simples externalités négatives du développement économique (Gendron 2004). Pour les surmonter, une suggestion récurrente est la modernisation technologique. Ainsi, cette vision ne remet aucunement en cause les structures en place, mais propose plutôt une réparation du système déjà en place (à ce sujet, il a été question de « sustainability fix » dans le texte deWhile, Jonas et Gibbs (2004)).

L'une des sous-questions abordées dans ce travail de recherche est de savoir quelle définition du développement urbain durable semble être proposée par les acteurs du milieu communautaire de Rosemont. Si l'on se réfère à la définition néolibérale du développement durable présentée ci-haut, on remarque qu'elle diffère de celle proposée par les acteurs rencontrés. À cet égard, mentionnons que malgré une dissension sur le rôle et sur la place de l'économie dans le développement durable, les acteurs rencontrés situent généralement leurs activités à l'extérieur du marché capitaliste (ou en sont minimalement critiques). De plus, la vision proposée par les acteurs en présence est multifacette, puisqu'elle incorpore à la fois des notions d'environnement, mais aussi des enjeux sociaux, des demandes politiques et une considération de la culture et de l'éducation. En effet, si les acteurs du milieu communautaires font la proposition d'un idéal de ville, ils fournissent aussi des éléments de réponses quant au chemin pour s'y rendre. Ainsi, les différents acteurs rencontrés ont fait part de maintes pratiques et actions qui se font en parallèle du développement économique traditionnel et de la vision néolibérale du développement durable. Par ailleurs, l'étude du contenu des entretiens et des documents officiels a révélé que les pratiques des acteurs en matière de développement durable sont axées sur la dimension sociale, dans le cas des rapports d'activités, et sont plus centrées sur l'environnement, au moment de la discussion.

Au regard des résultats présentés au chapitre précédent, on note que lorsqu'il est question du développement durable, l'environnement est mentionné d'emblée, et ce spécialement lorsqu'il est question des entretiens. Les documents officiels, de leurs côtés, en font moins la mention. Toutefois, les interlocuteurs ont su en parler dans le détail, employant même des termes très techniques, spécifiques à ce domaine. Parmi les enjeux environnementaux discutés, il a été question de la protection de la nature et du respect de l'environnement (surtout présent dans les rapports officiels), ainsi que de la consommation, des ressources comme des biens, et de la gestion des matières résiduelles. Ces derniers éléments sont cohérents avec les différentes pratiques de développement durable qui ont été énumérées, où le tri sélectif et les choix de consommation ont été des pratiques récurrentes. La dimension environnementale demeure toutefois abordée sous un angle assez technique.

Toutefois, il a été possible de constater que les pratiques dites durables mises de l'avant dans les entretiens sont d'abord orientées vers la dimension environnementale. Les actions et pratiques les plus citées ayant trait au tri sélectif et à la réduction des déchets (notamment le recyclage, le compost, la vaisselle durable, les impressions recto verso, l'informatisation). Les rapports d'activités faisaient aussi mention, dans une moindre mesure, mais avec persistance,

de la question du tri sélectif et de la réduction des déchets. Il existe ainsi une certaine constante dans les pratiques environnementales identifiées à l'oral et à l'écrit, notamment autour des éléments comme le compostage et le recyclage. Si aucune loi ne contraint les organisations communautaires à adopter de telles pratiques, rappelons qu'à Montréal cet enjeu a été confié au milieu communautaire au courant des années 1990, par le biais du programme des éco-quartiers (où un mandat entourant des objectifs de propreté et de récupération est confié à un organisme communautaire voir Sénécal 2002). Toutefois, lors des entretiens, c'est l'ensemble des interlocuteurs qui ont mentionné des pratiques environnementales menées au sein de l'organisation, tandis que les documents officiels d'une minorité d'organisations en faisaient état. Un autre élément présent dans les documents officiels, comme dans les discussions avec les acteurs, est l'importance de la question de l'information et de la sensibilisation. Ce type d'activités est souvent présent au sein des organisations, autour du thème de l'environnement, mais aussi selon différents enjeux économiques, sociaux, culturels, etc. En matière de pratiques reliées au développement durable, quelques notions d'aménagement ont été soulignées, notamment pour ce qui a trait aux ruelles vertes, et à différents autres projets de verdissement.

La dimension sociale du développement durable est très présente dans le discours des acteurs à l'étude. Premièrement, parce que les missions et champs d'intervention des différents organismes s'inscrivent dans cette sphère, comme les rapports d'activités ont pu le témoigner. Les entretiens ont pu confirmer l'importance de la dimension sociale, tout en permettant de préciser des enjeux sociaux spécifiques dont les acteurs se préoccupaient. Parmi ceux-ci, la question de l'accessibilité, physique, géographique et économique, a été identifiée. Un des éléments soulignés au cours d'un entretien en particulier, est le fait qu'il y a, à Rosemont, un accès différencié aux transports en commun sur la base du revenu : certaines zones fortement défavorisées se trouvent dans des enclaves très mal desservies par ce service. Toujours en lien avec l'accessibilité, la question de la sécurité alimentaire sous-entend l'accès à des commerces et à des denrées tant sur le plan géographique qu'économique). Les enjeux entourant l'accessibilité s'insèrent dans un pan de littérature, qui s'intéresse aux thèmes de la justice spatiale et environnementale abordés dans le champ de la géographie. La spécificité du quartier de Rosemont réside dans l'articulation de l'enjeu autour de l'accessibilité universelle. Ceci n'est pas sans lien avec la présence de deux organisations qui s'en préoccupent sur le territoire.

Par ailleurs, les rapports d'activités font principalement état d'actions associées à la sphère sociale, parallèlement à des actions dans les sphères économique, culturelle, éducative ou politique. En accord avec les mandats et la mission des organisations, les activités mentionnées

dans les rapports sont généralement en lien avec la dimension sociale. Toutefois, cette dimension a aussi été présente lors des entretiens, où les acteurs ont souligné la possibilité de faire de l'intégration par l'emploi, l'importance d'offrir des conditions de travail adéquates aux employés, deux mesures qui ont été identifiées comme des éléments relatifs à la dimension sociale du développement durable.

De plus, il a été question de cohésion sociale et de l'objectif de briser l'isolement. Ceci passe notamment (comme cela a été souligné dans les entretiens) par la création de lieux de rencontre conviviaux, dont font partie les espaces publics et les espaces verts. Ainsi le lieu de la ruelle, verte de surcroît, a été identifié comme un élément important pour créer le lien social entre les habitants du quartier. Des activités de verdissement se trouvent, de cette façon, avec un double objectif, celui d'être à la fois environnementalement soutenable et socialement souhaitable. Dans le discours des acteurs, ces deux objectifs du verdissement étaient fortement imbriqués. Il ne s'agit pas que de verdir la ville, et il y a une considération sur les façons de le faire, notamment par la mobilisation de différents segments de la population.

C'est ainsi que nous devons aborder l'enjeu de la mixité, qui est aussi l'un des éléments identifiés par les acteurs. Toutefois, ce terme demeure critiqué dans la littérature sur le développement durable puisque cela peut sous-entendre, dans le cas d'un quartier défavorisé, la légitimation de la *gentrification* (c'est-à-dire de l'arrivée des classes moyennes et supérieures qui seraient jugées comme souhaitable). L'idée qu'il y a eu un glissement du discours social relativement au développement durable vers les notions de mixité sociale et de communauté est ainsi amenée. Le développement durable viendrait ainsi légitimer en partie la *gentrification*, puisque la mixité – considérée comme un élément souhaitable dans le développement durable – vient cautionner l'arrivée des classes moyennes et aisées, tout en stigmatisant certaines parties de la population (Béal 2011). Selon cet auteur, la retraduction des objectifs sociaux vers la notion de mixité sociale et autour de l'importance de la communauté vient cautionner l'embourgeoisement. Le choix des mots est ainsi important pour déterminer la vision proposée. Toutefois, en se basant sur les résultats de la recherche, la notion de mixité qui est avancée est, à l'inverse, mise en opposition à la *gentrification*. Les acteurs rencontrés soulevaient plutôt le risque d'en venir à un quartier « homogène », dont les plus démunis seraient exclus.

Des valeurs telles que la solidarité et l'entraide sont présentées comme des éléments à transmettre auprès de la population, comme des valeurs constitutives du développement durable. Lorsqu'on s'attarde à la vision proposée par les acteurs du milieu communautaire en regard à sa dimension sociale, celle-ci concorde avec la notion de durabilité sociale amenée par

Philippe Hamman dans son livre sur la sociologie urbaine et le développement durable (2012). Cette durabilité sociale s'articulerait sur quatre aspects, soit l'équité, l'accès aux ressources, la participation publique et le capital social. À cet égard, notons que ces aspects ont été présents dans le discours écrit et parlé des acteurs rencontrés, surtout en termes d'accessibilité, de participation citoyenne, d'*empowerment* et de justice.

Du côté de la dimension économique du développement durable, l'enjeu de la consommation a été un élément récurrent. D'un côté, les documents officiels témoignent d'éléments qui constituent une offre en termes de choix de consommation alternatifs, pour les membres ou pour la population en générale, comme dans le cas de la mise sur pied d'un organisme d'économie sociale, du projet de Magasin-Partage, l'élaboration d'un groupe d'achats, des jardins collectifs ou des cuisines collectives. De l'autre, ce sont les choix faits lors de l'achat qui est parmi les pratiques durables les plus mentionnées. Ainsi, la consommation est présente dans les documents comme dans les entretiens, bien qu'abordée de façon différente. D'une part en se concentrant sur l'offre d'activités, de services, de produits, qui se distinguent quelque peu de ce qui se trouve dans l'économie de marché ou qui est dans un cycle d'économie parallèle. De l'autre, en soulignant la demande pour certains produits (en l'occurrence une production qui soit écologique et éthique) et le choix fait pour les achats au sein de l'organisation. Cette préoccupation entourant la consommation constitue en partie une critique du système de production et de la société de consommation, puisque, comme il en sera question plus loin, ces pratiques sont parallèles à un discours sur l'économie qui dénonce certaines formes de développement.

Sur la base de nos résultats, il apparaît que les acteurs du milieu communautaire présentent une vision de ce que la ville durable doit être : respecter la mixité sociale, centrée sur la participation citoyenne, offrir des lieux de rencontre et des espaces verts, etc. Le fait de donner une valeur normative à la ville durable, comme étant un bon modèle de ville, sous-entend qu'il existe un mauvais modèle. À cet égard, les acteurs interviewés ont fait part de leurs craintes quant à ce qui constituerait, en leur sens, un mauvais développement pour le quartier. Le principal problème identifié est la *gentrification*. Cette dernière a été identifiée à de nombreuses reprises lorsque venait le temps de commenter la situation du quartier. Cette dynamique est vue comme une transformation peu souhaitable pour le quartier. Si un plus grand entretien de la voirie et la présence de nouveaux commerces sont perçus comme favorables, il y a, en parallèle, une crainte que les populations les plus démunies se sentent exclues de ces transformations. Que ce soit sur la base d'une exclusion économique (certains groupes n'ont

pas accès financièrement) ou psychologique (certains groupes ne se reconnaissent plus dans le quartier), cette crainte a été exprimée par les interlocuteurs. Les acteurs sont par ailleurs conscients que le concept de la ville durable peut être mobilisé afin de justifier ces transformations, et ont émis une mise en garde quant au modèle de ville durable qui est souhaité.

> Parce que le quartier vit actuellement une *gentrification*, c'est sûr que c'est chouette les ruelles vertes, etc., mais on sait que les gens de très grande pauvreté… Il faut en fait inclure les gens qui vivent en situation de très grande pauvreté dans ce processus-là, il ne faut pas qu'ils se sentent exclus. Faut pas que ça devienne un beau quartier propre et écologique, avec des belles ruelles vertes dans lequel eux ne se sentent pas inclus. Parce que, parce qu'on raterait une belle cible et une belle occasion d'être encore plus solidaire. Ouais, un développement durable solidaire, il manquerait peut-être ça. Dans le solidaire, il y a la question de l'autre qui est là, et pour moi, ça serait ça.

En effet, l'idée est présente que la notion de développement urbain durable peut être utilisée de façon idéologique. Ces acteurs posent ainsi la question : le développement durable pour qui? Soulevant l'inquiétude vis-à-vis du fait que le terme pourrait être simplement associé à des mesures d'apaisement de la circulation et à un embellissement. Le projet de ville durable proposé par les acteurs dépasse cette vision restreinte du développement durable, et se situe en opposition d'une compréhension qui pourrait correspondre en partie à une vision néolibérale (ou néoclassique), associée à la question de la modernisation technologique et de la qualité de vie en ville – dans l'intention de faire de la ville un territoire compétitif. En effet, une série d'éléments à caractère social ont été mentionnés comme devant faire partie du développement durable, dont la mixité sociale et économique.

> Développement durable, oui, mixité. Le développement durable, c'est aussi la mixité de la population, tu sais.

C'est ainsi une vision du développement durable à portée plus sociale qui est proposée. Jugeant cet aspect moins présent dans le libellé, est venue la proposition d'amener un nouveau terme – le développement durable solidaire – qui met la dimension sociale en avant plan.

Encore une fois, le fait que l'accent soit respectivement mis sur la dimension sociale (lorsque l'exercice est de rendre compte de l'ensemble des activités de l'organisation dans les rapports annuels), puis sur la dimension environnementale (lorsqu'il s'agit de discuter de développement durable) indique que les activités des organisations demeurent fortement ancrées dans le champ social et révèle que la compréhension de ce que représente le développement durable et

les pratiques associées sont fortement liées à l'environnement. Finalement, les acteurs tracent généralement un lien évident entre les pratiques sociales des organisations et le développement urbain durable. Toutefois, si quantitativement les dimensions sociales et environnementales occupent le plus d'espace dans le discours des acteurs du milieu communautaire, il faut rappeler le fonctionnement démocratique des organisations et l'offre de choix de consommation alternatifs que ces dernières peuvent représenter. L'aspect éducatif et culturel demeure aussi présent, variant cependant selon les champs sectoriels des organismes.

Cependant, le terme demeure toutefois l'objet de méfiance et de critiques, desquelles émergent une conception plus sociale et « solidaire » de ce qu'est, ou plutôt de ce que devrait être le développement durable en milieu urbain. Le développement durable comme problème à trois voies difficilement réconciliables met en tension différents éléments forçant ainsi la négociation et pouvant entraîner certaines transformations dans les façons de voir la ville et les pratiques (Campbell 1996). Il s'avère qu'une critique du développement économique traditionnel est bien présente, malgré un désaccord sur le terme de développement durable, et sur la place de la dimension économique lorsqu'il s'agit de le mettre sur pied dans le milieu communautaire. Ce désaccord réside notamment sur la question de la croissance et de la décroissance, qui est un enjeu majeur qui entoure la définition même du développement durable – avec le rapport Halte à la croissance, comme document fondateur du terme (Meadows, Randers et Meadows 1972). Dans cette critique du mode de développement actuel s'imbrique une critique du mode de consommation. Il y a ainsi un certain appel à la décroissance, ou à tout le moins un désir de se sortir de cette dynamique de consommation. Un des extraits fait ainsi référence à un changement de paradigme, en l'occurrence au paradigme de la consommation. Le même interlocuteur faisait par ailleurs référence à un système économique parallèle, qui permettrait *: « […] d'être dans du développement durable et non d'être dans la surutilisation des ressources. »*. Il y a de cette façon une opposition entre le développement durable, et les autres types de développement qui surconsomment les ressources. Cet acteur se positionne ainsi à la fois en rupture/distanciation avec la dimension économique, mais propose plutôt une redéfinition de ce que doit être la dimension économique du développement durable, voulant créer plutôt une distance avec une compréhension capitaliste de l'économie : *« Et y aller par des alternatives au marché capitaliste, là donc on peut y aller justement par des systèmes d'accorderie, ça peut être des échanges, du troc. »*. Il y a donc une référence à un changement, à de nouvelles façons de faire qui était mise en opposition avec le modèle dominant de développement urbain. Cette critique du mode de consommation met en tension les dimensions

environnementale et économique dans ce que Campbell (1996) a nommé le conflit sur les ressources. Rappelons toutefois Agyeman et McEntee (2014)qui, au sujet du mouvement de la justice alimentaire aux États-Unis, stipulent que même les propositions alternatives posées en rejet des mécanismes néolibéraux du système (dans le cas de leur recherche, le système alimentaire) dominant doivent opérer dans le cadre qu'elles dénoncent. C'est là un paradoxe qui est aussi présent dans le cas du milieu communautaire, qui peut être d'une part une critique du néolibéralisme, et d'autre part proposer un système économique parallèle, mais qui ne peut être tout à fait en marge de l'économie de marché.

Notons que les acteurs sont conscients des différentes compréhensions de ce que peut être la ville durable, et de l'enjeu que représente sa définition. Le danger de glissement est évoqué, c'est-à-dire de passer d'un développement respectant les trois sphères, à un développement qui ne serait qu'économique et écologique. Ceci fait référence à la vision qui est portée, et l'impact que cela peut avoir dans la mise en œuvre (avoir un quartier propre et vert, sans regard pour les populations plus défavorisées). La dimension sociale est ainsi au cœur d'une revendication sur la définition du développement durable, les acteurs communautaires du quartier étant les chiens de garde d'une vision plus sociale du terme, mettant en garde au sujet des dérives possibles. En ce sens, la mixité sociale est présentée comme un élément qui s'impose dans le développement urbain durable, ce dernier devant donc se faire dans l'inclusion. À cet égard, il est possible de distinguer trois catégories d'acteurs sur la base de leur utilisation du développement durable. D'abord, mentionnons ceux et celles qui se posent comme critiques du terme, refusant de l'utiliser. Cette position critique a été prise par l'un des interlocuteurs et s'est soldée par un rejet du terme autour de l'argument que l'action communautaire se situe à l'extérieur d'une logique développementale. Plutôt que d'utiliser le vocable de développement durable, il s'agit plutôt d'employer les mots environnement et société. Cette vision peut correspondre à une vision plus écologiste, qui est commune à quelques acteurs du mouvement environnemental, remettant en cause le productivisme et la croissance, créateurs d'inégalités sociales (Boutaud 2005). L'attitude de rejet révèle une mise en tension des différentes visions du développement, et pose le problème de la croissance et de la décroissance. Ensuite, notons qu'une part des acteurs se rattache de façon officieuse au terme, mettant en place quelques actions et un discours en lien avec la notion, sans toutefois que celui-ci soit incorporé dans les documents officiels. Les acteurs qui font une utilisation officieuse (les liens entre l'action et le développement durable sont faits à l'oral) témoignent d'une appropriation partielle du terme, c'est-à-dire qu'il n'est que mentionné, sans être mis à l'avant-plan. Ceci peut aussi être un signe qu'il y a actuellement un changement en train de se faire. Ces acteurs ont souvent le rôle de

participants dans la mise en œuvre. Et finalement, citons le cas des organismes qui s'inscrivent pleinement dans une démarche de développement durable, l'identifiant même dans la mission, les objectifs ou les actions de l'organisation. De cette dernière catégorie, certains des acteurs ont mentionné adapter leurs discours au contexte, évitant parfois d'utiliser développement durable pour privilégier d'autres termes comme environnement et solidarité. Les acteurs qui s'en saisissent de façon officielle révèlent une tentative de concilier les trois sphères principales (même si la dimension économique est parfois difficilement conciliable à celle de l'environnement et de la société) surtout en amenant le thème de l'économie sociale. Ces acteurs assument souvent un rôle de leadership autour de la question, dans la coordination des activités. Lorsque la notion de développement durable est utilisée de façon officielle, il y a, de fait, plusieurs actions qui sont menées à cet égard.

En terminant, la notion de développement durable semble être utilisée par les acteurs communautaires pour convaincre de l'importance de certains enjeux à caractères sociaux. Cela est fait dans un contexte de confrontation entre différentes visions du développement urbain. Les acteurs du milieu communautaire présentent leur vision du développement durable, qui incorpore une plus grande portée sociale, et la soumettent dans le débat public. Ceci dit, ils lient, plus ou moins consciemment et directement, leurs actions à des enjeux urbains plus larges. Ainsi, ils contribuent à la formulation de ce qu'est la ville durable. En effet, le développement urbain durable est à la fois une notion abstraite et concrète, proposant une vision de la ville idéale, mais étant ancré dans les pratiques locales, ce qui évoque le caractère à la fois substantiel et procédural que le terme possède. La vision proposée par les acteurs comporte des éléments qui sont plus associés aux pratiques, aux normes et à la mise en œuvre, tandis que parallèlement à cela, elle comporte aussi des éléments qui relèvent des valeurs, des orientations, et du contenu de la ville durable. C'est ainsi la nature hybride du développement urbain durable, à la fois concrète et abstraite, matérielle et idéelle.

À cet égard, Combe et Scherrer (2011) mentionnent que le développement durable est une utopie pragmatique, dans le sens où la notion réfère à la fois à la ville idéale (comme objectif à atteindre) et à un processus idéal pour y arriver. Ils soulignent par ailleurs la dimension procédurale du développement urbain durable, où la participation est une injonction à sa mise en œuvre. Au travers du matériau étudié, on note que des éléments relevant à la fois de la dimension procédurale (Comment faire? Quoi faire?) et des éléments de la dimension idéale (l'utopie de la ville durable, qu'est ce que ça signifie) sont bien présents.

Conclusion

Enfin, ce chapitre a tiré trois principaux constats. Premièrement, l'utilisation du terme de développement durable varie selon les interlocuteurs, certains l'utilisant plus que d'autres. Toutefois, il y a aussi une variation des usages pour un même interlocuteur, selon vers qui est dirigé le message, et selon le support écrit ou parlé du discours. Deuxièmement, la vision portée par les acteurs communautaires est duale. D'une part, leur discours est centré sur les pratiques et peut être qualifié de pragmatique. D'autre part, les acteurs ont proposé leur propre vision de ce que représente la ville durable, y incorporant des impératifs sociaux (de mixité, de création du lien social) fondés sur des valeurs de solidarité et de justice sociale. Troisièmement, cette proposition portée par les acteurs communautaires participe à une mise en tension des différentes visions de la ville durable. Ceci sert à la fois à négocier le sens du développement urbain durable dans le débat public, qu'à confirmer le rôle (et la légitimité du rôle) des acteurs communautaires dans la mise en œuvre de la ville idéale. À cet égard, ces acteurs se trouvent encore une fois dans une position ambivalente, entre revendications et représentations avec les pouvoirs publics, et offre de services et présence sur le terrain en proximité avec les membres et la population du quartier. Leur situation entre contestation et collaboration avec les pouvoirs publics amène aussi sa dose d'ambiguïté, de même que le fait de proposer des alternatives à l'économie de marché, tout en étant simultanément contraint de s'y insérer, et en subissant les conséquences du contexte néolibéral actuel.

Pour résumer, cette recherche amène trois éléments de réponse à la question principale qui a été posée : de quelles façons les acteurs communautaires participent-ils à la mise en œuvre locale du développement urbain durable dans le quartier Rosemont? Premièrement, les acteurs du milieu communautaire de ce quartier ont une compréhension de la ville durable qui englobe des éléments techniques associés à la dimension environnementale, mais qui inclut différents impératifs sociaux et politiques. La vision présentée ici est différente de la vision néolibérale du développement durable, souvent mise de l'avant par les villes. Deuxièmement, par leur intégration dans une dynamique de gouvernance locale, les acteurs sont confrontés à la notion de développement urbain durable, et en utilisant ce terme, ils complètent une double action : celle d'éclairer des enjeux sous la lumière du développement durable, permettant une prise en compte de problèmes qui n'aurait peut-être pas eu lieu autrement, et par le fait même, ils se revendiquent comme des acteurs légitimes sur la question du développement urbain durable. Cette quête de légitimité est d'autant plus importante dans un contexte de métropolisation qui

amène les enjeux à une échelle plus large que celle de leur action. En terminant, c'est aussi à travers une série de gestes quotidiens que les acteurs du milieu communautaire font face au défi de la durabilité. On a pu voir comment les acteurs interviennent sur différents plans, ne se limitant pas à leur mission sociale et agissant sur différents aspects du développement durable, à la fois par une série d'écogestes instaurés à l'interne, par leurs actions politiques dans l'élaboration d'une gouvernance locale, et par l'économie sociale qui est de plus en plus considérée et qui permet d'offrir des choix alternatifs de consommation. Ces acteurs témoignent d'une vision à la fois pragmatique et idéale de ce que représentent le développement durable et la ville durable, insistant à la fois sur le processus qui est inhérent à la notion de développement durable et sur les résultats attendus. La ville durable comme utopie politique renvoie aussi aux valeurs associées au développement urbain durable, poursuivant l'idée qu'il y a un modèle souhaitable de ville, avec une démarche précise pour y arriver. C'est donc une dimension procédurale du développement urbain durable (faire le développement durable), mais aussi une dimension substantielle, le désir de résultat, la présence d'objectifs (objectifs de réduction des déchets par exemple) qui est envisagée par les acteurs rencontrés.

Cette recherche met en lumière les façons dont les acteurs du milieu communautaire parlent de la notion de développement urbain durable, tentant de justifier et de légitimer leur action par rapport à celle-ci. Il est ainsi possible de voir comment les lignes bougent, comment le développement durable peut entraîner quelques effets sur les discours et pratiques des acteurs, et comment, inversement, en l'utilisant et le mettant en pratiques, les acteurs du milieu communautaire contribuent à sa reconfiguration et à sa redéfinition pour le territoire du quartier de Rosemont. Cette mise en lumière d'une définition locale du développement durable, portée par des acteurs de la société civile permet de rappeler que cet enjeu n'est pas seulement celui des planificateurs et des élus, tout en recentrant le débat sur certains aspects sociaux du développement.

CONCLUSION

Cette recherche s'est intéressée à la mise en œuvre locale du développement urbain durable. Plus particulièrement, nous nous sommes attardés sur le rôle des acteurs du milieu communautaire dans cette dynamique. Afin de mieux comprendre les façons dont cette notion est mise en œuvre à l'échelle locale, nous nous sommes intéressés au quartier de Rosemont à Montréal. Cette recherche a été faite à partir d'une analyse thématique du contenu de onze entretiens semi-dirigés menés avec des acteurs du milieu communautaire rosemontois, ainsi qu'avec une analyse documentaire des rapports d'activités publiés par les organisations communautaires associées, entre les années 2005 et 2013. Rappelons toutefois que les résultats exposés dans le cadre de ce mémoire ne sont nullement généralisables à l'ensemble des acteurs du milieu communautaire de Rosemont ou de Montréal. L'objectif de ce travail de recherche est de comprendre le rôle que peuvent jouer les acteurs du milieu communautaire dans l'avènement de ce contexte favorable de mise en œuvre du développement durable. Pour ce faire, nous nous sommes intéressées aux utilisations et aux interprétations du développement urbain durable par les acteurs communautaires du quartier et à leurs pratiques en la matière. Nous avons ensuite regardé comment ces discours et ces pratiques éclairent la mise en œuvre de cette notion à l'échelle du quartier. L'hypothèse posée était que, à l'aide de leurs discours et de leurs pratiques, les acteurs du milieu communautaire de Rosemont travaillaient à une mise en œuvre locale du développement urbain durable dans lequel la dimension sociale prenait une place centrale.

Le premier constat tiré de cette recherche est que le discours des acteurs relativement au développement urbain durable est plutôt orienté vers les dimensions environnementale, et sociale. D'une part, la dimension environnementale apparaît généralement sous l'angle d'une série de pratiques mises sur pied au sein des organisations, les mesures environnementales les plus souvent exprimées étant le tri sélectif et les achats (équitables, responsables, durables, etc.). D'autre part, la dimension sociale s'illustre par le champ d'action et les missions des organisations, mais aussi par différents éléments identifiés comme étant des impératifs à la ville durable. Toutefois, nous avons observé des aspects consensuels et conflictuels associés à cette notion. En effet, si l'ensemble des acteurs semble s'entendre pour revendiquer une plus grande considération des enjeux sociaux associés au développement durable, et pour dénoncer une vision du développement durable qui n'est pas la leur, un conflit survient sur la question de l'économie, portant principalement sur la place qu'elle doit occuper, ainsi que sur la question de

la croissance et de la décroissance. Le milieu communautaire ne se présente donc pas comme un bloc monolithique, et cette dissension correspond à un débat bien présent dans les écrits entourant le développement durable.

Le deuxième constat que nous avons fait est qu'il y a ainsi une double vision du développement urbain durable de la part des acteurs communautaires du quartier. En premier lieu, nous avons noté leur vision pragmatique du développement durable, plutôt orientée vers les pratiques – qui sont en grande partie des pratiques relatives à l'environnement. En deuxième lieu, nous avons observé le recadrage discursif fait par les acteurs pour un développement urbain durable à plus grande portée sociale. Ce dernier élément est notable lorsque les acteurs communautaires situent leurs activités en lien avec le développement urbain durable, et expliquent de quelle façon la dimension sociale est aussi partie prenante du développement durable, mais aussi lorsqu'ils font des revendications en ce sens. Dans le cadre de cette recherche, les acteurs rencontrés ont formulé des propositions sur ce que devait être la ville durable, et ont su décrire ce qui ne constituait pas la durabilité. Des références ont été faites à la fois à des éléments qui indiquent comment faire la ville durable et ce qu'est la ville durable, rappelant le caractère substantiel et procédural de la notion, et révélant l'utopie pragmatique que constitue le développement urbain durable.

Le troisième constat que nous avons fait est ainsi que les acteurs du milieu communautaire de Rosemont participent à une gouvernance locale, où ils œuvrent de concert avec l'Arrondissement et d'autres acteurs du quartier. Dans ce cadre, ils sont confrontés à la notion de développement urbain durable qui est l'un des principes de l'action publique qui priment. Pour ces acteurs, l'utilisation du terme de développement durable a le double effet de permettre une prise en compte d'enjeux précis qui n'auraient peut-être pas été considérés autrement et de garder une légitimité d'action dans un contexte de métropolisation qui priorise des enjeux urbains à une autre échelle.

L'hypothèse posée au début de ce travail de recherche s'avère donc confirmée en partie, puisque les acteurs du milieu communautaire de Rosemont, par les pratiques et le discours qu'ils ont élaboré relativement au développement durable participent à une reproblématisation des enjeux du développement durable pour qu'il tienne compte de problèmes sociaux. En développant un discours autour du développement durable, les acteurs présentent ainsi une vision qui sert de contrepoids à une vision néolibérale du développement urbain durable, où le terme pourrait être utilisé pour légitimer des actions qui vont à l'encontre de leurs intérêts et des

intérêts de la population qu'ils défendent. Ainsi, d'incorporer des éléments de mixité sociale et de participation de tous au développement durable permet aux acteurs de dénoncer le processus de *gentrification* qui est à l'œuvre dans le quartier. C'est ainsi un moyen pour ces acteurs de faire prendre en compte des enjeux sociaux dans le développement urbain durable, qui se présente comme un principe de l'action publique dans le cas de Rosemont. Tout en faisant cela, ils tentent de gagner en légitimité relativement à cette notion qui sert de paradigme au développement urbain à Rosemont. Toutefois, il apparaît que c'est en partie le rôle des acteurs du milieu communautaire de s'assurer que, de la vision à la mise en œuvre, la dimension sociale (et culturelle, et démocratique et éducative) soit bien présente. Ils font ainsi un travail de traduction des enjeux concrets (pauvreté, *gentrification*, sécurité alimentaire, intégration sociale) vers des principes plus généraux (comme l'est le développement urbain durable) afin que ces premiers soient entendus et pris en compte dans l'action publique. Le développement durable est ainsi une ressource discursive, pour défendre à la fois une légitimité de l'action, une vision du monde et ultimement amener les transformations souhaitées.

Ce que cette recherche amène quant aux façons de mettre en œuvre localement le développement urbain durable est que les acteurs du milieu communautaire, à l'aide de différentes ressources à leur disposition (leur réseau de partenaires, l'accès aux pouvoirs publics comme interlocuteurs, la ressource discursive que représente le développement durable) réussissent à dépasser leurs champs d'action respectifs en mettant en place quelques pratiques et actions relatives au développement durable et à l'environnement (quoique la quantité et l'importance varient au sein des différentes organisations), et en développant des préoccupations pour le développement durable, autour desquelles sont articulés les enjeux propres à leur domaine d'intervention. Ceci se fait notamment au sein d'une gouvernance locale où le milieu communautaire prend une place en créant ses propres espaces de débat public (notamment à travers le Forum social de Rosemont et les tables de concertation).

La mise en œuvre du développement urbain durable dans le cas du quartier Rosemont vient toutefois confirmer l'ambivalence de la position des acteurs communautaires vis-à-vis de l'Arrondissement. Ce dernier est une source de financement pour les différentes organisations en présence (pour une partie d'entre-elles), mais il est aussi un interlocuteur vers qui sont dirigées des revendications.

En terminant, nous soulevons que cette recherche ne permet pas de figer une définition claire du développement urbain durable, et qu'au contraire, elle souligne le caractère construit de la notion de développement durable, une construction à la fois sociale et politique, au sein de

laquelle différentes catégories d'acteurs tentent une redéfinition selon leurs intérêts. Ceci confirme donc le caractère malléable de la définition du développement durable qui est l'objet de controverses et de disputes.

ANNEXE 1

DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET ACTEURS ASSOCIATIFS : LE CAS DE NANTES CAPITAL VERTE DE L'EUROPE 2013

La construction de l'objet de recherche pour ce mémoire s'est faite à partir d'une réflexion sur la convergence des notions de développement durable – c'est-à-dire la prise en compte des trois piliers que sont l'environnement, la société et l'économie – et de développement local et communautaire – le développement par la communauté, le développement endogène. L'objectif de cette recherche est donc de comprendre de quelles façons les acteurs communautaires favorisent la mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale. Pour ce faire, nous nous sommes attardés à l'utilisation, aux définitions et aux pratiques des acteurs afin d'éclairer la mise en œuvre locale de la notion de développement urbain durable. Cette recherche s'est basée sur des entretiens semi-dirigés et une observation documentaire.

À l'automne 2013, une démarche exploratoire a été menée à Nantes, dans le cadre du prix Capitale Verte de l'Europe 2013. L'objectif général de cette démarche exploratoire était de nous fournir des pistes de réflexion pour le cas montréalais, à l'aide de l'expérience nantaise.

Les objectifs spécifiques poursuivis étaient de faire une comparaison entre le milieu communautaire montréalais et le secteur associatif nantais, de détailler la vision du développement durable portée par les acteurs associatifs nantais et de mettre en lumière les conflits et les difficultés qui surviennent dans la mise en œuvre du développement urbain durable dans le contexte nantais.

Le contexte de la recherche : émergence de la notion de développement durable à Nantes

Dès le milieu des années 1990 s'amorce une prise de conscience globale entourant les enjeux du développement durable et de l'environnement, qui s'illustre dans le cas nantais par la série de conférences internationales qui s'y tiennent. À Nantes, c'est principalement par sa dimension environnementale que la Ville se saisit de l'enjeu de la durabilité. Forte de sa localisation géographique à la confluence de l'Erdre et de la Loire, la vision du développement durable alors élaborée s'oriente autour des enjeux de la qualité de vie et de la proximité aux espaces naturels. À cela se greffent quelques notions d'écocitoyenneté, d'efficacité énergétique et de lutte au bruit

(Verhage et al. 2012). La dimension environnementale se retrouve aussi à l'avant-plan dans la mise sur pied de l'éco-quartier Nouveau-Malakoff, qui visait la protection de la Petite-Amazonie, un espace vert urbain.

La conscientisation entourant le développement durable se fait plus intense dans le milieu des années 2000, où l'action publique est menée dans une perspective d'animation de la population autour de l'enjeu. On note une institutionnalisation du thème de l'environnement et du développement durable qui se fait dans un contexte où un nouvel acteur émerge, la Communauté urbaine de Nantes (Nantes Métropole). Certaines compétences en cette matière migrent donc du local vers le métropolitain.

Mentionnons aussi une multiplication d'initiatives qui restent toutefois volatiles. Il existe ainsi une tension entre l'incitatif et le normatif en matière de développement durable urbain, les acteurs voulant d'une part être fermes sur les objectifs et le résultat attendus, mais étant confrontés à la rigidité des normes pour une notion (et la technologie qui lui est associée) en constante évolution. Cette tendance vers une compréhension plus technocratique du développement durable semble se produire au gré de son institutionnalisation et met en péril les enjeux plus sensibles liés au volet social du concept.

Nantes capitale verte de l'Europe 2013

Lauréate de ce prix décerné par la commission européenne, Nantes (comme ville et comme agglomération) a proposé une programmation sur toute l'année pour marquer sa nomination. Il y avait un volet « attractivité » sur le plan international, avec l'exposition ambulante de l'Aéroflorale et la tenue de nombreux congrès, mais aussi une incitation à la réalisation collective d'une construction commune de cette année 2013. Ce volet « participatif » incitait les milieux associatif, académique et entrepreneurial à prendre part à la réalisation de Nantes Capitale verte de l'Europe 2013. On comptait un dispositif de labellisation des entreprises « European Green Capital », un prix de thèse portant sur la biodiversité en milieu urbain, et un appel à projets citoyens. L'ensemble de ces événements qui ont constitué l'année Nantes Capitale verte était à la fois une stratégie de marketing territorial visant à rendre la ville attractive dans la hiérarchie des villes mondiales, et une incitation à l'appropriation de la démarche par la population. C'est plus précisément le dispositif d'appel à projets citoyen qui nous a intéressés au cours de cette recherche exploratoire. Il a servi de porte d'entrée pour approcher les associations de citoyens qui se sont saisies de l'enjeu et du terme de développement urbain durable dans le contexte de Nantes Capitale verte de l'Europe 2013.

La première étape de cette recherche a été de rencontrer des techniciens responsables du projet, afin de mieux cerner la démarche et le contexte duquel est issu l'appel à projets. Des interlocuteurs clés ont été rencontrés à Nantes Métropole, au Pôle Animation Développement durable, ainsi qu'à Écopôle[37] (qui n'était cependant pas directement impliqué dans la démarche, mais qui l'a suivi avec intérêt). Ces rencontres en amont ont aussi servi à mieux définir l'objet de la recherche et d'identifier les questionnements de la part des initiateurs de la démarche, afin que le travail de recherche fait puisse nourrir leur évaluation et leur réflexion sur cet appel d'offres, et sur le rôle des collectivités[38] vis-à-vis des associations, lorsqu'il est question de développement durable.

La deuxième étape de cette démarche exploratoire a été de faire une brève analyse documentaire des projets acceptés dans le cadre de l'appel à projets, afin de déterminer les différents territoires d'intervention ciblés. À partir de ceci, les associations qui se sont mobilisées à l'échelle locale ont été invitées à participer à la recherche. La division territoriale retenue est celle établie par l'Accoord[39], qui correspond dans les faits à un regroupement de quartiers. Les territoires ciblés par la recherche sont le Centre-Ville, Malakoff-Pré-Gauchet et l'Île de Nantes. Les projets qui ont eu lieu sur ces territoires ont été regardés plus finement.

La dernière étape a été de rencontrer des acteurs du milieu associatif qui œuvrent au sein d'associations porteuses de ces projets à dimension plus locale. Les entretiens semi-dirigés qui ont été menés ont permis de recueillir des données concernant l'expérience vécue dans la participation à l'appel à projets, et notamment les motivations derrière la participation et ce que cette expérience a pu apporter à l'organisation. Ils ont aussi été l'occasion de discuter de l'enjeu du développement urbain durable de façon plus générale, en s'attardant sur les définitions, l'utilisation et les pratiques relatives à la notion, ainsi que le rôle du secteur associatif dans la mise en œuvre.

Au fil des premiers entretiens, il y a eu un réel intérêt de la part des associations pour la recherche à laquelle ils participaient, qui a servi de base pour la réflexion autour du mémoire. La pertinence d'un point de vue extérieur à Nantes Métropole dans toute évaluation de la démarche a été reconnue par plusieurs acteurs associatifs.

---

[37] Un réseau d'associations qui œuvrent dans le domaine du développement durable et de l'environnement. http://www.ecopole.com/

[38] Collectivités fait référence à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole (la Communauté urbaine de Nantes).

[39] L'Accoord est l'Association pour la réalisation d'activités éducatives, sociales et culturelles de la Ville de Nantes. Elle présente plusieurs centres socioculturels et maisons de quartier sur le territoire de la Ville de Nantes. Ce sont des lieux où ce tiennent diverses activités d'animation et où sont offerts différents services. www.accoord.fr/

Premièrement, une analyse de contenu thématique préliminaire a été faite avec les entretiens des responsables de l'appel à projets. L'objectif était de faire ressortir les justifications d'une telle démarche, et de cette façon de faire particulière. Nous aborderons d'abord ce que représente l'appel à projets pour les techniciens rencontrés, le rôle qu'ils prennent dans cette mise en œuvre, les relations entretenues avec le secteur associatif, et les enseignements tirés de cette expérience. Ensuite, nous présenterons les éléments qui ressortent des entretiens menés avec les acteurs du milieu associatif, c'est-à-dire les motivations derrière la participation à cet appel à projets, l'impact que cela a pu avoir au sien des associations et les critiques faites vis-à-vis de ce dispositif.

Le guide d'entretien est composé d'une première section sur l'appel à projets comme dispositif de mobilisation citoyenne, interrogeant les motivations derrière son utilisation dans le cas des représentants de la collectivité, et derrière la participation à une telle démarche dans le cas des acteurs associatifs. Les différents acteurs étaient ainsi appelés à parler de leur expérience de cette année Nantes Capitale verte, de façon générale (ce qu'ils ont pensé de l'événement) et spécifique (leur participation). Une deuxième partie du guide d'entretien porte sur la vision du développement durable qui est portée par les acteurs, le rôle des acteurs associatifs dans sa mise en œuvre, et les liens qu'ils font entre la ville durable et leur expérience de l'appel à projets.

L'avis des techniciens

Premièrement, ces acteurs ont témoigné de ce que représente le dispositif d'appel à projets inclus dans la démarche de Nantes Capitale Verte, de la part des élus, et de leur point de vue. Ces interlocuteurs ont mentionné la volonté des élus de faire de Nantes Capitale verte quelque chose qui dépasserait le cadre événementiel et qui ne serait pas qu'un enjeu d'attractivité internationale. Pour les techniciens, cet appel à projets constitue une reconnaissance de l'importance de la mobilisation citoyenne, qui est complémentaire à la politique de la ville, pour arriver à faire des changements réels[40]. Pour ces acteurs, ce volet citoyen de Nantes Capitale verte de l'Europe est constitutif de l'événement, à pied d'égalité avec le volet de visibilité internationale (l'Aéroflorale, cette structure artistique qui a voyagé en Europe durant l'année).

Deuxièmement, les techniciens ont mentionné avoir le rôle d'inciter et de faciliter l'avènement de projets plutôt, que celui d'aider à leur réalisation. Il s'est avéré que cette expérience a posé la

[40] Ils ont par ailleurs exprimé la nécessité d'une étude qualitative sur cette démarche, notamment sur la question des partenariats établis dans le cadre de cet appel à projets (avec les pouvoirs publics ou entre associations), la question des nouveaux publics à rejoindre, et la question de la nouvelle perspective que crée un tel appel pour les associations.

difficulté de faire un suivi poussé des différents projets. Il est aussi apparu que les relations entre les associations et Nantes Métropole se font plutôt en silo, selon les différentes directions techniques (eau, énergie, parcs) et qu'il n'y a pas de ressources centralisées[41]. Ceci complexifie la démarche pour les associations qui voudraient entreprendre un partenariat ou une collaboration. Ces acteurs de la fonction publique ont aussi un rôle dans la continuité des projets mis en place dans le cadre de cet appel à projets. Ils ont mentionné qu'ils ont discuté de certains projets avec les élus, amenant l'idée de les continuer dans le temps.

Troisièmement, les entretiens ont mis en évidence la difficulté et l'ambivalence des relations entre les collectivités et le milieu associatif par les nombreux questionnements formulés par les interlocuteurs. Il y a d'abord la question de l'autonomie et de la liberté des associations qui deviennent partenaires des collectivités. Les acteurs œuvrant au sein des collectivités sont ainsi soucieux de laisser une autonomie aux acteurs associatifs, mais lorsqu'il est question de financement, cela signifie souvent un encadrement et des normes à respecter. Au cœur de cette ambiguïté, il y a la relation rigide entre associations et collectivité qui se divise entre prestations et subventions. De cette façon, soit les associations répondent à une demande de services qui provient directement de la collectivité, soit les associations demandent un financement sur un projet déjà monté. Ceci laisse peu de place à la co-construction de projet entre association et collectivité. Pour les techniciens, l'appel à projets a entre autres permis de financer des structures associatives identifiées sur le territoire, et de justifier l'importance de la présence de ces dernières face à la direction de Nantes Métrople. Les entretiens ont aussi permis aux interlocuteurs de porter une réflexion sur leur propre rôle et celui de la Communauté métropolitaine ou du Pôle Animation Développement Durable, dans la démarche de cet appel à projets citoyens. Une question qui était présente était de savoir comment mobiliser, ou comment encourager la mobilisation des citoyens. L'expérimentation de cette nouvelle forme de financement, l'appel à projets, a été mentionnée comme une solution potentielle à ce questionnement.

En lien avec cette relation difficile entre associations et collectivités, notons le phénomène de la contractualisation qui est une forme reconnaissance de la mission d'intérêt général des associations. Toutefois, à la lumière du cas québécois, une telle contractualisation peut aussi signifier un certain désengagement de l'État vis-à-vis des services publics, venant relocaliser les

[41] Une remarque qui a été faite par des membres de l'équipe de référents pour l'appel à projets, lors de la rencontre finale du 21 décembre 2013. Lors de cette rencontre, étaient présents différents représentants des services de Nantes Métropoles, et du Pôle animation et développement durable de la Ville de Nantes

emplois du secteur public vers des emplois beaucoup plus précaires dans le milieu associatif (comme l'a bien soulevé Lebel 2010). Il faut cependant mentionner que dans le cas précis du Québec, ce transfert de responsabilités de l'État vers les associations ne s'est pas accompagné d'un financement mur-à-mur, et était mené dans une dynamique de rationalisation des services. Quoique le cas du Québec et le cas français soient distincts, il faut garder à l'esprit les conséquences possibles de la sous-traitance des services publics vers le milieu associatif. Or, le dispositif de l'appel à projets doit se trouver au cœur de cette réflexion puisqu'il constitue une nouvelle forme de collaboration entre collectivités et associations (et entre collectivités et citoyens, ce qui était une première – qui a par ailleurs été problématique dans l'octroi de financement avec des individus, sur le plan légal).

Quatrièmement, mentionnons qu'au terme de l'année 2013 où Nantes a été désignée Capitale verte, l'équipe qui pilotait l'appel à projets citoyens s'est réunie pour amorcer un bilan. Le bilan présenté voulait aussi être l'objet de discussion avec les référents des différents départements de Nantes Métropole. Une première partie présentait des données quantitatives sur l'appel à projets, ensuite étaient présentés des enseignements ayant pu être tirés de l'expérience, ainsi qu'un retour sur l'accompagnement et le suivi des associations pour finalement se pencher sur l'analyse du dispositif de l'appel à projets. Il y avait, dans le cadre de la sélection des projets, une réelle volonté politique de les disperser selon les différents quartiers sur l'agglomération. Des enseignements ont été tirés de cet exercice d'appel à projets, et ont été identifiés lors de cette réunion de fin d'année. D'abord, il est dit que ce dispositif a permis la concrétisation de projets, ayant un effet à la fois accélérateur et déclencheur sur ceux-ci. Ces projets ont par ailleurs été nombreux et divers, ce qui a suscité un questionnement autour de la table au sujet des facteurs qui favorisent leur émergence. Une demande pour une analyse qualitative plus approfondie a été formulée, notamment afin de faire des croisements autour des associations salariées et bénévoles, leur localisation, leurs sources de financement, etc. Le second enseignement est qu'il y a eu une visibilité du développement durable dans l'espace public; ce dernier étant saisi et investi par certains acteurs : dans les jardins, principalement, et dans les places – avec les banquets citoyens organisés.

Enfin, notons, qu'il y avait, au courant de cette rencontre, un sentiment que cette nouvelle façon de faire a fait bouger les choses au sein même de Nantes Métropole. C'était là une nouvelle façon de fonctionner – d'avoir une équipe multidisciplinaire et multisectorielle – qui a permis de décloisonner différents services, de travailler de façon transversale sur un projet. Il y avait un

désir, lors de la réunion de la fin décembre, de détailler l'expérience et d'encourager sa reproduction.

L'avis des acteurs associatifs

La section précédente a témoigné de l'avis des techniciens sur la démarche présentée. Cette section vise à présenter l'avis des acteurs du milieu associatif sur la question.

Premièrement, la participation des associations à cet appel à projets était l'occasion pour celle-ci d'obtenir une plus grande visibilité et de créer de nouveaux partenariats. En effet, un terme qui est revenu souvent est celui du « coup de pouce » et du « coup de main » pour la réalisation d'un projet. Bien sûr, il y a la question du financement qui demeure centrale pour les associations, puisqu'elles doivent généralement consacrer temps et énergie dans la recherche de bailleurs de fonds. Cependant, pour la majorité des associations rencontrées, l'appel à projets ne se limitait pas qu'à un simple apport monétaire. En effet, certains acteurs associatifs ont mentionné la visibilité que leur amenait le simple fait de faire partie de Nantes Capitale Verte. D'autres interlocuteurs ont mentionné que cette expérience de l'appel à projets a permis ou à tout le moins a favorisé la création de nouveaux partenariats. À cet effet, des temps d'échange entre associations (et citoyens) participantes ont été organisés à deux reprises par la collectivité, et ont été nommés les « temps forts » avec les associations. La création de partenariat se trouvait d'ailleurs dans les critères de sélection des projets, et était un objectif spécifique de la démarche lancée.

Deuxièmement, si cet appel a été identifié comme un élément catalyseur pour la mise sur pied d'une multitude de projets par les associations, il faut mentionner que la plupart des interlocuteurs rencontrés ont dit qu'ils auraient mené le projet à terme de toute façon. Il est ainsi possible de relativiser le changement qu'aurait pu produire l'appel à projets et l'année Nantes Capitale verte. Des interlocuteurs mentionnaient par ailleurs que « pour nous ça ne change rien », indiquant qu'ils étaient impliqués avant et qu'ils seraient impliqués après cette année où Nantes a été lauréate.

Troisièmement, les acteurs associatifs ont formulé quelques critiques envers cette démarche. La question qui se pose après cette année de foisonnement de projets (certains nouveaux, et d'autres moins nouveaux) est celle de la pérennité des projets. Qu'en est-il de 2014? Les projets

qui existaient préalablement ne se trouvent peut-être pas menacés par la fin du financement[42], mais les projets qui ont pu démarrer dans le cadre de cet appel à projets peuvent se trouver dans une situation difficile, aux prises avec la question du financement dans leur volonté de poursuivre un projet. Ceci a par ailleurs été une source de frustration pour certaines associations. Parmi les critères de sélection, on retrouvait la reproductibilité du projet, un élément qui dépend souvent, de la perspective des associations, d'un financement conséquent. Or, si elles ont été questionnées sur leur désir de reproduire l'activité dans le futur, aucun montant n'a été annoncé par les collectivités. Le financement ponctuel demeure un réel obstacle au maintien de ces activités dans le temps.

Le financement octroyé, d'un maximum de 5000 euros, permettait de financer des projets ponctuels pour une « animation » de la ville par le milieu associatif au sujet du développement durable. Toutefois, dans certains cas, le 5000 euros donné ne permettait que de couvrir une partie des frais encourus surtout si l'on comptabilise le temps consacré à l'organisation du projet par des employés de l'association. Un tel procédé mis en place par les collectivités, que ce soit délibéré ou non, a un certain effet pervers, dans le sens où des mandats ou des compétences qui relevaient des collectivités sont maintenant transférés vers le milieu associatif qui peine à fournir en raison de ces moyens limités.

En conclusion

L'ensemble des activités et de la démarche entourant Nantes Capitale Verte de l'Europe prend un sens différent selon les acteurs interrogés. Ainsi, cette recherche exploratoire a montré la volonté des élus de faire de Nantes Capitale verte quelque chose qui dépasserait le cadre événementiel et qui ne serait pas qu'un enjeu d'attractivité internationale. Pour les techniciens, cet appel à projets a constitué une reconnaissance de l'importance de la mobilisation citoyenne, qui est jugée complémentaire à la politique de la ville pour arriver à faire des changements réels. Pour ces acteurs, ce volet citoyen de Nantes Capitale verte de l'Europe est constitutif de l'événement, sur pied d'égalité avec le volet de visibilité internationale. Du côté des acteurs associatifs, certains se sont trouvés assez critiques de cette démarche. Ces acteurs ont reconnu l'importance de l'implication du secteur associatif sur la question de l'environnement, mais ont mis en doute les impacts à long terme de la démarche puisqu'elle demeure un financement ponctuel. Certains ont par ailleurs reproché à Nantes Métropole le fait de vouloir récupérer les

[42] Toutefois, certains projets n'ont pas été financés, puisque l'association recevait déjà un montant de Nantes Métropoles ou de la Ville de Nantes pour ses activités, ils ont été incités à participer à Nantes Capitale verte de cette façon.

actions mises en œuvre par les associations, et ont été très critiques de la dimension associée à l'attractivité territoriale qui était aussi présente dans l'année Nantes Capitale verte de l'Europe.

Cette recherche exploratoire portant sur la dimension participative de Nantes Capitale verte de l'Europe permet de mettre en lumière le conflit entourant les différentes visions de la ville durable. En effet, la Ville de Nantes et Nantes Métropole se trouvent à porter le projet de Nantes Capitale Verte en développant un argumentaire autour de la ville verte et bleue, de la ville créative et de la ville citoyenne. Toutefois, ces mêmes acteurs se trouvent au centre d'une polémique entourant l'une de leur politique publique, celle de la construction d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Ce projet d'aéroport date d'avant 2013, et a su diviser l'opinion publique, non pas seulement entre la ville centre et la périphérie, mais entre élus verts et élus socialistes. Ce conflit est visible quotidiennement dans la ville (par la présence d'affiches et de graffitis) qui devient aussi un lieu de revendication et de manifestation. Dans ce contexte conflictuel, une grande mobilisation de l'image et de l'idéal de la ville durable de la part des élus et des collectivités dans le cadre de Nantes Capitale Verte a suscité nombre de critiques. Tout au long de cette année « verte » à Nantes, l'aéroport apparaissait toujours en filigrane. Dans les entretiens menés, le sujet surgissait toujours spontanément, sans qu'aucune référence n'y soit faite de la part de la chercheuse. À cet égard, un nombre d'acteurs, notamment issus du milieu associatif, posait la question suivante : un aéroport, aussi écologiques soient son design et sa construction, peut-il constituer du développement durable? Le conflit entourant l'aéroport a alimenté un mécontentement chez certains participants à l'appel à projets citoyen, qui critiquaient le double discours de la collectivité sur la question du développement durable et de l'environnement. Cette division autour de ce grand projet est ainsi l'illustration d'un conflit plus large qui se situe au niveau de la conception même de ce que représente la ville durable.

ANNEXE 2

GRILLE D'ANALYSE DOCUMENTAIRE

	Document 1	Document 2
Nom de l'organisation		
Année du document		
Champ d'intervention		
Principales activités		
Projet en partenariat		
Principaux partenaires		
Mission		
Sources de financement		
Rôles dans l'action (instigateur, coordonnateur, participant)		
Échelles des actions		
Concertation		
Référence territoriale (identitaire, organisationnelle et matérielle)		
Définition du DD		
Dimensions mentionnées		
Dimensions des actions (écologie, économie, sociale, culture, éducation, démocratie)		
Vision à court ou long terme		
Définition théorique ou pratique?		
Action (sectorielle ou globale)		
Où se trouve le 'durable' ?		
Liens avec les organisations rencontrées.		

ANNEXE 3

CORPUS DE DOCUMENTS POUR L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Cette annexe regroupe l'ensemble des documents utilisés pour l'analyse documentaire.

Rapports d'activités

ALPAR (Association des Loisirs pour Personnes à Autonomie Réduite). 2005. *Rapport d'activités 2004-2005*. Montréal.

ALPAR (Association des Loisirs pour Personnes à Autonomie Réduite). 2006. *Rapport d'activités 2005*. Montréal.

ALPAR (Association des Loisirs pour Personnes à Autonomie Réduite). 2007. *Rapport d'activités 2006*. Montréal.

ALPAR (Association des Loisirs pour Personnes à Autonomie Réduite). 2008. *Rapport d'activités 2007*. Montréal.

ALPAR (Association des Loisirs pour Personnes à Autonomie Réduite). 2009. *Rapport d'activités 2008*. Montréal.

ALPAR (Association des Loisirs pour Personnes à Autonomie Réduite). 2010. *Rapport d'activités 2009*. Montréal.

ALPAR (Association des Loisirs pour Personnes à Autonomie Réduite). 2011. *Rapport d'activités 2010*

ALPAR (Association des Loisirs pour Personnes à Autonomie Réduite). 2012. *Rapport d'activités 2011*. Montréal. Montréal

ALPAR (Association des Loisirs pour Personnes à Autonomie Réduite). 2013. *Rapport d'activités 2012*. Montréal. Montréal

Bouffe-Action de Rosemont. 2008. *Rapport d'activités 2007-2008*. Montréal.

Bouffe-Action de Rosemont. 2010. *Rapport annuel 2009-2010*. Montréal.

Bouffe-Action de Rosemont. 2011. *Rapport d'activités 2010-2011*. Montréal.

Bouffe-Action de Rosemont. 2012. *Rapport d'activités 2011-2012*. Montréal.

Bouffe-Action de Rosemont. 2013. *Rapport d'activités 2012-2013*. Montréal.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2006. *Rapport d'activités 2005-2006 Sommaire*. Montréal.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2007. *Rapport d'activités 2006-2007 Sommaire*. Montréal.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2008. *Rapport d'activités 2007-2008 Sommaire*. Montréal.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2009. *Rapport d'activités 2008-2009 et perspectives 2009-2010*. Montréal.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2010. *Rapport d'activités 2009-2010 et perspectives*. Montréal.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2011. *Résolument tournée vers l'avenir : Rapport d'activités 2010-2011 et perspectives*. Montréal.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2012. *Un développement économique local qui pense global : Rapport d'activités 2011-2012 et perspectives*. Montréal.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2013. *Pour une communauté entreprenante et solidaire : Rapport d'activités 2012-2013 et perspectives*. Montréal.

Comité Logement Rosemont. 2007. *Rapport annuel 2006-2007*. Montréal.

Comité Logement Rosemont. 2008. *Rapport annuel 2007-2008*. Montréal.

Comité Logement Rosemont. 2009. *Rapport annuel 2008-2009*. Montréal.

Comité Logement Rosemont. 2010. *Rapport annuel 2009-2010*. Montréal.

Comité Logement Rosemont. 2011. *Rapport annuel 2010-2011*. Montréal.

Comité Logement Rosemont. 2012. *Rapport annuel 2011-2012*. Montréal.

Comité Logement Rosemont. 2013. *Rapport annuel 2012-2013*. Montréal.

Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-gens. 2008. *Rapport annuel 2007-2008*. Montréal.

Les Logis Rose-Virginie. 2012. *Au coeur de la communauté depuis 1990 : Rapport d'activités 2012*. Montréal.

Les Pousses Urbaines. 2012. *Rapport d'activité 2011*. Montréal.

Les Pousses Urbaines. 2013. *Rapport d'activité 2012*. Montréal.

Société de développement Angus. 2009. *SDA, artisan de revitalisation urbaine : Rapport annuel 2008-2009*. Montréal.

Société de développement Angus. 2011. *Rapport annuel 2010-2011*. Montréal.

Société d'histoire de Rosemont. 2006. *Rapport d'activités 2005-2006*. Montréal.

Société d'histoire de Rosemont. 2007. *Rapport d'activités 2006-2007*. Montréal.

Société d'histoire de Rosemont. 2008. *Rapport d'activités 2007-2008*. Montréal.

Société d'histoire de Rosemont. 2009. *Rapport d'activités 2008-2009*. Montréal.

Société d'histoire de Rosemont. 2011. *Rapport d'activités 2010-2011*. Montréal.

Société d'histoire de Rosemont. 2012. *Rapport d'activités 2011-2012*. Montréal.

Technopôle Angus. 2005. *Aimer travailler : Rapport annuel 2004-2005*. Montréal.

Technopôle Angus. 2006. *Résolument urbain : Rapport annuel 2005-2006*. Montréal.

Technopôle Angus. 2007. *Technopôle Angus 10 ans et déjà bien bâti! : Rapport annuel 2006-2007*. Montréal.

Technopôle Angus. 2008. *Rapport annuel 2007-2008*. Montréal.

Bulletin de liaison / Journal d'organisation

Comité Logement Rosemont. 2013. « Augmentation de loyer abusive? À Rosemont, ON REFUSE! » *Le baux fixe : Bulletin du Comité Logement Rosemont*.

Société d'histoire de Rosemont. 2009. *Le Saisonnier* 7 (2).

Société d'histoire de Rosemont. 2010. *Le Saisonnier* 7 (3).

Société d'histoire de Rosemont. 2010. *Le Saisonnier* 8 (1).

Site web

SODER . 2014. *Mission*. Consulté le 7 mars. http://www.soder.qc.ca/mission.

SODER. 2014. *Partenaires*. Consulté le 7 mars. http://www.soder.qc.ca/category/partenaires.

SODER. 2014. *Mobiliser les citoyens*. Consulté le 7 mars. http://www.soder.qc.ca/mobiliser-les-citoyens.

Autres documents

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2008. *10 conseils pour entreprendre une démarche durable : guide d'actions pour les entreprises et les organisations de Rosemont-La Petite-Patrie*. Montréal.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2010. *20 ans de développement économique communautaire dans Rosemont-La Petite-Patrie*. Montréal.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2011. *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2011-2015 (PALÉE) : un développement économique local qui pense global*. Montréal: Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

Regroupement Arts et Culture Rosemont-Petite-Patrie. 2011. *Mémoire sur les quartiers culturels*. Montréal: Commission sur la culture le patrimoine et le sport, Ville de Montréal

Société de développement Angus. 2010. *Premier rapport de développement durable de Société de développement Angus 2008-2010*. Montréal.

Société de développement Angus. 2012. *Rapport de développement durable 2010-2012*. Montréal.

Société d'histoire de Rosemont. 2013. *Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 octobre 2013*. Montréal.

ANNEXE 4

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE RECHERCHE

Passer de l'idée à l'action : Représentations et pratiques de développement durable par les acteurs communautaires du quartier Rosemont

Recherche menée par Maude Cournoyer-Gendron, étudiante à la maîtrise en études urbaines à l'INRS-Urbanisation Culture Société (514-499-4068). Cette recherche est subventionnée par le Conseil de la Recherche en Sciences Humaines du Canada (CRSH).

Madame / Monsieur

Voici un ensemble d'information sur le projet de recherche auquel nous vous avons invité à participer.

1 L'objectif du projet est de savoir comment le développement durable est intégré dans les pratiques des organisations communautaires de quartier et de savoir si les principes transversaux du développement durable s'arriment bien avec les objectifs souvent pragmatiques du milieu communautaire.

2. Votre participation au projet consistera à accorder une entrevue d'environ une (1) heure à un des membres de l'équipe de recherche, dans un endroit qui vous convient. Cette entrevue portera sur divers aspects de vos activités au sein d'une organisation communautaire. L'entrevue sera enregistrée à l'aide d'un enregistreur audio. Les données seront utilisées dans le cadre du présent projet de recherche ainsi que dans des projets du même genre effectués par la même chercheure.

3. En participant à cette recherche, vous contribuerez à une meilleure compréhension des difficultés de mise en œuvre du développement durable dans le contexte du milieu communautaire. Les données recueillies seront utiles pour comprendre comment le développement durable est défini par les acteurs du milieu communautaire, et serviront également à documenter les pratiques des organisations communautaires, ainsi que les objectifs qui sont visés.

4. S'il y a des questions auxquelles vous ne pouvez ou préférez ne pas répondre, vous êtes tout à fait libre de choisir de ne pas répondre sans avoir à fournir de raison et sans inconvénient. Sachez par ailleurs qu'à titre de participant volontaire à cette étude, vous avez la possibilité de vous en retirer à tout moment si vous le jugez nécessaire.

5. La confidentialité des résultats sera assurée de la façon suivante : Les enregistrements des entrevues leurs transcriptions seront conservées dans des fichiers sécurisés par mot de passe. Les retranscriptions ne seront accessibles qu'à la chercheure responsable du projet, ainsi qu'aux deux directeurs d'étude à l'université. Les enregistrements et les autres documents ne pouvant être pleinement anonymisés seront détruits cinq (5) ans après la fin de la recherche.

6. L'anonymat ne pourra pas être garanti aux participants. Toutefois, les données utilisées seront dépersonnalisées afin de protéger votre identité, et une attention particulière sera portée lors de l'écriture du mémoire pour que le couplage des données ne permette pas l'identification des participants.

Cependant, il existe un risque que les participants soient identifiés de façon indirecte en raison du petit milieu dans lequel ils s'inscrivent et de la spécificité de leurs activités. Par ailleurs, l'entrevue ne comporte aucun autre risque connu. L'inconvénient principal lié à cette recherche est que les participants devront consacrer un peu de leur temps à la réalisation de l'entretien.

Vous trouverez ci-joints deux exemplaires d'un formulaire de consentement que nous vous demandons de signer si vous acceptez de nous accorder l'entrevue. L'objectif de ce formulaire est de démontrer que la responsable de la recherche a le souci de protéger le droit des personnes qui participent à la recherche. Avant de signer le formulaire, vous pouvez, si vous le désirez, me demander toutes les informations supplémentaires que vous jugerez à propos d'obtenir sur le projet de recherche. Vous pouvez aussi rejoindre le codirecteur ou la codirectrice de la recherche pour des informations supplémentaires dont les coordonnées apparaissent sur cette lettre. Vous trouverez également à la fin de cette lettre le nom d'une personne extérieure à la recherche susceptible de vous renseigner sur vos droits en tant que sujet de cette recherche, M^{me} Nicole Gallant.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Responsable du projet
Maude Cournoyer-Gendron
Étudiante à la maîtrise au Centre Urbanisation Culture Société
INRS
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : (514) 499-4068
Courriel : cournoyerm@ucs.inrs.ca

Co-directeur de recherche
Monsieur Jean-Pierre Collin
Professeur au Centre Urbanisation Culture Société
INRS
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : (514) 499-4041
Courriel : jean-pierre.collin@ucs.inrs.ca

Co-directrice de recherche
Madame Sandra Breux
Professeure au Centre Urbanisation Culture Société
INRS
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : (514) 499-4059
Courriel : Sandra.Breux@ucs.inrs.ca

Personne ressource extérieure à l'équipe de recherche :
Madame Nicole Gallant
Présidente du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains

INRS
490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9
Téléphone : (418) 687-6437
Courriel: nicole.gallant@ucs.inrs.ca

Formulaire de consentement des personnes interviewées

Passer de l'idée à l'action : Représentations et pratiques de développement durable par les acteurs communautaires du quartier Rosemont

J'ai pris connaissance du projet de recherche décrit dans la lettre d'information.

J'ai été informé(e), oralement et par écrit, des objectifs du projet, de ses méthodes de cueillette des données et des modalités de ma participation au projet.

J'ai également été informé(e) :

a) de la façon selon laquelle les chercheurs assureront la confidentialité des données et en protégeront les renseignements recueillis,

b) de mon droit de mettre fin à l'entrevue ou à son enregistrement, si je le désire, ou de ne pas répondre à certaines questions,

c) de mon droit, à titre de participant volontaire à cette étude, de m'en retirer sans préjudice à tout moment si je le juge nécessaire.

d) de mon droit de communiquer, si j'ai des questions sur le projet, avec le responsable du projet (Maude Cournoyer-Gendron 514-499-4068).

J'ai l'assurance que les propos recueillis au cours de cet entretien seront traités de façon confidentielle et anonyme. Cependant, je suis conscient que malgré toutes les précautions prises à cet effet, il demeure possible que je sois identifié de manière indirecte.

J'accepte, par la présente, de participer à la recherche selon les modalités décrites dans la lettre d'information sur le projet, ci-annexée.

Je signe ce formulaire en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

_____ _____

Signature du participant Date

Responsable du projet
Maude Cournoyer-Gendron
Étudiante à la maîtrise au Centre Urbanisation Culture Société
INRS
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : (514) 499-4068
Courriel : cournoyerm@ucs.inrs.ca

Approbation du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS : « 19 mars 2013 »

ANNEXE 5

Guide d'entretien

Information générale

- Nom de l'entretien :
- Organisme :
- Fonction dans l'organisation :
- Nombre d'années dans l'organisation :

Partie 1 : Questions relatives à l'organisme

- Pouvez-vous me parler de votre organisation, de son fonctionnement, de son champ d'intervention?
- Quelles sont ses valeurs et sa mission?
- Quelles sont ses principales activités?
- Quels sont vos principaux partenaires?
- D'où vient votre financement?
- Quel est votre rôle au sein de l'organisme?
- Quel est votre territoire d'intervention?
- Êtes-vous inséré dans des réseaux locaux? Des réseaux régionaux? Dans des réseaux nationaux?

Partie 2 : Interprétation et utilisation du développement durable

- Est-ce que votre organisation se préoccupe de développement durable? Pourquoi?
- Pour vous, pour votre organisation, qu'est-ce que le développement durable?
- Quelles sont les priorités que vous identifiez lorsqu'il est question de développement durable?
- Quels enjeux ont mené l'organisation à s'impliquer autour de la mise en œuvre du développement durable?
- Quels enjeux ont menés l'organisation à ne pas s'impliquer autour de la mise en œuvre du développement durable?

Partie 3 : Pratiques relatives au développement durable

- Quelles sont vos pratiques, projets ou actions qui sont spécifiques au développement durable?
    - Sont-ils pris en charge par une personne spécifique?
- Depuis votre implication au sein de l'organisation, avez-vous noté une modification dans les pratiques quotidiennes en ce qui concerne le développement durable?
    - Est-ce que ces nouvelles pratiques vous amènent à travailler avec de nouveaux partenaires?
- Quelles seraient vos réussites en termes de DD?
- Quels sont les obstacles, les limites ou les difficultés que vous identifiez dans la mise en œuvre du développement durable?
    - Au sujet de la collaboration entre les niveaux de gouvernements.
    - Au sujet de la collaboration entre secteurs d'intervention.
    - Au sujet de la planification sur le long terme.
    - Au sujet de la définition du terme.

Partie 4 : La mise en œuvre locale

- Pouvez-vous commenter l'état actuel de la situation dans le quartier?
    - Situation sociale
    - Économique
    - Environnementale
- Y a-t-il des facteurs favorables ou défavorables à la mise en œuvre du DD dans le quartier?
- Comment se fait la mise en œuvre du DD dans le quartier? Quels sont les principaux acteurs qui y participent?
- Quel est votre rôle dans cette mise en œuvre? Celui de votre organisation? Exemples.
- Quels changements pourraient améliorer la situation? Qu'est-ce qui empêche ces changements?
- Quelle est votre vision pour le futur dans Rosemont? Rosemont et le DD dans Rosemont

BIBLIOGRAPHIE

.

Agyeman, Julian et Jesse McEntee. 2014. « Moving the Field of Food Justice Forward Through the Lens of Urban Political Ecology. » *Geography Compass* 8 (3): 211-220.

Audet, René, Jean-Guy Vaillancourt et Corinne Gendron. 2011. « Une lecture de la politique québécoise de développement durable à la lumière de l'écologie politique de Michel Jurdant. » *Ecologie & politique* 41 (1): 99-110. doi: 10.3917/ecopo.041.0099.

Banuri, Tariq, Adil Najam et Nancy Odeh. 2002. *Civic Entrepreneurship: A Civic Society Perspective on Sustainable Development*. Boston: Stockholm Environment Institute, UNEP, The RING alliance of policy research.

Béal, Vincent. 2009. « Politiques urbaines et développement durable : vers un traitement entrepreneurial des problèmes environnementaux? » *Environnement urbain/Urban Environment* 3: a-47 à a-63.

———. 2011. « Ville durable et justice sociale. » In *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, sous la dir. de Vincent Béal, Mario Gauthier et Gilles Pinson, 241-259. St-Étienne: Les Presses de l'Université de St-Étienne.

Bernié-Boissard, Catherine et Dominique Chevalier. 2011. « Développement durable : discours consensuels et pratiques discordantes. Montpellier et Nîmes. » *Espaces et sociétés* 147 (4): 41-55. doi: 10.3917/esp.147.0041.

Blanchet, Alain et Anne Gotman. 2007. *L'Entretien*, 2e édition refondue. Paris: Armand Colin.

Bookchin, Murray. 1993. « What Is Social Ecology? » In *Environmental Philosophy : From animal rights to radical ecology*, sous la dir. de Michael Zimmerman. Englewoods Cliff, NJ: Prentice Hall. http://www.social-ecology.org/1986/01/what-is-social-ecology/.

Boutaud, Aurélien. 2005. « Le développement durable: penser le changement ou changer le pansement? Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France: de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser. » Thèse de doctorat, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne et l'Université Jean-Monnet.

Bouthillier, Anne-Marie. 2000. Le développement social au Québec (1995-2000). sous la dir. de Secrétariat du Comité ministériel du développement social. Québec: Gouvernement du Québec.

Brodhag, Christian. 1999. Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable Université d'Été Francophone développement durable et système d'information, Saint-Étienne, France, 5-9 juillet 1999. Consulté le 11 août 2014. http://wwwv1.agora21.org/univ-ete-fr/Christian-Brodhag.html.

Brundtland, Gro Harlem. 1987. *Notre avenir à tous, rapport de la commission mondiale sur l'Environnement et le Développement*. Paris: Les éditions du fleuve.

Bryant, Christopher R. 1995a. *L'analyse pour une communauté durable Cahier 1 : Travailler ensemble La participation, la coopération et le partenariat*. Hudson, Québec: Stratec Communications Inc.

———. 1995b. *Sustainable Community Analysis Workbook 3 : Strategic Management and Planning for Local and Community Economic Development II The Community*. St. Eugène, Ontario: Econotrends Limited.

Bryant, Christopher R. et Sylvain Cofsky. 2004. Politiques publiques en développement économique locale - comparaison internationale des approches, des programmes et des outils. sous la dir. de Développement Économique Canada.

Bujold, Renald. 2001. *Développement des communautés locales : Portrait de concertations de quartier à Montréal*: Corporation de Développement Communautaire de Rosemont.

Bureau de coordination du développement durable. 2009. *Les premiers plans d'action de développement durable de l'Administration publique québécoise : Rapport synthèse*. Québec: Gouvernement du Québec.

Campbell, Scott. 1996. « Green Cities, Growing Cities, Just Cities? Urban Planning and the Contradictions of Sustainable Development. » *Journal of the American Planning Association* 62 (3): 296-312.

Carson, Rachel. 1961. *Silent Spring*, 2002. New York: Houghton Mifflin Harcourt.

CDEC Rosemont-Petite-Patrie. 2011. *Résolument tournée vers l'avenir : Rapport d'activités 2010-2011 et perspectives*. Montréal.

CDEC RPP, SODER et Arrondissement RPP. 2010. *Je m'active à Rosemont La Petite-Patrie*. Montreal: CDEC Rosemont-Petite-Patrie, SODER, Arrondissement Rosemont La Petite-Patrie,.

Cefaï, Daniel. 2007. *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*. Paris: Découverte.

Chaboud, Christian, Géraldine Froger et Philippe Méral. 2009. « L'expérimentation du développement durable à Madagascar: réalités et difficultés. » *Mondes en développement* 148 (4): 47-66. doi: 10.3917/med.148.0047.

Charlot-Valdieu, Catherine et Philippe Outrequin. 2011. *L'urbanisme durable - Concevoir un écoquartier*. Paris: Le Moniteur.

Chazel, François. 2009. « Mobilisations des ressources. » In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, sous la dir. de Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu, 364-369. Paris: Les Presses de SciencePo.

Chevalier, Andréanne. 2009. « La création communautaire des nouveaux espaces verts montréalais: un processus vers le" vivre ensemble". » Mémoire de maîtrise, Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique.

Clarke, Lisa et Julian Agyeman. 2011. « Shifting the Balance in Environmental Governance: Ethnicity, Environmental Citizenship and Discourses of Responsability. » *Antipode* 43 (5): 1773-1800.

Coalition sécurité alimentaire de Rosemont. 2012. *Bottin des ressources alimentaires de Rosemont Édition 2012*: Coalition sécurité alimentaire de Rosemont, Corporation de développement communautaire de Rosemont.

Collectif Quartier. 2013. *Rosemont/La Petite-Patrie*. Consulté le 7 juillet. http://collectifquartier.org/contexte-montrealais/vitrine-sur-les-quartiers/petite-patrie/.

Combe, Lila et Franck Scherrer. 2011. « Le débat public d'agglomération face à l'enjeu interscalaire du développement durable. » In *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, sous la dir. de Vincent Béal, Mario Gauthier et Gilles Pinson, 189-209. St-Étienne: Les Presses de l'Université de St-Étienne.

Conseil Régional des Élus de Montréal. 2013. Bilan des activités 2012-2013. Montréal.

Corporation de Développement Communautaire de Rosemont. 2011a. *Concertation*. Consulté le 1er juin 2012. http://www.cdcrosemont.org/concertations.php.

———. 2011b. *Présentation et mission*. Consulté le 1er juin 2012. http://cdcrosemont.org/presentation_mission.php.

Dale, Ann et Jennie Sparkes. 2011. « The 'Agency' of Sustainable Community Development. » *Community Development Journal* 46 (4): 476-492. doi: 10.1093/cdj/bsq013.

Debarbieux, Bernard. 2003. « Territoire. » In *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault, 910-912. Paris: Belin.

Décider Rosemont Ensemble. 2012. *Rosemont : Reflet d'un quartier en mouvement*. Montréal: Corporation de développement communautaire de Rosemont.

Des Rochers, Thérèse. 2009. « Représentations et pratiques de responsabilité sociale et de développement durable dans la petite entreprise profils de dix-huit dirigeants. » Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal. http://www.archipel.uqam.ca/2128/.

Desaulniers, Rebecca. 2009. « Le processus d'élaboration du plan de développement durable de la collectivité montréalaise : une transaction sociale réussie? » Études Urbaines, Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation Culture Société.

Dortier, Jean-François. 1999. Le pragmatisme. À quoi servent les idées? In *Sciences Humaines*. Auxerre: Éditions Sciences Humaines.

Dufour, Françoise. 2011. « Développement durable, humain. La cohérence discursive des contradictions. » *Mots. Les langages du politique* 96 (2): 81-96. http://www.cairn.info/revue-mots-2011-2-page-81.htm.

Egan, John. 2004. *The Egan Review: Skills for Sustainable Communities*. Londres: Office of the Deputy Prime Minister.

Emelianoff, Cyria. 2007. « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe. » *L'information géographique* 71 (3): 48-65. doi: 10.3917/lig.713.0048.

Faburel, Guillaume. 2010. « Inégalités et justices environnementales. » In *Écologies urbaines*, sous la dir. de Olivier Coutard et Jean-Pierre Lévy, 214-233. Paris: Éditions Economica.

Favreau, Louis. 2008. *Entreprises collectives: les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*. Presses de l'Université du Québec.

Favreau, Louis et Benoit Lévesque. 1996. *Développement économique communautaire: économie sociale et intervention*. Presses de l'Université du Québec.

Fontan, Jean-Marc, Pierre Hamel et Richard Morin. 2012. *Villes et conflits. Action collective, justice sociale et enjeux environnementaux*. Québec: Presses de l'Université Laval.

Fontan, Jean-Marc, Pierre Hamel, Richard Morin et Éric Shragge. 1999. « Community Economic Development and Metropolitan Governance : A Comparison of Montreal and Toronto. » *Canadian Journal of Regional Science-Revue canadienne des sciences régionales* 22 (1-2): 201-217. http://www.cjrs-rcsr.org/archives/22-1-2/Fontan-et-al.pdf.

———. 2006. « Le développement local dans un contexte métropolitain : la démocratie en quête d'un nouveau modèle? » *Politique et Société* 25 (i): 99-127.

Fontan, Jean-Marc et Juan-Luis Klein. 2010. « De fermetures en ouvertures - Le Technopôle Angus est un modèle de développement: Quand la production de richesse naît de la mixité économique. » *Le Devoir*, Samedi 30 janvier 2010, g5.

Forum Social de Rosemont. 2012. *Décider Rosemont Ensemble*. Consulté le 1er juin 2012. http://forumsocialrosemont.org/decider-rosemont-ensemble/.

Gariépy, Michel et Mario Gauthier. 2011. « Débat public, urbanisme et développement durable à Montréal. » In *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, sous la dir. de Vincent Béal, Mario Gauthier et Gilles Pinson, 159-188. St-Étienne: Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Garkovich, Lorraine E. 2011. « A Historical View of Community Development. » In *Introduction to Community Development: Theory, Practice and Service-Learning*, sous la dir. de Jerry W. Robinson Jr et Gary Paul Green, 11-27. Los Angeles: Sage.

Gauthier, Benoît. 2004. « Guide pour la mise en oeuvre du développement durable : perspectives théoriques. » In *Les enjeux et défis du développement durable Connaître, décider, agir*, sous la dir. de Louis Guay, Laval Doucet, Luc Bouthillier et Guy Debailleul, 103-134. Québec: Les presses de l'Université Laval.

Gauthier, Mario. 2009. « Urbanisme et développement durable. » *Environnement urbain/Urban Environment* 3: II à V.

Gauthier, Mario, Michel Gariépy, Marie-Odile Trépanier et Martin Alain. 2008. *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Gendron, Corinne. 2004. « Le développement durable : Un nouvel enjeu de l'historicité. » In *Les enjeux et les défis du développement durable : connaître, décider, agir*, sous la dir. de Louis Guay, Laval Doucet, Luc Bouthillier et Guy Debailleul, 59-78. Québec: Presses de l'Université Laval.

———. 2006. *Le développement durable comme compromis : la modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Gendron, Corinne et Jean-Pierre Reveret. 2000. « Le développement durable. » *Economies et sociétés* 9 (37): 111-124. http://www.cregim.org/pdf/dd_Gendron-Reveret_2000.pdf.

Gladel, Cécile. 2011. « Les citoyens peuvent maintenant enlever un carré d'asphalte du trottoir. » *RueMasson.com*, 21 juin. Consulté le 14 janvier 2014. http://ruemasson.com/?p=9984.

———. 2012a. « Des panneaux pour les ruelles vertes. » *RueMasson.com*, 16 août. Consulté le 14 janvier 2014. http://ruemasson.com/?p=17733.

———. 2012b. « Les bacs à compost arrivent dans le Vieux-Rosemont. » *RueMasson.com*, 27 septembre. Consulté le 14 janvier 2014. http://ruemasson.com/?p=18782.

———. 2013a. « Apaisement de la circulation prévu sur des Carrières. » *RueMasson.com*, 5 juin. Consulté le 14 janvier 2014. http://ruemasson.com/?p=22478.

———. 2013b. « Des activités sportives dans les ruelles vertes. » *RueMasson.com*, 10 septembre. Consulté le 14 janvier 2014. http://ruemasson.com/?p=23259.

———. 2013c. « L'équipe de Projet Monréal en selle pour un autre 4 ans dans RPP. » *RueMasson.com*, 8 novembre. Consulté le 14 janvier 2014. http://ruemasson.com/?p=24111.

———. 2013d. « Les arbres matures protégés. » *RueMasson.com*, 17 septembre. Consulté le 14 janvier 2014. http://ruemasson.com/?p=23253.

———. 2013e. « Projet de verdissement de l'Espace Affaires Rosemont. » *RueMasson.com*, 12 juin. Consulté le 14 janvier 2014. http://ruemasson.com/?p=22573.

Godard, Olivier. 2005. « Le développement durable, une chimère, une mystification? » *La découverte | Mouvements* 4 (41): 14-23.

Godbout, Jacques et Jean-Pierre Collin. 1977. *Les organismes populaires en milieu urbain*. Montréal: Institut national de la recherche scientifique.

Gottlieb, Robert, Regina Freer, Mark Vallianatos et Peter Dreier. 2006. *The Next Los Angeles: The Struggle for a Livable City*. Berkeley: University of California Press.

Gouvernement du Québec. 2001. L'action communauraire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. sous la dir. de Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale. Québec. http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp.

———. 2009. Plan d'action de développement durable 2009-2013. sous la dir. de Ministère des Affaires municipales Régions et Occupation du territoire. Québec.

———. 2010. Agenda 21c : Culture aujourd'hui demain, Agenda 21 de la culture du Québec. sous la dir. de ministère de la Culture et des Communications. Québec.

Guay, Louis, Laval Doucet, Luc Bouthillier et Guy Debailleul. 2004. *Les enjeux et les défis du développement durable Connaître, décider, agir*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.

Guillemette, Éric, Alain Caron et Pierre Blais. 2010. *La vision stratégique du développement : Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Québec: Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Hamel, Pierre. 2008. *Mouvements urbains et modernité*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.

Hamman, Philippe. 2012. *Sociologie urbaine et développement durable*, 1ère. Bruxelles: De Boeck.

Harvey, David. 2012. *Rebel Cities : From the Right to the City to the Urban Revolution*. New York: Verso Books.

Hautekeur, Gerard. 2005. « Community Development in Europe. » *Community Development Journal* 40 (4): 385-398.

Keil, Roger. 2007. « Sustaining Modernity, Modernising Nature. » In *The Sustainable Development Paradox*, sous la dir. de Rob Krueger et David Gibbs, 40-65. New York: The Guilford Press.

Krueger, Rob et David Gibbs. 2007. *The Sustainable Development Paradox*. New York: The Guilford Press.

Laganier, Richard, Bruno Villalba et Bertrand Zuindeau. 2002. « Le développement durable face au territoire: éléments pour une recherche pluridisciplinaire. » *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* (Dossier 1). doi: 10.4000/developpementdurable.774.

Lascoumes, Pierre. 2005. « Le développement durable, vecteur d'innovations politiques? » In *Le développement durable: les termes du débat*, sous la dir. de Marie-Claude Smouts, 95-107. Paris: Armand Colin.

Latouche, Serge. 1994. « Développement durable, un concept alibi. » *Tiers-Monde* 35 (137): 77-94.

———. 2003. « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement. » *Mondes en développement* 121 (1): 23-30. doi: 10.3917/med.121.0023.

Lebel, Georges A. 2010. « La gestion du «communautaire» dans la nouvelle gouvernance néolibérale. » *Nouveaux Cahiers du socialisme* 3 (Printemps 2010): 118-131.

Leca, Jean. 2005. « Légitimité/Légitimation. » In *Dictionnaire de la pensée sociologique*, sous la dir. de Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade, 392-395. Paris: Les Presses Universitaires de France.

Lévesque, Benoît et Juan-Luis Klein. 2004. *Le territoire québécois dans le contexte de mondialisation*. Montréal: Centre de recherche sur les innovations sociales.

Lévesque, Benoît et François Lajeunesse-Crevier. 2005. *Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social: approches théoriques et politiques publiques*. CRISES.

Lévy, Jacques. 2003a. « Légitimité. » In *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault, 547-548. Paris: Belin.

———. 2003b. « Stratégie spatiale. » In *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault, 873-875. Paris: Belin.

———. 2003c. « Territoire. » In *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault, 907-910. Paris: Belin.

Lévy, Jean-Pierre. 2010. « Ville et environnement : pour un changement de paradigme. » In *Écologies urbaines*, sous la dir. de Olivier Coutard et Jean-Pierre Lévy, 3-11. Paris: Éditions Economica.

Lolive, Jacques. 2010. « Mobilisations environnementales. » In *Écologies urbaines*, sous la dir. de Olivier Coutard et Jean-Pierre Lévy, 276-299. Paris: Éditions Economica.

Maclaren, Virginia W. 1993. *Pour un développement urbain durable au Canada : la mise en oeuvre du concept*. Toronto, On: Toronto, On : Presses du CIRUR.

Maheu, Louis. 2005. « Mouvements sociaux et modernité avancée : le retour obligé à l'ambivalence de l'action. » In *Mouvements sociaux et changements institutionnels : l'action collective à l'ère de la mondialisation.*, sous la dir. de Louis Guay, Pierre Hamel, Dominique Masson et Jean-Guy Vaillancourt, 9-34. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Maillefert, Muriel, Olivier Petit et Sandrine Rousseau. 2010. « Ressources, patrimoine, territoires et développement durable. Quelques éléments d'introduction. » In *Ressources, patrimoine, territoires et développement durable*, sous la dir. de Muriel Maillefert, Olivier Petit et Sandrine Rousseau, 15-22. Bruxelles: Peter Lang.

Mancebo, François. 2008. *Développement durable*. Paris: Armand Colin.

Manzi, Tony, Karen Lucas, Tony Lloyd-Jones et Judith Allen. 2010. *Social Sustainability in Urban Areas: Communities, Connectivity and the Urban Fabric*. London: Earthscan/James & James.

Mathieu, Nicole et Yves Guermond. 2005. « Introduction : La ville durable : un enjeu scientifique. » In *La ville durable, du politique au scientifique*, sous la dir. de Nicole Mathieu et Yves Guermond, 285. s.l.: Éditions Quae.

Meadows, Donella H., Jorgen Randers et Dennis L. Meadows. 1972. *The Limits to Growth*. New York: Universe Book.

Ministère de la Sécurité Publique. 2013. *Plan d'action de développement durable 2013-2015*. Québec: Gouvernement du Québec.

Morello-Frosch, Manuel Pastor et James Sadd. 2001. « Environmental Justice and Southern California's 'Riskscape' : The Distribution of Air Toxics Exposures and Health Risks amonf Diverse Community. » *Urban Affairs Review* 36 (4): 551-578.

Nagar, Richa. 2009. « Empowerment. » In *The Dictionary of Human Geography*, 5th, sous la dir. de Derek Gregory, Ron Johnston, Geraldine Pratt, Michael J. Watts et Sarah Whatmore, 191. London: Wiley-Blackwell.

Oeuvray, Kerralie. 2010. « Stratégie d'utilisation différenciée de logiciels tout au long d'une enquête qualitative. » *Recherches Qualitatives* Hors Série (9): 120-130.

Organisation des Nations Unies. 1992. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. In *Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement*. Rio de Janeiro.

Paillé, Pierre et Alex Mucchielli. 2003. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.

Pecqueur, Bernard. 1994. « Le système local des acteurs : émergence du développement économique local. » In *Développement économique- Clé de l'autonomie locale*, sous la dir. de Marc-Urbain Proulx, 91-112. Montréal: Les Éditions Transcontinental inc./ Fondation de l'Entrepreneurship.

Pinson, Gilles, Vincent Béal et Mario Gauthier. 2011. « Le développement durable et les sciences sociales de l'urbain. » In *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, sous la dir. de Vincent Béal, Gilles Pinson et Mario Gauthier, 9-30. Paris: Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Plet, Françoise. 2003. « Développement local. » In *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault, 251-253. Paris: Belin.

Polèse, Mario. 1996. « Le développement local, revu et corrigé : récit d'une douce illusion dangereuse. » In *Le Québec des régions : vers quel développement? Tendances et débats en développement régional*, sous la dir. de Serge Côté, Juan-Luis Klein et Marc-Urbain Proulx, 321-338. Rimouski: UQAR.

Projet Montréal. 2014. *Dans Rosemont-La Petite-Patrie - Une réelle stratégie d'agriculture urbaine se concrétise à Montréal*. Consulté le 7 juillet. http://projetmontreal.org/communiques/rosemont-petite-patrie-reelle-strategie-dagriculture-urbaine-se-concretise-montreal/.

Regroupement des Éco-quartiers. 2014. *Historique*. Consulté le 8 août. http://www.eco-quartiers.org/historique.

Renaud, Yann. 2001. « De la contestation à la concertation dans l'urbanisme parisien. » *Annales de la recherche urbaine* Juin (89): 62-69. http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Renaud_ARU_89.pdf.

Revenu Québec. 2013. *Plan d'action de développement durable 2009-2015*. Québec: Gouvernement du Québec.

RQ-ACA. 2014. *L'action communautaire autonome*. Réseau québécois de l'action communautaire autonome. Consulté le 7 juillet. http://www.rq-aca.org/?page_id=10.

Sachs, Ignacy. 1997. *L'écodéveloppement. Stratégies de transition vers le XXIe siècle*. Paris: Syros.

Savoie-Zajc, Lorraine. 2009. « L'entrevue semi-dirigée. » In *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, sous la dir. de Benoît Gauthier, 337-360. Québec: Presses de l'Université du Québec.

SCHL. n.d. *Réaménagement des terrains Angus–Montréal (Québec)*. Consulté le 13 novembre. http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/prin/celoab/celoab/reou/stetcaloab/idloab/rere/rete/rete_005.cfm.

Scott, John et Gordon Marshall. [1994]2009. « Pragmatism (philosphy of). » In *Oxford Dictionary of Sociology*, 3e, sous la dir. de John Scott et Gordon Marshall, 594. Oxford: Oxford University Press.

Sébastien, Léa et Christian Brodhag. 2004. « À la recherche de la dimension sociale du développement durable. » *Développement durable et territoires* Dossier 3 : les dimensions humaines et sociales du développement durable. http://developpementdurable.revues.org/1133.

Séguin, Claire et Marcel Vincent. 2009. *Cadre de référence et offre de service en organisation communautaire*. Montréal: CSSS Lucille-Teasdale, Direction des Services de prévention

et promotion de la santé et services communautaires. http://www.cssslucilleteasdale.qc.ca/fileadmin/csss_lteas/newjanvier2014/documentation/pdf/CADRE_DE_REFERENCE_versionfinale12mai2009.pdf.

Sénécal, Gilles. 2002. « Montréal's Éco-quartier Environmental Program: Local Action and Municipal Management. » *Environmental Management* 30 (1): 46-58.

Sénécal, Gilles, Annick Germain et Jacques Bénard. 2002. *Portrait des pratiques communautaires et locales en revitalisation urbaine et sociale sur le territoire de l'île de Montréal*: Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société, Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (CIRQ).

Sénécal, Gilles, Annick Germain et Richard Morin. 2005. *L'évolution de mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé, un pragmatisme renouvelé*: Institut National de Recherche Scientifique.

Sénécal, Gilles et Diane Saint-Laurent. 2005. « Le programme Éco-quartier de la ville de Montréal: une évaluation de l'action environnementale sur le cadre de vie et de son rapport au mouvement associatif local. » In *L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour sur le territoire programmé?*, 2e, sous la dir. de Annick Germain, Richard Morin et Gilles Sénécal, 111-206. Montréal: Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation Culture Société.

Shragge, Éric. 2006. *Action communautaire : Dérives et possibles*. Montréal: Écosociété.

Swyngedouw, Erik. 2007. « Impossible Sustainability and the Postpolitical Condition. » In *The Sustainable Development Paradox*, sous la dir. de Rob Krueger et David Gibbs, 13-40. New York: The Guilford Press.

Tardif, Carole. 2007. « Les Corporations de Développement Communautaire au Québec : Processus d'institutionnalisation et trajectoires socioterritoriales spécifiques. » Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal. http://www.irec.net/upload/File/memoires_et_theses/699.pdf.

Theys, Jacques. 2002. « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. » *Développement durable et territoires* Dossier 1. http://developpementdurable.revues.org/1475.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Vincent Van Schendel. 1991. *Économie du Québec et de ses régions*. Montréal: Éditions Saint-Martin.

Vaillancourt, Jean-Guy. 1996. « Sociologie de l'environnment : de l'écologie humaine à l'écosociologie. » In *La recherche sociale en environnement*, sous la dir. de Robert Tessier et Jean-Guy Vaillancourt, 19-47. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

———. 2004. « Action 21 et le développement durable : Après Rio 1992 et Johannesbourg 2002. » In *Les enjeux et défis du développement durable Connaître, décider, agir*, sous la dir. de Louis Guay, Laval Doucet, Luc Bouthillier et Guy Debailleul, 37-57. Québec: Les Presses de l'Université Laval.

Verhage, Roelof, FLorence Menez, Emmanuelle Lorenzi, Laurent Devisme, Anna Geppert et Virginie Bourdin. 2012. *Apprentissage du développement urbain durable et changement des pratiques professionnelles : Expériences à Lyon, Nantes, Reims, Grenoble*. s.l.: Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement (PIRVE).

Villalba, Bruno et Edwin Zaccaï. 2007. « Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ? » *Développement durable et territoires* Dossier 9 (Inégalités écologiques, inégalités sociales). http://developpementdurable.revues.org/3502.

Ville de Montréal. *Carte de défavorisation*. Consulté le 7 juillet. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90427994&_dad=portal&_schema=PORTAL.

———. 2010a. Définitions des principes et critères de développement durable. Montréal: Ville de Montréal.

———. 2010b. Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. sous la dir. de Direction de l'environnement et du développement durable. Montréal: Ville de Montréal.

———. 2012. *Programme Quartier 21 : Aménager des quartiers durables Cadre de référence.* Montréal: Ville de Montréal, Direction de la Santé Publique de L'Agence de la Santé et des Services Sociaux de Montréal.

Walks, R. Alan. 2009. « The Urban in Fragile, Uncertain, Neoliberal Times: Towards New Geographies of Social Justice? » *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien* 53 (3): 345-356.

While, Aidan, Andrew E.G. Jonas et David Gibbs. 2004. « The Environment and the Entrepreneurial City: Searching for the Urban 'Sustainability Fix' in Manchester and Leeds. » *International Journal of Urban and Regional Research* 28.3: 549-569.

Whitehead, Mark. 2003. « (Re)Analysing the Sustainable City: Nature, Urbanisation and the Regulation of Socio-environmental Relations in the UK. » *Urban Studies* 40 (7): 1183-1206.

www.geostat.ca. 2006. Atlas des quartiers. s.l.: Collectif Quartier

Atlas en ligne développé par Géogratis et Collectif Quartier à partir des données du Recensement du Canada de 2006. Permet de faire des cartes thématiques de Montréal : http://collectifquartier.org/ressources/atlas-des-quartiers/

Zuindeau, Bertrand. 2000. *Développement durable et territoire*. s.l.: Presses universitaires du Septentrion.